

Chiffres clés

Données état consolidé du résultat global

Remarque importante

Le 24 décembre 2013, CFE a acquis le contrôle exclusif de DEME. Par conséquent, les données consolidées relatives au compte d'exploitation et aux cash flows pour l'exercice 2013 ne prennent en compte que 50 % de l'activité de DEME. Par contre, les données relatives au bilan consolidé au 31 décembre 2013 intègrent les comptes de DEME à 100 %. Il en va de même pour le carnet de commandes au 31 décembre 2013.

En millions d'euros	IFRS						
	2010	2011	2012	2013 (publié)	2013 ^(*) Résultats de DEME à 50 %	Pro Forma 2013 DEME à 100 %	2014 DEME à 100 %
Chiffre d'affaires	1.774,4	1.793,8	1.898,3	2.267,3	984,9	3.346,1	3.510,5
Résultat opérationnel (EBIT) ⁽¹⁾	99,1	84,9	81,2	67,2	16,3	166,4	240,5
Résultat avant impôts ⁽¹⁾	85,2	69,2	52,5	28,0	13,6	110,2	224,8
Résultat net part du groupe ⁽¹⁾	63,3	59,1	49,4	7,9	7,9	61,7	159,9
Résultat net part du groupe ⁽²⁾	63,3	59,1	49,4	-81,2	-81,2	-27,4	159,9
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	195,0	171,5	184,4	190,3	-12,7	392,1	461,7
EBITDA ⁽⁴⁾	197,3	181,6	199,1	213,2	-9,8	460,9	479,5
Capitaux propres part du groupe (avant répartition)	466,1	501,7	524,6	1.193,2	1.193,2	1.193,2	1.313,6

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

⁽¹⁾ Avant écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME au 24 décembre 2013, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

⁽²⁾ Après écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME.

⁽³⁾ Marge brute d'autofinancement: voir tableau consolidé du flux de trésorerie à la page 67 du rapport financier consolidé

⁽⁴⁾ EBITDA: EBIT + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash (sous le référentiel IFRS).

La définition de l'EBITDA a été modifiée comme suit à partir de 2014 (y compris pour retraitement des chiffres comparatifs 2013): résultat opérationnel sur activité + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash. Contrairement au résultat opérationnel (EBIT), le résultat opérationnel sur activité ne prend pas en considération la part dans le résultat des entreprises associées et partenariats.

Données état consolidé de la situation financière

En millions d'euros	IFRS				
	2010	2011 ^(*)	2012 ^(*)	2013 ^(**)	2014
Capitaux propres	475,5	506,8	530,8	1.201,2 (DEME à 100 %)	1.320,9
Endettement financier net	248,0	350,8	400,0	614,1 (DEME à 100 %)	188,1
Investissements en immobilisations incorporelles et corporelles	223,3	217,6	205,9	117,1	187,5
Dotations aux amortissements	98,3	100,6	119,6	14,4	243,7

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IAS 19 amendé.

^(**) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable suite à l'application des IFRS 10 Etats financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats, et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres de DEME au 24 décembre 2013.

Croissance annuelle

	IFRS				
	2010	2011	2012 ⁽¹⁾	2013 (publié)	2014 ⁽³⁾
Chiffre d'affaires	10,7 %	1,1 %	5,8 %	19,4 %	+4,9 %
EBIT ⁽²⁾	8,4 %	-14,2 %	-4,4 %	-17,2 %	+44,5 %
Résultat net part du groupe de l'exercice ⁽¹⁾	2,5 %	-6,7 %	-16,4 %	-84,0 %	+159,2 %

⁽¹⁾ Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IAS 19 amendé.

⁽²⁾ Avant écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

⁽³⁾ Par rapport au pro forma 2013.

Ratios

	IFRS						
	2010	2011	2012 ⁽¹⁾	2013 (publié) ^(**)	2013 DEME 50 % ^(**)	2013 Pro Forma DEME 100 % ^(**)	2014
EBIT / chiffre d'affaires	5,6 %	4,7 %	4,3 %	3,0 %	1,7 %	5,0 %	6,9 %
EBIT / marge brute d'autofinancement	50,7 %	49,5 %	44,1 %	35,3 %	-128,3 %	42,4 %	52,1 %
EBITDA / chiffre d'affaires	11,1 %	10,1 %	10,5 %	9,4 %	-1,0 %	13,8 %	13,7 %
Résultat net part du groupe / capitaux propres part du groupe	13,6 %	11,8 %	9,4 %	0,7 %	0,7 %	5,2 %	12,2 %
Résultat net part du groupe / chiffre d'affaires	3,6 %	3,3 %	2,6 %	0,3 %	0,8 %	1,8 %	4,6 %

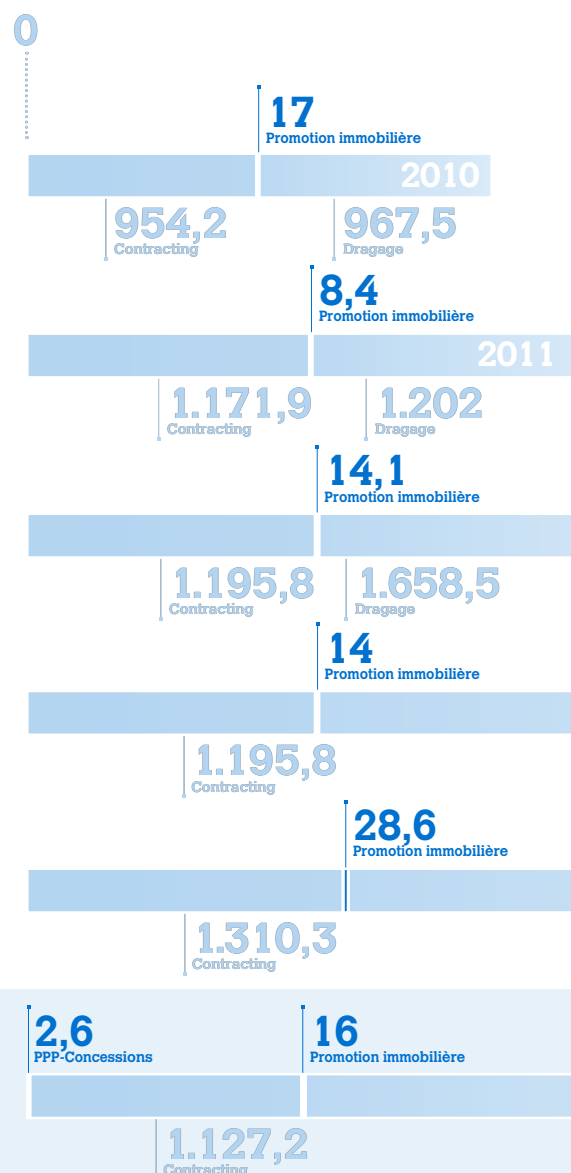
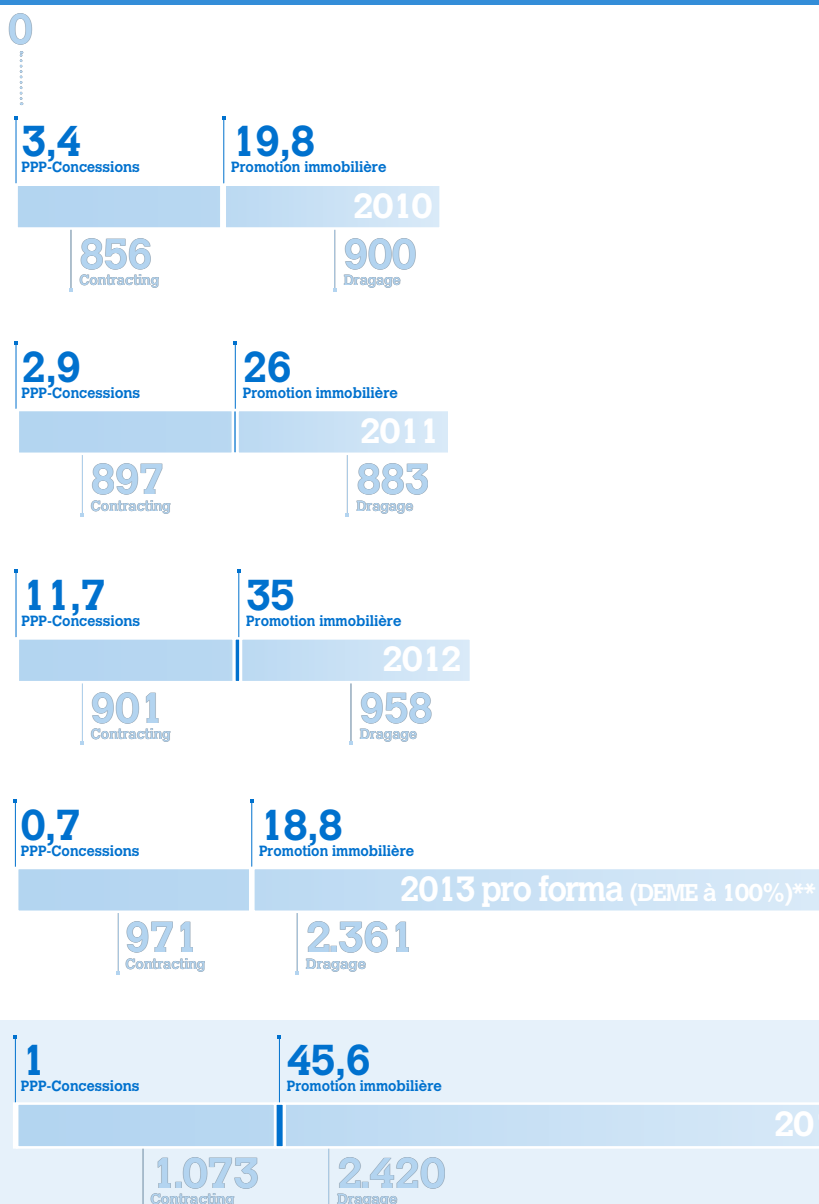
⁽¹⁾ Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IAS 19 amendé.

^(**) Avant écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital, et retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

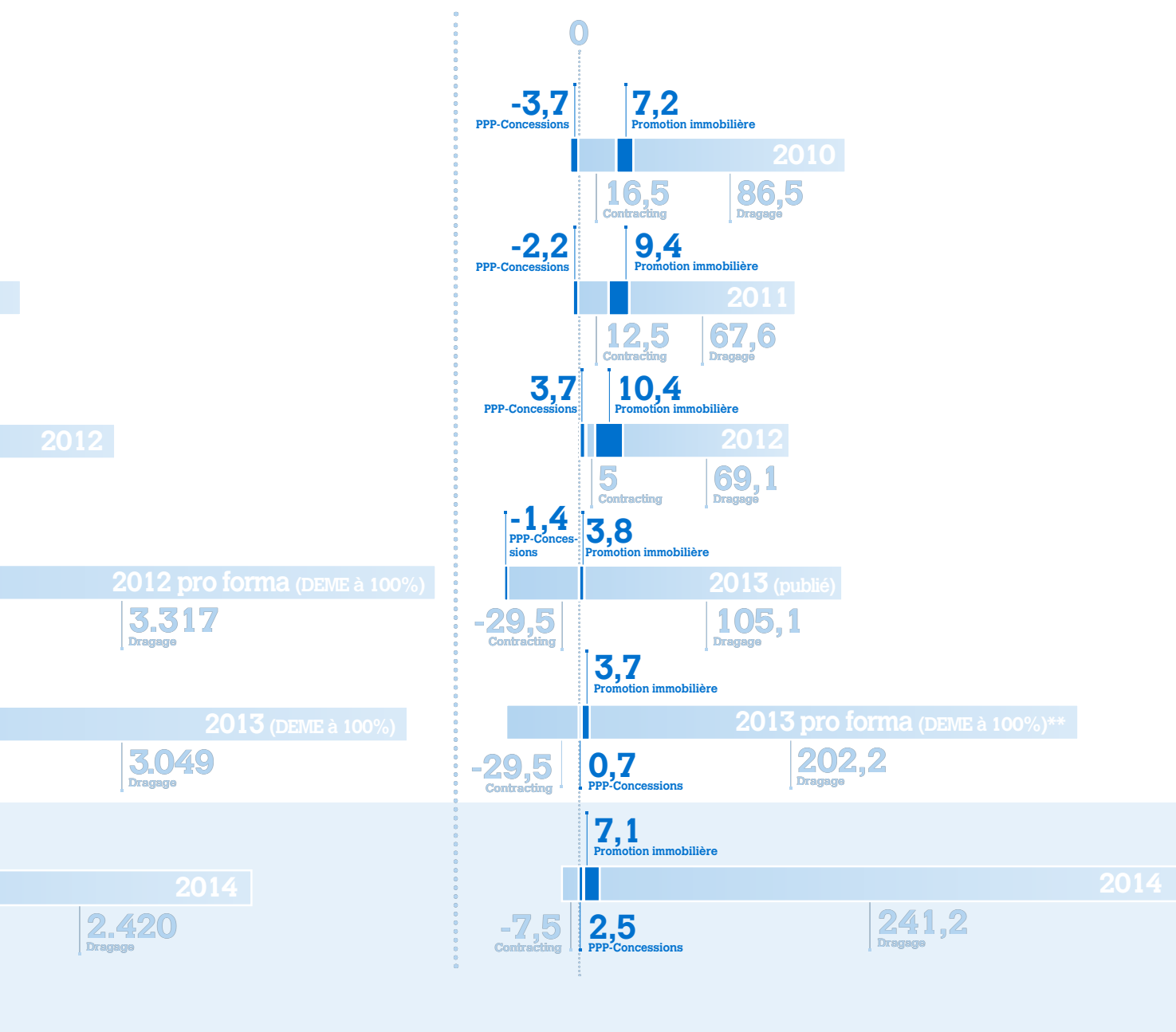
Données par métier

Évolution du
chiffre d'affaires
en millions €

Évolution du
carnet de commandes
en millions €



Évolution du résultat opérationnel (*) en millions €



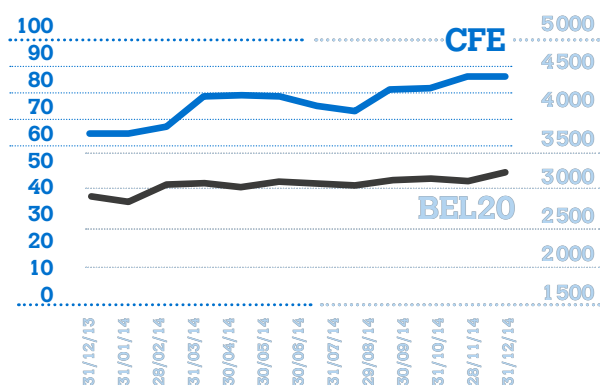
(*) Y compris résultats des sociétés associées et partenariats.

(**) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et de l'IFRS 11.

Le pôle Contracting intègre les activités constructions, multitechniques et rail infra.

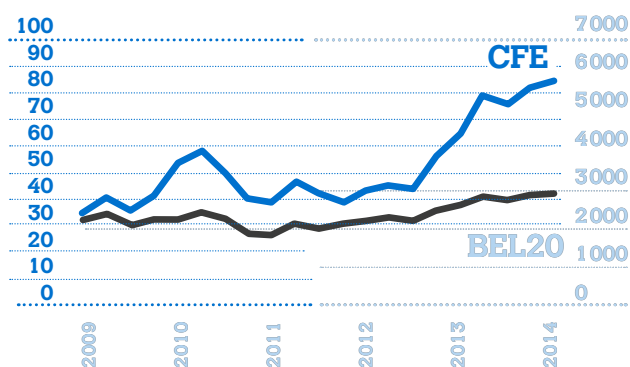
Évolution comparée du cours CFE par rapport à l'indice BEL20

Pour l'année 2014



Évolution comparée du cours CFE par rapport à l'indice BEL20

Depuis cinq ans (au 31/12)



Données en EUR par action

	2010	2011	2012 (*)	2013 (**)	2014
Nombre d'actions au 31/12	13.092.260	13.092.260	13.092.260	25.314.482	25.314.482
Résultat opérationnel	7,57	6,49	6,22	N/A **	9,50
Marge brute d'auto-financement	14,89	13,10	14,10	N/A **	18,24
Résultat net part du groupe	4,83	4,51	3,75	N/A **	6,32
Dividende brut	1,25	1,15	1,15	1,15	2,00
Dividende net	0,9375	0,8625	0,8625	0,8625	1,50
Capitaux propres du groupe	35,6	38,3	40,07	47,1	52,18

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IAS 19 amendé.

(**) Montants non pertinents suite au changement de périmètre et aux écritures propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill.

La bourse

		2010	2011	2012	2013	2014
Cours extrême minimum	EUR	32,10	35,03	36,25	41,00	62,80
Cours extrême maximum	EUR	54,84	59,78	49,49	66,64	89,70
Cours de clôture de l'exercice	EUR	53,71	37,99	43,84	64,76	85,02
Volume moyen par jour	nombre titres	17.412	15.219	11.672	14.628	15.015
Capitalisation boursière au 31/12	Mio EUR	703,19	497,40	573,96	1.639,40	2.152,20

Quelques informations concernant l'action et l'exercice des droits

Au 31 décembre 2014, le capital de CFE était représenté par 25.314.482 actions.

Les actions de la société sont, depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes nominatives ou dématérialisées.

Le 1^{er} janvier 2014, les actions au porteur de la société qui n'avaient pas encore été inscrites en compte-titres au 31 décembre 2013 ont été converties de plein droit en actions dématérialisées et placées auprès d'Euroclear sur un compte-titres spécifique au nom de CFE.

Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les anciennes actions au porteur, dématérialisées de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2014, dont le propriétaire ne se sera pas manifesté au jour de la vente, seront vendues par CFE dans le cadre d'une vente publique forcée qui sera organisée dans le courant de l'année 2015.

La propriété d'une action donne droit à une voix à l'assemblée générale de CFE et emporte de plein droit adhésion aux statuts de CFE et aux décisions de l'assemblée générale de CFE.

L'exercice de tout droit attaché aux actions au porteur, qui ont été dématérialisées de plein droit au 1^{er} janvier 2014, est suspendu jusqu'à ce qu'une personne, ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire, demande et obtienne que les actions soient inscrites à son nom sur un compte-titres ou dans le registre des actions nominatives de la société.

Le registre des actions nominatives est tenu sous forme papier et sous forme électronique. Le registre papier est conservé au siège social de CFE. La gestion du registre électronique a été confiée à Euroclear Belgium (CIK SA).

Euroclear Belgium a été désignée comme organisme de liquidation.

La société n'a pas émis d'obligations convertibles ou de warrants.

La banque Degroof a été désignée comme « Main Paying Agent ».

Les institutions financières auprès desquelles les titulaires d'instruments financiers peuvent exercer leurs droits financiers sont : Banque Degroof, BNP Paribas Fortis et ING Belgique.

Rapport de gestion du conseil d'administration

PAGES

p. 11	A. Rapport sur les comptes de l'exercice
p. 11	1. Chiffres clés 2014
p. 12	2. Analyse par pôle de l'activité
p. 18	3. Synthèse des résultats
p. 23	4. Informations sur les tendances
p. 23	5. Nouvelle organisation
p. 23	6. Rémunération du capital
p. 24	B. Déclaration de gouvernement d'entreprise
p. 24	1. Gouvernance d'entreprise
p. 24	2. Composition du conseil d'administration
p. 34	3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités
p. 37	4. L'actionnariat
p. 38	5. Contrôle interne
p. 45	6. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché
p. 45	7. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs
p. 45	8. Convention d'assistance
p. 45	9. Contrôle de l'entreprise
p. 47	C. Rapport de rémunération
p. 47	1. La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités
p. 48	2. La direction de CFE
p. 48	3. La rémunération des membres du Steering Committee
p. 50	4. Indemnité de départ
p. 50	5. Rémunération variable des membres du Steering Committee
p. 50	6. Information sur le droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées de la part des membres du Steering Committee ou de l'administrateur délégué
p. 51	D. Politique d'assurance
p. 51	E. Rapports spéciaux
p. 51	F. Offre publique d'acquisition
p. 51	G. Acquisitions
p. 51	H. Création de succursales
p. 51	I. Éléments postérieurs à la clôture
p. 51	J. Recherche et développement
p. 51	K. Information sur les tendances
p. 51	L. Comité d'audit
p. 51	M. Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015



A. Rapport sur les comptes de l'exercice

Le 26 février 2015, le conseil d'administration de CFE s'est réuni pour arrêter les comptes annuels au 31 décembre 2014 qui seront soumis à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2015.

1. Chiffres clés 2014

Remarque préliminaire :

Les états financiers de l'exercice 2014 ont été retraités afin de tenir compte du changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11. Suite à ces retraitements, le compte de résultats de DEME a été consolidé par mise en équivalence au 31 décembre 2013, CFE possédant 50 % de sa filiale de dragage jusqu'au 24 décembre 2013. Dans un souci de lisibilité, une colonne pro forma 2013 présente les chiffres clés du compte de résultats de DEME à 100 % pour l'exercice 2013.

En millions d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾		Variation 2014/2013 Pro Forma
		Pro Forma 2013 ⁽¹⁾		
		DEME à 50 %	DEME à 100 %	
Chiffre d'affaires	3.510,5	984,9	3.346,1	4,90 %
Capacité d'autofinancement (EBITDA)	479,5	-9,8	460,9	4,00 %
En % du chiffre d'affaires	13,70 %	-1,00 %	13,80 %	
Résultat opérationnel sur activités ⁽²⁾	220,4	-35	241,2	-8,60 %
En % du chiffre d'affaires	6,30 %	-3,60 %	7,20 %	
Résultat opérationnel (y compris résultat des sociétés associées et partenariats) ⁽²⁾	240,5	16,3	166,4	44,50 %
En % du chiffre d'affaires	6,90 %	1,70 %	5,00 %	
Résultat net part du groupe ⁽²⁾	159,9	7,9	61,7	159,20 %
En % du chiffre d'affaires	4,60 %	0,80 %	1,80 %	
Résultat net part du groupe ⁽³⁾	159,9	-81,2	-27,4	n.s.
Résultat net par action (en euros)	6,32	-3,21	-	n.s.
Dividende brut par action (en euros)	2,00	1,15	-	73,90 %
Carnet de commandes au 31 décembre ⁽⁴⁾	3.565,8	4.387,9	4.387,9	-18,70 %

⁽¹⁾ Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

⁽²⁾ Avant éléments non récurrents induits en 2013 par le traitement de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport en nature.

⁽³⁾ Après éléments non récurrents induits en 2013 par le traitement de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport en nature.

⁽⁴⁾ Montants intégrant également le carnet de commandes relatif aux sociétés qui sont intégrées par mise en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2014 suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

2. Analyse par pôle de l'activité

Pôle Dragage et Environnement

Les montants communiqués dans ce chapitre, relatifs à DEME, sont donnés à 100 %

Chiffres clés

En millions d'euros	2014			2013 ^(*)			Variation 2014/2013
	DEME	Retraitements ^(****)	Total	DEME	Retraitements ^(****)	Total	
Chiffre d'affaires	2.419,7	-	2.419,7	2.361,2	-	2.361,2	+2,5 %
EBITDA	443,6	2,2	445,8	475,4	-4,6	470,7	-5,3 %
Résultat opérationnel^(**)	248,9	-7,8	241,1	206,8	-4,6	202,2	+19,2 %
Résultat net part du groupe	168,9	2,4	171,3	109,1	-3,2	105,9	+61,8 %
Investissements	165,4	-	165,4	98,8	-	98,8	+67,4 %
Endettement financier net	126,8	7,3	134,1	533,5	9,0	542,5	-75,3 %
Carnet de commandes^(***)	2.420,0	-	2.420,0	3.049,0	-	3.049,0	-20,6 %

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

(**) Y compris résultat des sociétés associées et partenariats.

(***) Montants intégrant également le carnet de commandes relatif aux sociétés qui sont intégrées par mise en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2014 suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

(****) Voir commentaires en page 14.

Chiffres clés suivant l'approche économique

Les chiffres clés repris ci-dessous sont présentés suivant l'approche économique consistant à consolider proportionnellement les sociétés contrôlées conjointement (règles comptables d'application avant le 1^{er} janvier 2014).

En millions d'euros (hors retraitements DEME)	2014	2013	Variation 2014/2013
Chiffres d'affaires	2.586,9	2.531,6	+2,2 %
EBITDA	501,5	437,8	+14,6 %
Résultat opérationnel sur activité	259,1	216,5	+19,7 %
Résultat net part du groupe	168,9	109,1	+54,8 %
Endettement financier net	212,8	711,3	-70,1 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de DEME s'élève à 2.419,7 millions d'euros, soit une progression de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent. Suivant l'approche économique, le chiffre d'affaires se serait élevé à 2.586,9 millions d'euros (+ 2,2 %).

Alors que la première phase des travaux de dragage à Yamal s'est terminée avec succès au mois d'octobre 2014, les chantiers de Wheatstone et de New Doha Port progressent à un rythme soutenu : ils devraient s'achever au début de l'exercice 2015.

En Egypte, DEME a entamé les travaux d'élargissement et d'approfondissement du canal de Suez. Le reste de l'Afrique a connu également une activité très intense avec plusieurs projets en cours notamment au Ghana et au Nigéria.

Dans le domaine des énergies renouvelables, GeoSea a poursuivi la réalisation de nombreux projets dont la pose de 80 éoliennes en mer Baltique.

Évolution de l'activité par métier (approche économique)

En %	2014	2013
Capital dredging	55 %	50 %
Maintenance dredging	11 %	11 %
Fallpipe et landfalls	9 %	9 %
Environnement	7 %	7 %
Marine works	18 %	23 %
Total	2.587	2.532

Évolution de l'activité par zone géographique (approche économique)

En %	2014	2013
Europe (EU)	34 %	43 %
Europe (non EU)	7 %	2 %
Afrique	14 %	9 %
Amériques	6 %	5 %
Asie et Océanie	30 %	31 %
Moyen-Orient	8 %	8 %
Inde et Pakistan	1 %	2 %
Total	2.587	2.532

EBITDA et résultat opérationnel

L'EBITDA s'élève à 443,6 millions d'euros contre 475,4 millions d'euros en 2013. Suivant l'approche économique, celui-ci aurait été en progression de 14,6 % atteignant 501,5 millions d'euros soit 19,4 % du chiffre d'affaires économique.

Le résultat opérationnel s'inscrit en forte progression à 248,9 millions d'euros contre 206,8 millions d'euros en 2013.

Carnet de commandes

La diminution du carnet de commandes de DEME était attendue du fait de l'activité très soutenue en Australie et au Qatar. Au cours de l'exercice, DEME a cependant engrangé plusieurs contrats importants que ce soit en Russie (Yamal), en Egypte (Canal de Suez), en Amérique du Sud ou dans ses activités d'éoliennes offshore.

DEME a également remporté pour environ 1,6 milliard d'euros de nouveaux marchés au cours des deux premiers mois de 2015 (non repris dans le carnet de commandes au 31 décembre 2014). Il s'agit principalement de la phase 1 du terminal de Tuas à Singapour, du marché du dragage de maintenance de l'Escaut en Belgique, de l'extension de la presqu'île EKO Atlantic au Nigéria et de plusieurs contrats en Inde et à La Réunion.

Investissements et endettement financier net

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 165,4 millions d'euros. Outre les frais capitalisés liés aux gros entretiens et réparations des navires (en application de l'IAS 16), ce montant intègre la conversion d'un leasing opérationnel en leasing financier pour un des navires.

Au cours du second semestre 2014, GeoSea a conclu un accord avec l'entreprise allemande Hochtief portant sur l'acquisition de ses actifs offshore. La transaction qui devrait se conclure au cours

du premier semestre 2015 permettra à GeoSea de détenir 100 % d'un des plus grands navires jack-up au monde, l'Innovation I. GeoSea s'est également engagée à reprendre certaines obligations liées au personnel et à d'autres actifs. Cependant, celles-ci auront un impact limité sur le bilan de DEME.

DEME a également décidé d'investir dans deux nouveaux navires écologiques pour le marché de l'énergie offshore. Ceux-ci seront opérationnels en 2017. Il s'agit du Living Stone, un navire multi-fonction qui interviendra tant pour des travaux d'énrochement en eau profonde que pour la pose de câbles en mer.

Le second investissement porte sur un navire jack-up autopropulsé (Apollo) qui renforcera la flotte de GeoSea pour l'installation d'éoliennes en mer et dans le cadre de missions pour l'industrie pétrolière et gazière dont notamment le démantèlement de plateformes pétrolières.

Aucun décaissement lié au Living Stone, à l'Apollo ou à l'acquisition des actifs offshore de Hochtief n'est intervenu en 2014.

D'autres investissements sont actuellement à l'étude.

Il convient également de souligner que DEME continue à investir mais procède en parallèle à des cessions de navires plus anciens.

La diminution significative du besoin en fonds de roulement combiné à un cashflow d'exploitation élevé a contribué à la baisse de l'endettement financier net (126,8 millions d'euros contre 533,5 millions d'euros au 31 décembre 2013). Suivant l'approche économique, l'endettement financier net de DEME se serait élevé à 212,8 millions d'euros, en baisse de 498,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Toutefois, compte tenu des investissements décidés en 2014, l'endettement financier net de DEME sera plus élevé à fin 2015.

Retraitements DEME

Le résultat net part du groupe de DEME de 168,9 millions d'euros a été retraité de 2,4 millions d'euros au niveau de la consolidation de CFE. Ce retraitement concerne principalement :

- l'incidence de l'extourne du recyclage des réserves liées aux instruments de couverture existant au moment de l'acquisition de 50 % complémentaires des titres de DEME ;
- partiellement compensé par l'amortissement de l'exercice issu de la valorisation des actifs et passifs identifiables de DEME à la juste valeur.

Pôle Contracting

Remarque préliminaire

Le conseil d'administration de CFE a décidé de créer un pôle Contracting qui regroupe les activités de construction, multi-technique et rail.

Chiffres clés

En millions d'euros	2014	2013	Variation 2014/2013
Chiffres d'affaires	1.073,3	971,0	+10,5 %
Résultat opérationnel ^(*)	-7,5	-29,5	+74,6 %
Résultat net part du groupe	-14,5	-37,7	+61,5 %
Carnet de commandes ^(**)	1.127,2	1.310,3	-14,0 %

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

(**) Y compris résultat des sociétés associées et partenariats.

(***) Montants intégrant également le carnet de commandes relatif aux sociétés qui sont intégrées par mise en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2014 suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2014	2013 ^(*)	Variation en %
Construction	805,3	705,4	+14,2 %
<i>Génie Civil</i>	116,3	137,2	-15,2 %
<i>Bâtiment Benelux</i>	523,1	442,5	+18,2 %
<i>Bâtiment International</i>	165,9	125,7	+32,0 %
Multitechnique et Rail infra	268,0	265,6	+0,9 %
Total Contracting	1.073,3	971,0	+10,5 %

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

Le chiffre d'affaires est en augmentation sensible. Au sein du pôle, les évolutions sont cependant contrastées :

- une diminution de l'activité en génie civil,
- une augmentation de l'activité Bâtiment au Benelux dans la plupart des entités, en particulier chez CLE, BPC Brabant et BPC Wallonie,
- une activité soutenue en Pologne et au Tchad partiellement compensée par une baisse d'activité en Hongrie et en Algérie, et
- une augmentation du chiffre d'affaires de VMA et de Nizet/EcoTech.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel (-7,5 millions d'euros contre -29,5 millions d'euros en 2013) se redresse sensiblement mais reste négatif.

Cette perte s'explique par :

- la restructuration des activités en Hongrie,
- les difficultés rencontrées sur un projet au Nigeria,
- l'exécution de quelques chantiers difficiles à Bruxelles,
- une insuffisance d'activité en génie civil.

Cependant, sous l'impulsion de VMA, Engema et Stevens, la division Multitechnique & Rail Infra est à nouveau profitable malgré la réorganisation de deux filiales déficitaires.

Dans le dossier du contournement d'Anvers (Oosterweel), la Région Flamande a finalement décidé de ne pas attribuer à Noriant les travaux de la rive gauche et du tunnel immergé sous l'Escaut. Cette décision s'est accompagnée du versement à Noriant d'une indemnité forfaitaire de 42,3 millions d'euros en février 2015.

Cession de l'activité route de Aannemingen Van Wellen

En date du 25 février 2015, CFE a cédé sa participation dans Aannemingen Van Wellen NV à ASWEBO, filiale routière du groupe Willemen. Préalablement à cette cession, la division « Bâtiment » de Aannemingen Van Wellen avait été transférée à une filiale du groupe et opère en Flandre depuis le 1^{er} décembre 2014 sous la marque commerciale « Atro Bouw ».

La plus-value de cession estimée à environ 10 millions d'euros sera comptabilisée au cours du premier semestre 2015.

Carnet de commandes

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation en %
Construction	945,3	1.077,4	-12,3 %
<i>Génie Civil</i>	169,3	200,6	-15,6 %
<i>Bâtiment Benelux</i>	651,0	640,0	+1,7 %
<i>Bâtiment International</i>	125,1	236,8	-47,2 %
Multitechnique et Rail infra	181,8	232,9	-21,9 %
Total Contracting	1.127,2	1.310,3	-14,0 %

Les grandes tendances observées sont les suivantes :

- Difficultés de renouvellement du carnet de commandes en génie civil dans un marché où les volumes diminuent et où les prix restent extrêmement compétitifs ;
- Légère hausse du carnet de commandes en Bâtiment Benelux après une hausse historique en 2013. La division a remporté de nombreux marchés en 2014 dont notamment les centres commerciaux « Docks Brussel » et « Grand Pré » (BPC Brabant et BPC Hainaut), la galerie Kons au Luxembourg (CLE), le siège d'Axa à Bruxelles (CFE Brabant) et plusieurs écoles dans le cadre du PPP « Écoles de demain » initié par la Région flamande (MBG et ATRO Bouw).
- Diminution sensible du carnet de commandes en Afrique suite à une plus grande sélectivité dans le choix des projets et à la cession du contrat de Toukra II (Tchad) à notre partenaire local. La volonté de CFE étant de limiter son exposition sur ce pays aussi longtemps que les créances ouvertes sur l'État tchadien n'auront pas été significativement réduites. L'encaissement de celles-ci constitue un enjeu fort pour 2015.
- Baisse du carnet de la division Multitechnique et Rail Infra suite à la cession de l'activité route de Aannemingen Van Wellen.

Pôle Promotion Immobilière

Chiffres clés

En millions d'euros	2014	2013 ^(*)	Variation 2014/2013
Chiffres d'affaires	45,6	18,8	+142,6 %
Résultat opérationnel (y compris résultat des sociétés associées et partenariats)	7,1	3,7	+91,9 %
Résultat net part du groupe	4,3	1,8	+138,9 %

Évolution de l'encours immobilier

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ^(*)
Construits non vendus	16	18
En cours de construction	57	61
Projets à l'étude	61	77
Total de l'encours	134	156

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

Encours immobilier

La cession de l'immeuble de bureaux du projet Belview ainsi que la poursuite de la commercialisation des projets résidentiels Belview et Oosteroever en Belgique, Greenhill et Edengreen à Luxembourg et Ocean's Four et Wola en Pologne ont contribué à la réduction de l'encours immobilier.

En Pologne, BPI a acquis une première position foncière au centre de la ville de Wrocław pour y développer un projet de logements et de commerces.

L'exercice 2014 a également été marqué par le lancement de la commercialisation du projet Ernest à Ixelles et par l'obtention du permis de lotir pour deux projets majeurs (Erasmus Gardens à Anderlecht et Les Hauts Prés phase 2 à Uccle).

En juillet 2014, CFE et ses partenaires co-promoteurs ont annoncé la cession du projet luxembourgeois « Galerie Kons » à un investisseur institutionnel. La cession n'a pas d'impact sur le compte de résultats de 2014 vu que celle-ci s'opère sous réserve de la livraison de l'immeuble prévue en 2016.

Résultat net

Malgré la prise en compte d'une réduction de valeur sur un foncier historique au Grand-Duché de Luxembourg, le résultat net part du groupe s'inscrit en progression de 138,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Pôle PPP – Concessions

Chiffres clés

En millions d'euros	2014	2013 ^(*)	Variation 2014/2013
Chiffres d'affaires	0,8	0,7	+14,3 %
Résultat opérationnel (y compris résultat des sociétés associées et partenariats)	2,5	0,7	+257,1 %
Résultat net part du groupe	2,2	0,9	+144,4 %
Carnet de commandes	2,6	0,0	-

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du pôle s'inscrit en progression grâce aux bonnes performances de Rent-A-Port qui poursuit le développement de ses activités au Vietnam en obtenant, avec ses partenaires, plusieurs extensions de la concession située dans la zone portuaire de Dinh Vu.

Au Benelux, les quatre projets DBFM en portefeuille sont maintenant entrés en phase de maintenance et contribuent positivement au résultat du pôle. La participation que CFE détenait dans le parking de Turnhout a été cédée en fin d'exercice à notre partenaire.

Plusieurs projets sont à l'étude, citons notamment le contournement de Renaix en Belgique et l'écluse de Ijmuiden aux Pays-Bas.

3. Synthèse des résultats

3.A.1. État du résultat global consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014 (DEME à 100 %)	2013 ^(*) (DEME à 50 %)
Chiffre d'affaires	3.510.548	984.883
Produit des activités annexes	80.518	71.641
Achats	-2.093.355	-739.730
Rémunérations et charges sociales	-583.211	-209.278
Autres charges opérationnelles	-449.834	-124.327
Dotations aux amortissements	-243.746	-14.439
Regroupement d'entreprises – Acquisition DEME	-	111.624
Dépréciation des goodwill – DEME	-	-207.411
Dépréciation des goodwill – Autres	-521	-3.795
Résultat opérationnel sur l'activité	220.399	-130.832
Part dans le résultat des entreprises associées et partenariats	20.124	51.356
Résultat opérationnel	240.523	-79.476
Coûts de l'endettement financier	-31.909	-143
Autres charges et produits financiers	16.156	-2.551
Résultat financier	-15.753	-2.694
Résultat avant impôts	224.770	-82.170
Impôts sur le résultat	-65.249	-5.793
Résultat de l'exercice	159.521	-87.963
Participations ne donnant pas le contrôle	357	6.728
Résultat – Part du groupe	159.878	-81.235
Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014 (DEME à 100 %)	2013 ^(*) (DEME à 50 %)
Résultat de l'exercice	159.521	-87.963
Variations de juste valeur liées aux instruments de couverture	-8.750	10.397
Écarts de conversion	-2.126	-3.590
Impôts différés	2.974	-3.534
Acquisition DEME – Retraitement des réserves recyclables	0	7.902
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	-7.902	11.175
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	-2.676	-3.538
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	-2.676	-3.538
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	-10.578	7.637
Résultat global	148.943	-80.326
- part du groupe	149.586	-73.544
- part des participations ne donnant pas le contrôle	-643	-6.782
Résultat net par action (euro) (base et dilué)	6,32	-3,21
Résultat global part du groupe par action (euro) (base et dilué)	5,91	-2,91

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

3.A.2. État consolidé de la situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014 (DEME à 100 %)	2013 ^(*) (DEME à 100 %)
Immobilisations incorporelles	98.491	105.500
Goodwill	177.082	177.003
Immobilisations corporelles	1.503.275	1.563.351
Immeubles de placement	0	0
Entreprises associées et partenariats	159.290	155.877
Autres actifs financiers non courants	109.341	115.396
Instruments dérivés non courants	674	612
Autres actifs non courants	20.006	10.725
Actifs d'impôts différés	115.322	120.428
Total actifs non courants	2.183.481	2.248.892
Stocks	105.278	116.012
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	1.082.504	1.106.034
Autres actifs courants	104.554	100.781
Instruments dérivés courants	0	0
Actifs financiers courants	4.687	6.447
Actifs détenus en vue de la vente	31.447	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	703.501	437.334
Total actifs courants	2.031.971	1.766.608
Total de l'actif	4.215.452	4.015.500

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014 (DEME à 100 %)	2013 ^(*) (DEME à 100 %)
Capital	41.330	41.330
Prime d'émission	800.008	800.008
Résultats non distribués	488.890	358.124
Plan de pension à prestations définies	-8.350	-5.782
Réserves liées aux instruments financiers	-6.127	-351
Écarts de conversion	-2.124	-176
Capitaux propres - Part du groupe CFE	1.313.627	1.193.153
Participations ne donnant pas le contrôle	7.238	8.064
Capitaux propres	1.320.865	1.201.217
Engagements de retraite et avantages du personnel	41.806	40.543
Provisions	40.676	25.655
Autres passifs non courants	80.665	92.898
Emprunts obligataires	306.895	208.621
Dettes financières	378.065	496.654
Instruments dérivés non courants	12.922	16.352
Passif d'impôts différés	139.039	144.505
Total passifs non courants	1.000.068	1.025.228
Provisions courantes	48.447	48.181
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	1.099.309	983.806
Passif d'impôts exigibles	80.264	65.855
Dettes financières	206.671	346.118
Instruments dérivés courants	24.948	16.499
Passifs détenus en vue de la vente	19.164	0
Autres passifs courants	415.716	328.596
Total passifs courants	1.894.519	1.789.055
Total des capitaux propres et passifs	4.215.452	4.015.500

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11, et retraité suite à l'allocation du goodwill issu de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50 % de DEME, en application de l'IFRS 3 - Regroupement d'entreprises.

3.A.3. Commentaires sur l'état consolidé de la situation financière, le flux de trésorerie et les investissements

La structure financière de CFE s'est encore renforcée en 2014 : le montant des fonds propres après distribution du dividende de l'exercice 2013 (29,1 millions d'euros) atteint 1.320,9 millions d'euros contre 1.201,2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net ^(*) s'élève à 188,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 soit, à méthode comptable comparable, une diminution de 426 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cet endettement se décompose, d'une part, en un endettement long terme de 685 millions d'euros et, d'autre part, en une trésorerie nette positive de 497 millions d'euros.

CFE dispose, pour sa part, de lignes de crédit confirmées à moyen terme destinées au financement général de la société à hauteur de 125 millions d'euros, dont 65 millions d'euros ne sont pas utilisés au 31 décembre 2014. Les « covenants bancaires » sont quant à eux respectés tant chez CFE que chez DEME.

^(*) L'endettement financier net ne tient pas compte des justes valeurs des produits dérivés qui représente au 31 décembre 2014 un passif de 37,2 millions d'euros.

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014 (DEME à 100 %)	2013 ^(*) (DEME à 50 %)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	606.725	-104
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	-163.607	-18.360
Flux de trésorerie provenant de l'acquisition de la trésorerie de DEME	0	317.911
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	177.548	-6.420
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	265.570	293.027
Capitaux propres hors minoritaires à l'ouverture	1.193.153	524.612
Capitaux propres hors minoritaires à la clôture	1.313.627	1.193.153
Résultat net part du groupe de l'année	159.878	7.929 ^(**)
ROE	13,4 %	1,5 % ^(***)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

^(**) Résultat net part du groupe avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital de 2013 et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

^(***) ROE calculé sur le résultat net part du groupe de l'année (avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital de 2013 et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital).

3.A.4. État consolidé des variations de capitaux propres pour la période se terminant au 31 décembre 2014

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserve liée aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2013 ^(*)	41.330	800.008	358.124	(5.782)	(351)	(176)	1.193.153	8.064	1.201.217
Résultat global de la période			159.878	(2.568)	(5.776)	(1.948)	149.586	(643)	148.943
Dividendes payés aux actionnaires			(29.112)				(29.112)		(29.112)
Dividendes des minoritaires								(2.329)	(2.329)
Modification de périmètre								2.146	2.146
Décembre 2014	41.330	800.008	488.890	(8.350)	(6.127)	(2.124)	1.313.627	7.238	1.320.865

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

3.A.5. Données par action

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 ^(*)
Nombre total d'actions	25.314.482	25.314.482
Résultat opérationnel après déduction des charges financières nettes, par action	8,88	0,54 (**)
Résultat net part du groupe par action	6,32	-3,21 (***)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable suite à l'application de l'IFRS 10 et 11.

^(**) Montants avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

^(***) Montants après les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50 % des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

3.B.1. Résultat CFE SA (suivant normes belges)

(en milliers d'euros)	2014	2013
Ventes et prestations	376.996	381.040
Résultat d'exploitation	505	-32.389
Résultat financier net	47.561	16.974
Résultat courant	48.066	-15.415
Produits exceptionnels	4	124
Charges exceptionnelles	-11.131	-9.376
Résultat avant impôts	36.939	-24.667
Impôts	113	-33
Résultat de l'exercice	37.052	-24.700

3.B.2. Bilan CFE SA après répartition (suivant normes belges)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Actif		
Actifs immobilisés	1.408.686	1.403.091
Actifs circulants	330.753	289.147
Total de l'actif	1.739.439	1.692.238

(en milliers d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Passif		
Capitaux propres	1.129.891	1.148.532
Provisions pour risques et charges	61.553	54.738
Dettes long terme	113.439	308
Dettes court terme	434.556	488.660
Total du passif	1.739.439	1.692.238

4. Informations sur les tendances

Les perspectives restent favorables pour le pôle dragage et environnement, le redressement des activités Contracting se poursuivant en 2015.

5. Nouvelle organisation

Le conseil d'administration de CFE a décidé de créer un pôle Contracting qui regroupera l'ensemble des activités de construction, multitechnique et rail. Un processus de regroupement sera également engagé pour les activités de promotion immobilière dont BPI deviendra la société de tête.

Le conseil d'administration de CFE a également décidé, en accord avec Renaud Bentégeat, de nommer Piet Dejonghe en tant que second administrateur délégué.

Renaud Bentégeat, qui continuera à représenter CFE vis-à-vis de l'extérieur, assurera le suivi de DEME, de Rent-A-Port et des activités de promotion immobilière ainsi que la direction des activités de CFE International, tant en Europe centrale qu'en Afrique et au Sri Lanka.

Piet Dejonghe sera, quant à lui, responsable du pôle Contracting. Dans ce cadre, il prendra en charge plusieurs projets transverses visant à améliorer l'excellence opérationnelle des activités du Contracting.

6. Rémunération du capital

Le conseil d'administration de CFE SA propose à l'assemblée générale du 7 mai 2015 un dividende brut par action de 2,00 euros correspondant à 1,50 euro net, soit une distribution de 50.628.964 euros.

B. Déclaration de gouvernement d'entreprise

1. Gouvernance d'entreprise

La société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son Code de référence.

La charte de corporate governance de CFE, qui a été établie sur la base de ce Code de référence, peut être consultée sur le site internet de la société www.cfe.be.

La charte de corporate governance a été modifiée le 26 février 2015 afin :

- de modifier le nombre de pôles qui passent de 6 à 4 à savoir le Dragage et Environnement, le Contracting, la Promotion immobilière et les PPP-Concessions ;

- d'adapter la partie V de la charte afin de prendre en compte la nomination d'un second administrateur délégué ;
- de procéder à diverses adaptations mineures.

Pour CFE, la gouvernance d'entreprise va au-delà du respect du Code car CFE estime qu'il est indispensable de fonder la conduite de ses activités sur une éthique de comportement et de décision et une culture fortement ancrée de gouvernance d'entreprise.

2. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2014, le conseil d'administration de CFE se compose de treize membres, entrés en fonction aux dates reprises ci-dessous et dont les mandats expirent immédiatement après les assemblées générales ordinaires des années reprises ci-dessous :

	Entrée en fonction	Expiration mandat
C.G.O. SA, représentée par Philippe Delaunois ^(*)	06.05.2010	2016
Renaud Bentégeat ^(**)	18.09.2003	2017
Piet Dejonghe ^(***)	24.12.2013	2017
Luc Bertrand	24.12.2013	2017
John-Eric Bertrand	24.12.2013	2017
Jan Suykens	24.12.2013	2017
Koen Janssen	24.12.2013	2017
Alain Bernard	24.12.2013	2017
Philippe Delusinne	07.05.2009	2016
Christian Labeyrie	06.03.2002	2016
Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert	06.05.2010	2016
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	03.05.2007	2015
Jan Steyaert	07.05.2009	2016

^(*) Philippe Delaunois a été, à titre personnel, administrateur de CFE du 5 mai 1994 au 6 mai 2010

^(**) Administrateur délégué en charge de la gestion journalière

^(***) Second Administrateur délégué en charge de la gestion journalière depuis le 15 janvier 2015

2.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Administrateurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des treize administrateurs à la date du 31 décembre 2014.

C.G.O. SA, représentée par Philippe Delaunois	Président du conseil d'administration Administrateur
CFE, Avenue Herrmann-Debroux, 40-42 B-1160 Bruxelles	Né en 1941, Philippe Delaunois est ingénieur civil métallurgiste de la Faculté polytechnique de Mons, ingénieur commercial de l'Université de l'État de Mons et diplômé de l'Harvard Business School. Il exerça la majeure partie de sa carrière dans l'industrie sidérurgique et fut jusqu'en 1999 administrateur délégué, directeur général de Cockerill-Sambre. Officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, il a été élu manager de l'année en 1989, président de l'Union wallonne des entreprises de 1990 à 1993 et est consul honoraire d'Autriche pour le Hainaut et Namur depuis 1990. Mandats exercés : a- sociétés cotées : Administrateur de SABCA b- sociétés non cotées : Administrateur d'Intégrale, caisse commune d'assurances Administrateur de CLi Administrateur de CLE Administrateur de DEME Administrateur d'ETEC Administrateur des Grottes de Han Administrateur de Nethys Administrateur de G-TEC c- associations : Administrateur de Europalia ASBL Administrateur de l'Ordre de Léopold ASBL Administrateur de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth

Renaud Bentégeat

CFE,
Avenue Herrmann-Debroux,
40-42
B-1160 Bruxelles

Administrateur délégué

Né en 1953, Renaud Bentégeat est titulaire d'une maîtrise de droit public, d'un DEA de droit public, d'un DEA d'analyse politique approfondie ainsi que du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux.

Il a entamé sa carrière en 1978 dans la société Campenon Bernard. Il a, ensuite, été successivement chef du service juridique, directeur de la communication, directeur administratif et secrétaire général en charge des services juridique, communication, administratif et ressources humaines de la Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC).

De 1998 à 2000, il a été directeur régional bâtiment Ile-de-France de Campenon Bernard SGE, avant d'être nommé directeur général adjoint de VINCI Construction, en charge notamment des filiales du groupe VINCI Construction en Europe centrale et administrateur délégué de Bâtiments et Ponts Construction et Bâtiment Immobilier en Belgique. Depuis 2003, il est administrateur délégué de CFE.

Renaud Bentégeat est officier de l'Ordre de Léopold et Chevalier de la Légion d'Honneur ainsi que Chevalier de l'Ordre national du Mérite (France).

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Administrateur délégué de CFE

b- sociétés non cotées :

Administrateur d'Amatro

Administrateur de Bavière Développement

Administrateur de Bizerte CAP 3000

Administrateur de CFE BBW

Administrateur de CLi

Administrateur d'IFC

Administrateur de CFE Polska

Administrateur de CIW

Administrateur de CLE

Administrateur de CM

Administrateur de DEME

Administrateur de Rent-A-Port

Administrateur de RAP-Energy

Administrateur de Promotion Léopold

Administrateur de SFE

Administrateur de Sogech

Membre du Conseil de Surveillance de CFE Hungary

c- associations :

Président de la Chambre française de Commerce et d'Industrie de Belgique

Administrateur de l'Association des Entrepreneurs belges de Grands Travaux (ADEB-VBA)

Conseiller du commerce extérieur de la France

Administrateur de CCI France International

Piet Dejonghe

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Administrateur délégué depuis le 15 janvier 2015

Né en 1966, Piet Dejonghe a obtenu, après des études de licencié en droit (KU Leuven, 1989), un post graduat en gestion à la KU Leuven (1990) et un MBA à l'Insead (1993). Avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 1995, il était avocat attaché à Loeff Claeys Verbeke et était actif comme consultant auprès de Boston Consulting Group.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren
Administrateur du Groupe Flo

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration de Distriplus
Président du conseil d'administration de Trasys Group
Administrateur de la Delen Private Bank
Administrateur de Banque J.Van Breda & C°
Administrateur du Groupe Financière Duval
Administrateur de Brinvest
Administrateur de Delen Private Bank Luxembourg
Administrateur de Financière Flo
Administrateur de Profimolux
Administrateur de Sofinim
Administrateur de GB-INNO-BM
Administrateur de Ligno Power
Administrateur de GIB Corporate Services
Administrateur de Baloise Belgium
Administrateur du Holding Groupe Duval

c- associations

Vice-président du conseil d'administration de SOS-Villages d'Enfants Belgique

Luc Bertrand

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Membre du comité des
nominations et des
rémunérations

Administrateur

Né en 1951, Luc Bertrand a obtenu en 1974 le diplôme d'ingénieur commercial (KU Leuven). Luc Bertrand a commencé sa carrière chez Bankers Trust, où il a assumé la fonction de Vice-Président et Regional Sales Manager, Northern Europe. Il a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1985 et est en fonction chez Ackermans & van Haaren depuis 1986.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Administrateur et Président du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren
Président du conseil d'administration de Leasinvest Real Estate
Administrateur d'Atenor Group
Administrateur du Groupe Flo
Administrateur de Sipef
Administrateur de Schroders

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration de DEME
Président du conseil d'administration de Dredging International
Président du conseil d'administration de Finaxis
Président du conseil d'administration de Sofnim
Président du conseil d'administration d'Egemin International
Président du conseil d'administration de Tour & Taxis (Kon. Pakhuis, Openb. Pakhuis, Parking)
Président du conseil d'administration de Van Laere
Administrateur d'AvH Coordination Center
Administrateur d'Anfima
Administrateur d'Axe Investments
Administrateur de Baarbeek
Administrateur de Banque J. Van Breda & C°
Administrateur de Belfimas
Administrateur de BOS
Administrateur de Brinvest
Administrateur de Delen Investments C.V.A
Administrateur de Delen Private Bank
Administrateur de DEME Coordination Center
Administrateur d'Extensa Group
Administrateur du Groupe Financière Duval
Administrateur du Holding Groupe Duval (FR)
Administrateur de JM Finn & Co (UK)
Administrateur de Leasinvest Immo Lux Sicav
Administrateur de Manuchar
Administrateur de Profimolux
Administrateur de Rent-A-Port
Administrateur de RAP-Energy
Administrateur de Scaldis Invest
Administrateur de Tour & Taxis (Projet T&T)
Administrateur d'ING Belgium

c- associations :

Président de Middelheim Promotors
Membre du conseil d'administration de la KU Leuven
Membre du conseil d'administration de l'Institut de Duve
Membre du conseil d'administration de l'Institut de Médecine Tropicale
Membre du conseil d'administration du Musée Mayer van den Bergh
Président de Guberna (Belgian Governance Institute)
Vice-président du VOKA
Membre du conseil d'administration d'INSEAD Belgique
Membre du conseil d'administration de Vlerick Leuven Gent School
Membre du conseil d'administration de VKW Synergia

John-Eric Bertrand

Ackermans & van Haaren
Begijnvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Membre du Comité d'audit à
partir du 15 janvier 2015

Administrateur

Né en 1977, John-Eric Bertrand a obtenu, après des études d'ingénieur commercial (UCL 2001, magna cum laude), un Master en International Management (CEMS, 2002) et un MBA à Insead (2006). Avant de rejoindre Ackermans & van Haaren, John-Eric Bertrand a travaillé en tant que senior auditor chez Deloitte et senior consultant chez Roland Berger Strategy Consultants. Depuis le 1^{er} septembre 2008, il est Investment manager chez Ackermans & van Haaren.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Administrateur de Sagar Cements

b- sociétés non cotées :

Administrateur d'Alfa Park

Administrateur d'Egemin International

Administrateur d'Egemin

Administrateur d'Oriental Quarries & Mines

Administrateur de Van Laere

Administrateur de Bracht, Deckers & Mackelbert (BDM)

Administrateur d'Assurances Continentales (Asco)

Administrateur de Holding Groupe Duval

Administrateur d'AvH Resources India

Administrateur du Groupe Thiran

Administrateur de Telemond Holding

Administrateur de Henschel Engineering

Administrateur de Telehold

Membre du comité d'investissement de Inventures

c- associations

Administrateur de Belgian Finance Club

Jan Suykens

Ackermans & van Haaren
Begijnvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Administrateur

Né en 1960, Jan Suykens est licencié en sciences économiques appliquées (UFSIA, 1982) et a obtenu un MBA à la Colombia University (1984). Il a travaillé plusieurs années à la Générale de Banque dans le Corporate & Investment Banking avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 1990.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren

Administrateur de Leasinvest Real Estate

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration d'Anima Care

Président du conseil d'administration de la Banque J.Van Breda & C^o

Vice-président du conseil d'administration de Delen Private Bank

Administrateur de Delen Private Bank Luxembourg

Administrateur de Corelio

Administrateur de DEME

Administrateur d'Extensa Group

Administrateur de Van Laere

Administrateur d'AvH Coordination Center

Administrateur d'Anfima

Administrateur de T&T Koninklijk Pakhuis

Administrateur de T&T Parking

Administrateur de T&T Openbaar Pakhuis

Administrateur de Profimolux

Administrateur de Sofinim

Administrateur de Leasinvest Immo Lux

Administrateur de Mediacore

Administrateur de JM Finn & Co (UK)

Administrateur de Project TT

Administrateur d'ABK Bank

Administrateur d'Extensa

Koen Janssen

Ackermans & van Haaren
Begijnenvest, 113
B- 2000 Antwerpen

Administrateur

Né en 1970, Koen Janssen a obtenu, après ses études d'ingénieur civil en électromécanique (KU Leuven, 1993), un MBA à IEFSI (France, 1994). Il a travaillé pour Recticel, ING Investment Banking et ING Private Equity avant d'entrer chez Ackermans & van Haaren en 2001.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren

b- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration de Société Nationale de Transport par Canalisations

Administrateur de DEME

Administrateur de NMC

Administrateur de Max Green

Administrateur de Bedrijvencentrum Regio Mechelen

Administrateur de Dredging International

Administrateur de Ligno Power

Administrateur de Napro (JV SNTC-Air Products)

Administrateur de Nitraco (JV SNTC-Praxair)

Administrateur de Quinten Matsys (filiale de SNTC)

Administrateur de Rent-A-Port

Administrateur de Rent-A-Port Energy

Administrateur de Canal Re (filiale de SNTC)

Administrateur de Sofnim Lux

Alain Bernard

DEME
Haven 1025
Scheldedijk, 30
B-2070 Zwijndrecht

Administrateur

Né en 1955, Alain Bernard a obtenu le diplôme d'ingénieur civil en construction (KU Leuven, 1978) et d'ingénieur civil en gestion industrielle (KU Leuven, 1979). Alain Bernard a rejoint le Groupe DEMA en 1980 comme project manager. Il a été directeur général de Dredging International et COO du Groupe DEMA entre 1996 et 2006. Alain Bernard a été nommé CEO du Groupe DEMA en 2006.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du Steering Committee de CFE

b- sociétés non cotées :

Chief Executive Officer de DEMA

Administrateur de diverses filiales du Groupe DEMA

Administrateur d'Aquafin

c- associations :

l'Union Royale des Armateurs Belges, F.I.T. (Flanders Investment & Trade)

Président de la « Belgian Dredging Association »

Philippe Delusinne

RTL Belgium
Avenue Jacques Georin, 2
B-1030 Bruxelles

Membre du comité d'audit

Administrateur indépendant

Né en 1957, Philippe Delusinne est titulaire d'un diplôme de Marketing & Distribution de l'ISEC à Bruxelles et d'un Short MBA du Sterling Institute d'Harvard.
Il a commencé sa carrière chez Ted Bates comme account executive, il fut ensuite account manager chez Publicis, client service director chez Impact FCB, deputy general manager de McCann Erikson et chief executive officer de Young & Rubicam en 1993. Depuis mars 2002, il est chief executive officer de RTL Belgium.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du Conseil de Surveillance de M6

b- sociétés non cotées :

Administrateur délégué de RTL Belgium SA

Administrateur délégué de Radio H

Administrateur délégué de INADI SA

Administrateur délégué de Cobelfra SA (Radio Contact)

CEO de RTL Belux SA & Cie SECS

Administrateur délégué de RTL Belux SA

Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration de IP Belgium SA

Président de Home Shopping Service Belgium SA

Administrateur délégué et Président de New Contact SA

Administrateur de CLT-UFA SA

Administrateur de l'Agence Télégraphique Belge de Presse

Administrateur de MaRadio.be SCRL

Administrateur de l'Association pour l'Autorégulation de la Déontologie Journalistique

c- associations :

Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (Belgique)

Président du Théâtre Royal de La Monnaie

Président des Amis des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique ASBL

Christian Labeyrie

VINCI
1, cours
Ferdinand-de-Lesseps,
F-92851Rueil-Malmaison
Cedex

Membre du comité d'audit

Administrateur

Né en 1956, Christian Labeyrie est directeur général adjoint, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe VINCI. Avant de rejoindre le groupe VINCI en 1990, il a exercé diverses fonctions dans les groupes Rhône-Poulenc et Schlumberger. Il a démarré sa carrière dans la banque. Christian Labeyrie est diplômé de HEC, de l'Escuela Superior de Administración de Empresas (Barcelone) et de Mc Gill University (Canada) et titulaire du DECS. Il est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre national du Mérite.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées :

Membre du comité exécutif du Groupe VINCI

b- sociétés non cotées :

Administrateur d'Eurovia

Administrateur de VINCI Deutschland

Administrateur d'ASF

Administrateur d'Escota

Administrateur d'Arcour

Administrateur du consortium Stade de France

Administrateur de VFI

Administrateur de Amundi Convertibles Euroland du Groupe Crédit Agricole Asset management

Membre du conseil de la Banque de France – succursale des Hauts-de-Seine

**Conusco SA, représentée par
Alfred Bouckaert**

Avenue de Foestraets, 33A
B-1180 Bruxelles

Membre du comité d'audit
Membre du comité des
nominations et des
rémunérations

Administrateur indépendant

Né en 1946, Alfred Bouckaert est licencié en sciences économiques (Université Catholique de Louvain).

Il débute sa carrière en 1968 en tant que courtier en Bourse auprès de JM Finn & Co à Londres. En 1972, il entre à la Chase Manhattan Bank où il exerce différentes fonctions commerciales et de crédit avant de devenir manager commercial banking pour la Belgique. Il est nommé general manager de la Chase à Copenhague (Danemark) en 1984, puis, deux ans plus tard, general manager et country manager de la Chase en Belgique. En 1989, les activités belges de la Chase Manhattan Bank sont vendues au Crédit Lyonnais. Alfred Bouckaert est chargé de fusionner les activités opérationnelles belges de la Chase et du Crédit Lyonnais. En 1994, le Crédit Lyonnais demande à Alfred Bouckaert de prendre la tête des activités européennes de la banque. En 1999, il prend la direction d'AXA Royale Belge. AXA le nomme également country manager pour le Benelux. En 2005, il devient directeur général pour la région « Europe du Nord » (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et Suisse). D'octobre 2006 à mai 2010, il a été membre du Directoire d'AXA, en charge des activités de la région Europe du Nord, Europe centrale et de l'Est. En avril 2007, il a été nommé président du conseil d'administration d'AXA Belgium, fonction qu'il a exercée jusqu'au 27 avril 2010. De 2011 à 2013, il a été président du conseil d'administration de Belfius Banque & Assurances.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées:

Administrateur et Président du comité d'investissement de Mauritius Union Assurance (MUA), Maurice

b- sociétés non cotées:

Administrateur de KBL Banque
Administrateur de Mauritius Commercial Union Ltd.
Administrateur de Vandemoortele
Administrateur de Ventosia (sicav des notaires)
Administrateur de Vesalius Biocapital II Arkiv
Président de First Retail International
Administrateur et Président du comité des risques de KBL European Private Banker, Luxembourg

c- associations:

Administrateur de la Chambre française de Commerce et d'Industrie de Belgique
Administrateur de l'Institut de Duve (ICP)

**Ciska Servais SPRL,
représentée par Ciska
Servais**

Boerenlegerstraat, 204
B-2650 Edegem

Présidente du comité
des nominations et des
rémunérations

Administrateur indépendant

Ciska Servais est associée au sein du cabinet d'avocats Astrea. Elle est active dans le domaine du droit administratif, particulièrement le droit de l'environnement et l'aménagement du territoire ainsi que le droit immobilier et le droit de la construction. Elle dispose d'une expérience étendue en matière de conseil, de procédures judiciaires et de négociations; elle donne cours et est régulièrement conférencière lors de séminaires.

Elle a obtenu une licence en droit à l'Université d'Anvers (1989) ainsi qu'un Master complémentaire (LL.M) en international legal cooperation à la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.) (1990). Elle a également obtenu une licence spéciale en écologie à l'Université d'Anvers (1991).

Elle a commencé ses stages en 1990 auprès du cabinet d'avocats Van Passel & Greeve. Elle est devenue associée chez Van Passel & Vennoten en 1994 et, par la suite, chez Lawfort en 2004. En 2006, elle a cofondé le cabinet d'avocats Astrea.

Ciska Servais publie principalement en matière de droit de l'environnement, entre autres concernant le décret d'assainissement, la responsabilité environnementale et la réglementation relative au déplacement de terre. Elle est inscrite au Barreau d'Anvers.

Mandats exercés :

a- sociétés cotées:

Administrateur indépendant de MONTEA Comm. VA
Vice-présidente du conseil de MONTEA Comm. VA
Présidente du Comité des rémunérations DE monte Comm. VA
Membre du comité d'audit de MONTEA Comm.VA

b- sociétés non cotées:

Astrea bv cvba

Jan Steyaert

Mobistar
Boulevard Reyers, 70
B-1030 Bruxelles

Président du comité d'audit

Administrateur indépendant

Né en 1945, Jan Steyaert a été actif la majeure partie de sa carrière dans le domaine des Telecoms. Il a débuté chez un réviseur d'entreprise. En 1970, il entre en fonction chez Telindus (société cotée en bourse) et remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration du Groupe Telindus et ses filiales jusqu'en 2006.

Depuis la création de Mobistar en 1995, il est membre du conseil d'administration et président du conseil depuis 2003.

Il est officier de l'Ordre de Léopold II et a été décoré de la croix de chevalier de l'Ordre de la couronne.

Mandats exercés:

a- sociétés cotées:

Président du Conseil d'Administration de Mobistar SA

b- sociétés non cotées:

Administrateur de Portolani SA

Administrateur de Automation SA

Administrateur de CGT Consulting SA

Administrateur d'e-Novates SA

Administrateur de Blue Corner SA

Administrateur de 4iS SA

Membre du conseil consultatif de la Fédération Royale du Notariat Belge

c- associations:

Président de la Fondation et du Conseil d'Administration du musée Dhondt-Dhaenens à Deurle

Administrateur de Anima Eterna ASBL

Administrateur de VVW ASBL

Administrateur de Jeugd en Muziek Brussel ASBL

2.2. Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Sur les treize membres du conseil d'administration au 31 décembre 2014, neuf ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise. Il s'agit de:

- Renaud Bentégeat qui est administrateur délégué de la société
- Alain Bernard qui est administrateur délégué de DEME, filiale à 100 % de la société et membre du Steering Committee de CFE.
- Luc Bertrand, Jan Suykens, Piet Dejonghe, Koen Janssen et John-Eric Bertand qui représentent l'actionnaire de contrôle, Ackermans & van Haaren.
- Christian Labeyrie qui représente VINCI Construction, actionnaire à hauteur de 12,11 %.
- C.G.O. SA, représentée par Philippe Delaunois, ce dernier ayant exercé plus de trois mandats consécutifs.

Au 31 décembre 2014, les administrateurs indépendants sont: Philippe Delusinne, Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, Jan Steyaert et Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert.

Il est à noter que tous les administrateurs indépendants de CFE ont pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement en 2014.

2.3. Situation des mandataires sociaux

Aucun administrateur de CFE (i) n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une quelconque sanction publique par les autorités réglementaires, (ii) n'a été associé à une faillite, à une

mise sous séquestre ou une liquidation et (iii) n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4. Conflit d'intérêts

2.4.1. Règles de conduite

L'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non et, pour les administrateurs non exécutifs, qu'ils soient indépendants ou non.

Chaque administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société.

Le conseil d'administration est particulièrement attentif à l'existence de conflits d'intérêts éventuels avec un administrateur ou avec une société du groupe, et à la mise en œuvre des procédures particulières prévues par les articles 523 et 524 du Code des sociétés.

Les transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Les administrateurs non exécutifs ne sont pas autorisés à conclure avec la société, directement ou indirectement, des accords relatifs à la fourniture de services rémunérés sans le consentement explicite du conseil d'administration. Ils sont tenus de consulter le président, qui décide de soumettre ou non la demande de dérogation au conseil d'administration.

2.4.2. Application des procédures

À la connaissance de CFE, aucun administrateur ne s'est trouvé cette année en situation de conflit d'intérêts.

Il est précisé que certains administrateurs exercent des mandats dans d'autres sociétés dont les activités sont parfois concurrentes à celles de CFE.

2.5. Évaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs

2.5.1. Mode d'évaluation

Assisté par le comité des nominations et des rémunérations, et éventuellement par des experts externes et sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement sa composition, sa taille et son fonctionnement, ainsi que la composition, la taille et le fonctionnement des comités spécialisés du conseil d'administration, avec pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société, tout en tenant compte des changements de circonstances.

Lors de cette évaluation, le conseil d'administration vérifie, entre autres, si, en son sein et au sein des comités spécialisés, les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate. Il vérifie la contribution effective de chaque administrateur du fait de sa compétence, de sa présence aux réunions et de son engagement constructif dans les discussions. Il vérifie également si la prise de décisions et si la composition actuelle du conseil d'administration et celle des comités correspond à celle qui est souhaitable.

Le conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du conseil d'administration. Il en est de même pour les comités spécialisés.

Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois par an à l'évaluation de leur interaction avec la direction exécutive. À cet effet, ils se réunissent une fois par an sans la présence de l'administrateur délégué et des éventuels autres administrateurs exécutifs.

2.5.2. Évaluation des performances

Compte tenu de l'évaluation formelle du conseil d'administration avec l'assistance de GUBERNA – l'Institut des Administrateurs à la fin de l'exercice 2013, le conseil d'administration a décidé que la prochaine évaluation aura lieu dans le courant de l'exercice 2015.

3. Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

3.1. Le conseil d'administration

Rôle et compétences du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration

La mission du conseil d'administration s'exerce dans l'intérêt social.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société, il examine et approuve les opérations significatives y afférentes, il veille à leur mise en œuvre et définit toute mesure nécessaire pour la réalisation de sa politique. Il décide du niveau de risques qu'elle accepte de prendre.

Le conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

Le conseil d'administration veille à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs et il met en place les structures et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Le conseil d'administration prête une attention particulière à la responsabilité sociale, à la mixité des genres et au respect de la diversité au sein de la société.

Le conseil d'administration adopte le budget et examine et arrête les comptes.

Le conseil d'administration :

- approuve le cadre général du contrôle interne et de gestion des risques et en contrôle la mise en œuvre
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers
- supervise les performances du commissaire
- examine les performances des administrateurs délégués
- veille au bon fonctionnement et à l'efficacité des comités spécialisés du conseil d'administration.

Compétences du conseil d'administration

(i) Compétences générales du conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires et dans les limites de l'objet social, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'assemblée générale.

(ii) Compétences du conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (capital autorisé)

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 et renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, le conseil d'administration est autorisé à augmenter – en une ou plusieurs fois – le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 d'euros, hors prime d'émission, par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec

ou sans l'émission d'actions nouvelles. Dans le cadre du capital autorisé, c'est le conseil d'administration qui décide des conditions de l'augmentation de capital et notamment les conditions d'émission des nouvelles actions dont le prix d'émission.

Le capital autorisé de CFE permet l'émission de 1.531.260 actions supplémentaires en cas d'augmentation de capital avec émission d'actions sur la base du pair comptable.

Cette autorisation expire cinq ans après la date de publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale du 30 avril 2014. La publication étant prévue le 12 mai 2015, la présente autorisation expirera le 13 mai 2020.

(iii) Compétences du conseil d'administration en matière d'acquisition d'actions propres

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a autorisé le conseil d'administration de CFE à acquérir des actions propres de CFE. La valeur nominale ou, à défaut, le pair comptable des actions à acquérir ne peut dépasser 20 % du capital souscrit de la société, soit 8.265.896,4 euros. L'acquisition peut se faire à un prix égal à un prix minimum par action correspondant au cours de clôture le plus bas des vingt (20) jours précédant le jour de l'achat d'actions propres diminué de dix pour cent (10 %) et à un prix maximum par action correspondant au cours de clôture le plus haut des vingt (20) jours précédant le jour de l'achat d'actions propres augmenté de dix pour cent (10 %). Cette autorisation expire le 23 mai 2019.

La décision de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise pour l'acquisition d'actions propres par CFE afin de les distribuer à son personnel.

(iv) Compétences du conseil d'administration en matière d'émission d'obligations.

Sous réserve de l'application des dispositions légales en la matière, le conseil d'administration peut décider la création et l'émission d'obligations, éventuellement convertibles en actions.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est organisé de manière à assurer que les décisions soient prises dans l'intérêt social et de manière à permettre que les tâches soient exécutées efficacement.

Les réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit à périodicité régulière, suffisamment fréquemment pour exercer efficacement ses obligations, et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil a ainsi multiplié ses réunions et leur durée, consacrant partiellement certaines de celles-ci à la visite de projets en cours.

En 2014, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie de CFE. Il s'est ainsi réuni sept fois.

Le conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2013 ainsi que les comptes semestriels 2014
- examiné le budget 2014 et les actualisations de celui-ci
- examiné le budget 2015
- examiné la situation financière de CFE et l'évolution de son endettement et de son besoin en fonds de roulement
- examiné l'évolution de l'encours immobilier et décidé de l'acquisition de nouveaux projets

- décidé de la cession à un tiers de la NV Aannemingen Van Wellen
- décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, des modalités de la rémunération et des primes de l'administrateur délégué en fonction en 2014 et des cadres dirigeants
- décidé, sur proposition du comité de nominations et de rémunérations, de nommer un second administrateur délégué à partir du 15 janvier 2015.

En ce qui concerne la participation active des administrateurs aux séances du conseil, le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des administrateurs aux conseils d'administration pour l'exercice 2014.

Administrateurs	Présence/Nombre de séances
C.G.O. SA, représentée par Philippe Delaunois	7/7
Renaud Bentégeat	7/7
Luc Bertrand	7/7
Piet Dejonghe	6/7
Jan Suykens	7/7
Koen Janssen	7/7
John-Eric Bertrand	7/7
Christian Labeyrie	7/7
Philippe Delusinne	6/7
Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert	7/7
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	7/7
Jan Steyaert	7/7
Alain Bernard	6/7

Fabien De Jonge a été désigné en qualité de secrétaire du conseil d'administration. À ce titre, il a participé en 2014 aux réunions du conseil d'administration.

Le mode de prise des décisions du conseil d'administration

Sauf dans les cas de force majeure résultant de guerres, troubles ou autres calamités publiques, le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés. Les membres du conseil d'administration, empêchés d'assister à une réunion, peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires, chaque membre ne pouvant disposer que d'une procuration. Les lettres, télécopies ou autres moyens de communication donnant le mandat de vote sont annexés au procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir, pour tous les administrateurs ou une partie des administrateurs, sous la forme d'une audio- ou vidéoconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les résolutions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés. Dans le cas où des administrateurs doivent s'abstenir de prendre part à la délibération, en vertu de la loi, les résolutions sont votées à la majorité des autres membres présents ou représentés. Si les voix sont partagées également, la voix du membre qui préside la réunion est prépondérante.

Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs. Ils sont consignés dans un registre spécial, tenu au siège de la société.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du conseil d'administration ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.2. Le comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2014, ce comité se compose de :

- Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, présidente (*)
- Luc Bertrand
- Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert (*)

En date du 22 janvier 2014, le conseil d'administration a nommé Luc Bertrand en tant que membre du comité des nominations et des rémunérations.

Ce comité s'est réuni cinq fois en 2014.

Au cours de l'exercice, ce comité a notamment examiné :

- les rémunérations fixe et variable de l'administrateur délégué
- les rémunérations fixe et variable des directeurs
- le rapport annuel de rémunération (Loi du 6 avril 2010)
- les émoluments des administrateurs
- la nomination d'un second administrateur délégué

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité des nominations et des rémunérations pour l'exercice 2014.

Membres	Présence/Nombre de séances
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, présidente (*)	5/5
Luc Bertrand	5/5
Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert (*)	5/5

(*) administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité des nominations et des rémunérations ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

3.3. Le comité d'audit

Au 31 décembre 2014, ce comité se compose de :

- Jan Steyaert, président (*)
- Philippe Delusinne (*)
- Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert (*)
- Piet Dejonghe
- Christian Labeyrie

En date du 22 janvier 2014, le conseil d'administration a nommé Piet Dejonghe et Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert en tant que membres du comité d'audit.

En date du 15 janvier 2015, Piet Dejonghe a été remplacé par John-Eric Bertrand.

Le conseil d'administration de CFE a porté une attention particulière à la présence au comité d'audit d'administrateurs spécialisés dans les matières financières, comptables ou en gestion des risques.

Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés. Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Jan Steyaert.

Le commissaire participe aux travaux du comité d'audit à la demande expresse de celui-ci.

Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2014.

Ce comité a :

- examiné les comptes annuels 2013 et semestriels 2014
- examiné les comptes trimestriels à fin mars et fin septembre 2014
- examiné le projet de budget 2015 avant présentation de celui-ci au conseil d'administration
- examiné le rapport de l'audit IT
- procédé à la mise en place de l'audit interne
- examiné les rapports de l'auditeur interne
- examiné l'organisation de la direction financière
- examiné l'évolution de la trésorerie du groupe

Le comité d'audit a consacré une attention particulière au contrôle interne du groupe et suivi les démarches entreprises par CFE pour l'améliorer.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité d'audit pour l'exercice 2014.

Membres	Présence/Nombre de séances
Jan Steyaert ^(*)	4/4
Philippe Delusinne ^(*)	4/4
Piet Dejonghe	4/4
Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert ^(*)	4/4
Christian Labeyrie	4/4

Le mandat de membre du comité d'audit est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité d'audit ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

4. L'actionariat

4.1. Capital et structure de l'actionariat

À la clôture de l'exercice, le capital social de CFE s'élevait à 41.329.482,42 euros, représenté par 25.314.482 actions, sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération. Lorsque le montant en a été totalement libéré, elles peuvent être transformées en actions dématérialisées, au choix et aux frais de l'actionnaire.

Le registre des titres nominatifs est tenu sous forme électronique et sous forme papier. La gestion du registre électronique a été confiée à Euroclear Belgium (CIK SA).

Les actions nominatives peuvent être converties en actions dématérialisées et vice versa, sur simple demande de leur détenteur et aux frais de celui-ci. Les actions dématérialisées sont converties en actions nominatives par l'inscription correspondante dans le registre des actionnaires de CFE. Les actions nominatives sont converties en actions dématérialisées par l'inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Conformément à la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, les actions CFE qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une conversion de plein droit ou à l'initiative de leurs titulaires au 1^{er} janvier 2014, ont été dématérialisées d'office et inscrites en compte-titres par CFE à son propre nom.

Depuis cette date, les droits qui étaient attachés aux actions ont été suspendus jusqu'à ce que leur titulaire se manifeste et

obtienne que celles-ci soient inscrites à son nom dans le registre des titres nominatifs ou sur un compte-titres tenu par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation.

La loi impose qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les actions pour lesquelles le titulaire ne s'est pas fait connaître au jour de la vente, soient vendues d'office. Les conditions de ces ventes ont été précisées dans un arrêté royal d'exécution du 25 juillet 2014. Le nombre d'actions CFE « non reconnues » au premier janvier 2015 s'élevait à 19.695.

Un avis préalable à la vente invitant le titulaire à faire valoir ses droits sera publié au Moniteur belge ainsi que sur le site internet d'Euronext Brussels sur lequel les actions seront vendues.

La vente sera organisée au minimum un mois et au maximum trois mois après la publication de l'avis sur le site d'Euronext Brussels et en fonction du calendrier des jours de Bourse.

En vertu de l'autorisation qui lui est conférée aux termes de l'article 14bis des statuts de CFE et dans les limites de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé de se porter acquéreur de l'ensemble des actions « non reconnues » qui seront mises en vente.

Le produit de la vente devra être déposé immédiatement à la Caisse des Dépôts et Consignations sous la forme d'un dépôt volontaire et sous déduction de certains frais limités exposés par CFE.

Les titulaires des actions pourront se manifester auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La restitution par la Caisse des sommes issues de la vente débutera au plus tôt le 1^{er} janvier 2016. La personne qui demandera la restitution sera redevable d'une amende calculée par année de retard à partir du 1^{er} janvier 2016, égale à 10 % de la somme ou de la contrevaletur des actions en question. Ceci signifie qu'après 2025, les actions concernées auront perdu toute valeur pour leur titulaire.

Au 1^{er} janvier 2026, les sommes issues de la vente qui n'auront pas fait l'objet d'une demande de restitution seront attribuées à l'État.

Au 31 décembre 2014, l'actionariat de CFE était structuré comme suit :

- actions nominatives	18.404.946
- actions dématérialisées	6.909.536
TOTAL	25.314.482

Actionnaires possédant 3 % ou plus des droits de vote afférents aux titres qu'ils possèdent :

Ackermans & van Haaren NV Begijnvest, 113 B-2000 Anvers	15.289.521 titres soit 60,40 %
VINCI Construction SAS 5, cours Ferdinand-de-Lesseps F-92851 Rueil-Malmaison Cedex (France)	3.066.440 titres soit 12,11 %

Au cours de l'exercice 2014, CFE n'a reçu aucune notification dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 en matière de transparence.

^(*) administrateurs indépendants

4.2. Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux

À la clôture de l'exercice, il n'y a avait pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

4.3. Droit de vote

La propriété d'une action CFE donne droit à une voix à l'assemblée générale de CFE et emporte de plein droit adhésion aux statuts de CFE et aux décisions de l'assemblée générale de CFE. Tout actionnaire n'est responsable des engagements de la société que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, en ce qui concerne l'exercice des droits accordés aux actionnaires. La société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux actions faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiant à l'égard de la société de ces droits.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'exercice de tout droit attaché aux titres au porteur détenus en vif est suspendu jusqu'à leur inscription en comptes-titres ou dans le registre des actionnaires.

4.4. Exercice des droits des actionnaires

Les actionnaires de la société ont les droits qui leur sont conférés par le Code des sociétés et par les statuts. Ainsi, ils ont le droit d'assister à toute assemblée générale des actionnaires de la société et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix lors d'une assemblée générale. Les conditions d'admission à une assemblée générale sont reprises dans les statuts de la société et sont également décrites dans toute convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie, conformément aux statuts, le 30 avril 2014. Cette assemblée a, entre autres, approuvé les comptes annuels de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 et le renouvellement du mandat d'administrateur de C.G.O. SA, représentée par Philippe Delaunois et de Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert pour un terme de deux ans.

Une assemblée générale extraordinaire s'est également tenue le 30 avril 2014 et a, entre autres, approuvé i) le renouvellement de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, ii) le renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration pour l'acquisition d'actions propres et iii) diverses modifications aux statuts. Les comptes rendus des assemblées générales ordinaires et extraordinaires peuvent être consultés sur le site internet de la société (www.cfe.be).

5. Contrôle interne

5.A. Contrôle interne et gestion des risques

5.A.1. Introduction

5.A.1.1. Définition – référentiel

«Le contrôle interne peut être défini comme un système développé par l'organe de gestion et mis en œuvre sous sa responsabilité par le management exécutif. Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et ce en fonction des objectifs, de la taille et de la complexité des activités de la société.

Le système de contrôle interne vise à assurer plus particulièrement :

- l'application (réalisation et optimisation) des politiques et des objectifs fixés par l'organe de gestion (par exemple : performances, rentabilité, protection des ressources, ...);
- la fiabilité des informations financières et non financières (par exemple : préparation des états financiers, du rapport de gestion, ...);
- la conformité aux lois, règlements et autres textes (par exemple : les statuts, ...).»

(extrait des Lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 publié par la Commission Corporate Governance – version 10/01/2011, page 8).

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

5.A.1.2. Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à CFE et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Pour l'exercice 2014, en ce qui concerne les cas spécifiques de Rent-A-Port, de Rent-A-Port Energy et de Groep Terry, les conseils d'administration de ces sociétés sont responsables du contrôle interne de celles-ci. CFE cherche cependant au travers de ses représentants aux conseils d'administration de ces sociétés à promouvoir les bonnes pratiques qui lui sont propres.

Les sections 5A.2 à 5A.5 ne s'appliquent qu'à CFE SA et à ses filiales à l'exclusion des trois filiales précitées et de DEME qui fait l'objet d'un chapitre spécifique (section 5.A.6).

5.A.2. Organisation du contrôle interne

5.A.2.1. Principes d'action et de comportement

Les métiers de CFE nécessitent que les équipes qui les exercent soient proches de leurs clients. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles adéquates, une organisation décentralisée a été mise en place au sein des pôles Contracting, Promotion Immobilière et PPP-Concessions.

L'organisation de CFE implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation. Cette délégation de pouvoirs donnée aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exerce dans le cadre d'une directive générale et dans le respect des principes d'action et de fonctionnement de CFE :

- respect rigoureux des règles communes au groupe en matière d'engagements, de prises de risques, de prises d'affaires, de remontées d'informations financières, comptables et de gestion
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels
- respect des lois et règlements en vigueur dans le pays où le groupe opère quelle que soit la matière
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action du groupe à leurs collaborateurs
- sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires de services, sous-traitants)
- recherche de la performance financière.

5.A.2.2. Les acteurs du contrôle interne

Le **conseil d'administration** de CFE est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la société, de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe. Le conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés pour l'audit des comptes, les rémunérations et les nominations.

Le **Steering Committee** est divisé en deux comités distincts, à savoir :

a) Un Steering Committee lié à l'activité de CFE hors DEME.

Il se compose au 31 décembre 2014 :

- de l'administrateur délégué de CFE
- du directeur financier et administratif de CFE
- du directeur général Bâtiment Brabant et Wallonie en charge de BPC Brabant, BPC Wallonie, CFE Brabant, Leloup Entreprise Générale et Amart
- du directeur général du génie civil du groupe en charge de MBG, BAGECI, CFE Nederland, GEKA Bouw et du développement des activités de génie civil à l'international
- du directeur général du pôle de promotion immobilière
- du directeur général des activités multitechnique et rail infra
- du directeur des ressources humaines de CFE.

Au 15 janvier 2015, Piet Dejonghe, second administrateur délégué de CFE a rejoint ce Steering Committee et en a pris la présidence.

Ce Steering Committee est en charge, pour les activités hors dragage, de la mise en œuvre de la stratégie du groupe définie par le conseil d'administration, de l'application des politiques relatives à sa gestion et de la directive générale précitée.

Ce Steering Committee est assisté par un **Comité d'Orienta-tion** qui a pour mission d'apporter son expertise pour la mise en œuvre de la stratégie du groupe pour les activités hors dragage.

Ce comité est composé au 31 décembre 2014 :

- des membres du Steering Committee de CFE hors DEME
- du président du comité des risques
- du directeur de CLE et des activités en Tunisie
- du directeur de l'activité bâtiment pour l'Afrique et le Sri-Lanka
- de l'administrateur délégué de Sogesmaint

Le **holding** dispose d'une structure limitée adaptée à l'organisation décentralisée du groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du groupe et des décisions prises par les administrateurs délégués. Au plan financier, la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau du holding. En ce qui concerne les filiales, un accord exprès de la direction financière du holding est requis avant d'engager une relation avec un organisme bancaire. Le holding gère également de façon directe les financements spécifiques de projets.

Au cours du deuxième trimestre 2014, un auditeur interne a été recruté à la demande expresse du comité d'audit et du conseil d'administration. La fonction d'**audit interne** se veut indépendante et a pour mission principale d'être un support au Steering Committee et d'accompagner celui-ci dans une meilleure maîtrise des risques liés aux différents métiers de CFE. L'audit interne rapporte de manière fonctionnelle au comité d'audit, en lui présentant les principaux résultats des audits effectués ainsi qu'un suivi des plans d'actions. Le plan d'audit est réalisé sur la base de la cartographie des risques. Au besoin, des missions ponctuelles peuvent être exécutées à la demande soit du comité d'audit, soit du Steering Committee.

b) Un second Steering Committee lié à DEME (« Steering Committee DEME ») qui se compose au 31 décembre 2014 de :

- un administrateur délégué de CFE
- le CEO de DEME, administrateur de CFE et de DEME
- le directeur financier et administratif de CFE

Le rôle du Steering Committee DEME est décrit à la section 5.A.6.

5.A.3. Recensement et dispositif de gestion des risques

CFE a procédé à la fin de l'exercice 2013 à un recensement des principaux risques auxquels elle est exposée.

Les risques qui ont été identifiés au cours de cet exercice de cartographie et les plus grandes criticités sont :

- pour l'ensemble du groupe, les accidents et le défaut de conduite des projets
- pour les activités à l'international, la non-disponibilité de l'encadrement, le risque de paiement et le manque de sécurité (atteinte aux personnes et biens) ;
- pour le bâtiment et le génie civil, la non-disponibilité de l'encadrement et le manque de maîtrise du planning ;
- pour les activités multitechnique et rail infra, les difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel ;
- pour le pôle de promotion immobilière, les difficultés de commercialisation et la réglementation.

L'audit interne est responsable de la tenue à jour de la cartographie des risques.

L'ensemble des risques est plus largement décrit au chapitre 5B.

5.A.4. Principales procédures de contrôle interne

5.A.4.1. Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent les normes de comportement et font partie intégrante du processus de contrôle interne.

La direction juridique du holding assure une veille juridique afin de connaître les différentes règles qui sont applicables au groupe et s'applique à en informer les membres du Steering Committee ou les collaborateurs concernés.

5.A.4.2 Application de la directive de la direction générale

La directive générale de l'administrateur délégué aux membres du Steering Committee définit les opérations nécessitant l'information ou l'autorisation préalable de la direction générale ou des directions fonctionnelles du groupe.

Cette directive couvre les domaines suivants :

- la prise de risques sur contrats
- l'acquisition ou la cession de biens immobiliers
- l'acquisition ou la cession de biens mobiliers
- l'acquisition ou la cession de sociétés
- les ressources humaines
- la gestion administrative et juridique
- les relations bancaires et les engagements financiers
- l'information financière
- les actions de communication interne ou externe
- l'éthique personnelle
- le rôle social et sociétal.

Ces règles de fonctionnement sont impératives pour les membres du Steering Committee. Il peut exister par voie de directives complémentaires des règles plus restrictives élaborées par les membres du Steering Committee pour leur zone de compétence et adressées à des personnes disposant de l'autorité nécessaire à la tête d'un centre de profit mais, en aucun cas, une directive complémentaire ne peut déroger à ces règles.

5.A.4.3 Procédures relatives aux engagements – les comités des risques

Compte tenu des spécificités des métiers, des procédures strictes de contrôle en amont sont en vigueur.

Le comité des risques

Toutes les offres engageantes portant sur un montant supérieur à 50 millions d'euros (construction) ou 10 millions d'euros (multi-technique et rail infra) doivent faire l'objet d'une approbation par le comité des risques.

Il en va de même pour tout projet :

- qui engage des moyens financiers inhabituels du groupe (notamment toutes les opérations de type PPP)

- qui entraîne la mise en œuvre d'une technologie nouvelle ou insuffisamment maîtrisée
- qui contient des obligations sociales hors normes
- qui sera exécuté dans un pays où le groupe n'a pas encore d'activité.

Le comité des risques comprend les membres suivants :

- les administrateurs délégués de CFE
- le président du comité des risques de CFE
- le membre du Steering Committee, en charge de la filiale ou de la succursale
- les représentants opérationnels ou fonctionnels de l'entité concernée
- le directeur financier et administratif de CFE
- un administrateur représentant l'actionnaire de contrôle

Le comité immobilier

Aucune acquisition de foncier ou aucun engagement d'acquisition ou de développement immobilier ne peut se faire sans l'accord préalable du comité d'investissement immobilier composé :

- des administrateurs délégués de CFE
- du directeur financier et administratif de CFE
- du directeur général du pôle promotion immobilière
- du directeur en charge du dossier
- de la secrétaire générale du pôle promotion immobilière
- de la responsable financier et administratif du pôle promotion immobilière
- d'un administrateur représentant l'actionnaire de contrôle

De plus, tout investissement immobilier d'un montant supérieur à 5 millions d'euros est soumis à l'accord préalable du conseil d'administration de CFE.

5.A.4.4. Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés aux spécificités de leur activité.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net est établi mensuellement par la direction financière sur la base des informations transmises par les différentes entités opérationnelles.

Mensuellement, une lettre d'information reprenant les faits marquants est établie par les dirigeants des différentes entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du groupe et à leurs filiales. Elle comporte quatre rendez-vous annuels :

- le budget initial présenté en octobre de l'année n-1
- le premier recalage budgétaire présenté en avril de l'année n
- le deuxième recalage présenté en juillet/août de l'année n
- le troisième recalage présenté en octobre de l'année n.

Ces réunions, auxquelles assistent les administrateurs délégués de CFE, le directeur financier et administratif de CFE, le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation, le membre du Steering Committee et le directeur responsable de l'entité concernée ainsi que son directeur financier et administratif, examinent :

- le volume des affaires de l'exercice en cours, l'état du carnet de commandes
- les derniers états financiers communiqués (bilan et compte de résultats)
- la marge prévisible du centre de profits avec le détail des marges par projet
- l'analyse des grandes masses bilantaires
- l'analyse des risques en cours avec notamment une présentation exhaustive des contentieux
- l'état des garanties données
- les besoins d'investissements ou les désinvestissements
- la trésorerie et son évolution future sur douze mois.

5.A.4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation rattachée à la direction financière du groupe est responsable de la production et de l'analyse des informations financières et comptables diffusées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe et dont elle doit s'assurer de la fiabilité.

Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels consolidés du groupe et des données prévisionnelles (consolidation des budgets et des recalages budgétaires)
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du groupe ainsi que l'application des normes IFRS.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation fixe le calendrier de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des différentes entités concernées et s'accompagnent de séances d'informations ou de formations.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation assure le traitement comptable des opérations complexes et veille à les faire valider par le commissaire aux comptes.

Lors de chaque arrêté comptable, les responsables financiers des principales entités présentent les comptes de la filiale ou de la succursale au directeur financier et administratif du groupe et du directeur du contrôle de gestion et de la consolidation.

Le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation est membre du comité d'audit de DEME, de Rent-A-Port, de Rent-A-Port Energy et assiste aux réunions tenues lors de chaque arrêté de comptes de celles-ci.

Le commissaire aux comptes fait part au comité d'audit de ses observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant présentation au conseil d'administration.

5.A.5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

Au cours de l'exercice sous revue, plusieurs actions ont été menées afin de renforcer le contrôle interne de CFE.

En particulier :

- le recrutement d'un auditeur interne;
- la mise en place progressive d'un reporting standard pour l'ensemble des entités du pôle Contracting;
- l'adaptation des fiches de suivi des projets immobiliers;
- la nomination d'un Chief Information Security Officer;
- la poursuite de la mise en place d'un système intégré de gestion (ERP) dans plusieurs filiales et succursales du groupe.

5.A.6. DEME

Le contrôle de CFE sur sa filiale de dragage s'exerce à cinq niveaux différents :

- **Au niveau du conseil d'administration.** Celui-ci est composé de sept administrateurs dont six sont également administrateurs de CFE (Luc Bertrand, Alain Bernard, Philippe Delaunois, Renaud Bentégeat, Jan Suykens et Koen Janssen), le septième administrateur étant le président du comité des risques de CFE. Le conseil d'administration contrôle la gestion de la direction, arrête les comptes semestriels et annuels et approuve, entre autres, la stratégie et la politique d'investissement de DEME;
- **Au niveau du comité technique** qui compte deux représentants de CFE parmi ses membres (un administrateur de CFE ainsi que le président du comité des risques de CFE). Ce comité assure le monitoring des chantiers les plus importants ainsi que les litiges en cours;
- **Au niveau du comité des risques** qui compte deux représentants de CFE parmi ses membres (un administrateur de CFE ainsi que le président du comité des risques de CFE). Le comité des risques analyse et approuve toutes les offres engageantes portant sur un montant supérieur à 100 millions d'euros (travaux de dragage) ou 25 millions d'euros (activités hors dragage);
- **Au niveau du comité d'audit** qui compte trois représentants de CFE parmi ses membres (un administrateur de CFE, le directeur financier et administratif de CFE ainsi que le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation de CFE). Le comité d'audit passe en revue, à chaque clôture trimestrielle, les états financiers de DEME ainsi que les mises à jour des budgets.
- Enfin **au niveau du Steering Committee DEME** qui, entre autres, a pour mission la préparation des dossiers d'investissements et des conseils d'administration de DEME.

Comme par le passé, le système de contrôle interne de DEME est mis en œuvre par son CEO avec le support du Management Team et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans ce cadre, DEME a multiplié les initiatives pour renforcer le contrôle sur ces activités à savoir :

- la mise en place d'une fonction d'auditeur interne;
- l'implémentation d'un ERP dans l'ensemble de ses filiales permettant d'augmenter la qualité des reportings financiers;
- le renforcement de la cellule en charge du Risk Management;

- l'implémentation d'un outil intégré pour la gestion de la trésorerie et des produits dérivés;
- la généralisation au sein de ses filiales de l'utilisation d'un nouveau système qui gère les achats de façon intégrée.

5.B. Facteurs de risques

5.B.1. Risques opérationnels

5.B.1.1. L'exécution de projets

La caractéristique principale des métiers du dragage et du Contracting réside dans l'engagement pris à la remise d'offre, de réaliser un objet unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce dans un délai convenu.

Les facteurs de risque portent dès lors sur :

- l'établissement du prix de l'objet à réaliser et, en cas d'écart entre le prix prévu et le prix de revient réel;
- la possibilité (ou non) d'obtenir la couverture des surcoûts engagés et compléments de prix;
- le design, si la responsabilité en incombe à l'entreprise;
- la réalisation proprement dite;
- la maîtrise des éléments constitutifs du prix de revient;
- les délais;
- les obligations de performance (qualité, délai) et les conséquences directes et indirectes y liées;
- les obligations de garantie (décennale, maintenance);
- le respect des obligations en matière de droit social étendu, en outre, aux prestataires de services, ainsi qu'en termes de sécurité.

5.B.1.2. Dragage et Environnement

L'activité de dragage est exécutée au travers de DEME et les filiales de celle-ci.

DEME est un des grands acteurs sur le marché mondial du dragage. Son marché porte tant sur le dragage de maintenance que sur le dragage d'infrastructure (« capital dredging »). Ce dernier est notamment lié au développement du commerce mondial et aux décisions des états d'investir dans des grands travaux d'infrastructure. DEME a par ailleurs développé son offre de services vis-à-vis de l'industrie pétrolière et gazière dans les domaines tels que la protection des installations en mer et la protection des pipelines et des câbles sous-marins à très grande profondeur. DEME se positionne également comme un acteur important du développement des parcs éoliens offshore en intervenant à deux niveaux :

- en tant que concessionnaire via des participations minoritaires dans des concessions principalement au large de la côte belge
- en tant qu'entrepreneur général spécialisé dans la construction et la maintenance de parcs éoliens offshore capable d'offrir une solution globale à ses clients.

DEME est également active dans le domaine environnemental et ce au travers de DEC. Cette société est spécialisée dans le traitement des boues et des sédiments pollués ainsi que dans la réhabilitation de friches industrielles.

Enfin, DEME, au travers de DBM (« DEME Building Materials ») est présente sur le marché de l'approvisionnement en agrégats.

Risques opérationnels liés aux travaux de dragage et de poldérisation

DEME est confrontée lors de l'exécution de ses projets de dragage, de poldérisation et de génie civil hydraulique non seulement aux risques décrits au chapitre 5B.1.1 mais également à divers risques opérationnels spécifiques liés :

- à la détermination de la nature et de la composition du sol devant être dragué
- aux conditions climatiques et météorologiques en ce compris les événements climatiques extrêmes (tempêtes, tsunamis, tremblements de terre, etc)
- à l'usure du matériel;
- aux incidents techniques et aux pannes qui peuvent affecter la performance des navires
- à la conception et l'engineering du projet;
- à l'évolution du cadre réglementaire en cours de contrat aux relations avec les sous-traitants, les fournisseurs et les partenaires.

Risques opérationnels liés au développement de concessions

Comme décrit ci-dessus, DEME a développé depuis plusieurs années une activité de concessions éoliennes offshore. Dans ce cadre, DEME est confrontée à des risques spécifiques liés à ces investissements :

- l'instabilité du cadre réglementaire
- les évolutions technologiques
- la capacité à financer ces projets de grande ampleur.

Risques opérationnels liés aux investissements dans la flotte

Le dragage est une activité principalement maritime qui se caractérise par son côté « capital intensive », justifié par la nécessité d'investir régulièrement dans de nouveaux navires afin de maintenir la flotte à la pointe de la technologie. À ce titre, DEME est confrontée à des décisions d'investissements complexes et à des risques opérationnels spécifiques liés à ces investissements :

- conception technique de l'investissement (type de drague, capacité, puissance, ...) et maîtrise des technologies nouvelles
- décalage entre la décision d'investir et la mise en exploitation du bateau et l'appréhension du marché futur
- maîtrise de la réalisation par le chantier naval de l'investissement décidé (coût, performance, conformité, ...)
- occupation de la flotte et planification des activités
- financement.

DEME dispose d'un personnel qualifié à même de concevoir des dragues, d'étudier et d'exécuter des projets de grande ampleur. Compte tenu de la nature même de l'activité et de l'ensemble des éléments externes entrant en ligne de compte, le risque inhérent à l'activité ne peut cependant être totalement exclu.

5.B.1.3. Contracting

Le pôle Contracting regroupe les activités de :

Construction

L'activité de construction se concentre au Benelux, en Europe centrale et en Afrique. CFE est spécialisé dans :

- la construction et la rénovation d'immeubles de bureaux, de logements, d'hôtels, d'écoles et d'universités, de centres commerciaux et de loisirs, d'hôpitaux, les constructions industrielles et les infrastructures portuaires
- la construction d'ouvrages d'art (tunnels, ponts, barrages, écluses), l'aménagement de quais, la construction de jetées, de stations d'épurations, le battage de pieux, les terminaux gaziers, ...

Multitechnique & Rail Infra

Cette division est principalement active en Belgique au travers de trois clusters :

- l'électricité tertiaire, les installations électrotechniques, les réseaux de télécommunication, l'automatisation dans l'industrie, la fabrication de tableaux basse tension et de cabines haute tension, l'électromécanique pour les stations d'épuration et de pompage
- l'HVAC (heating, ventilation et air conditioning), la maintenance en électricité et en HVAC
- les travaux ferroviaires et de signalisation, le transport d'énergie et l'éclairage public.

Les risques opérationnels liés aux activités du pôle Contracting sont décrits au chapitre 5B 1.1.

5.B.1.4. Promotion immobilière

CFE a développé ses activités de promotion immobilière en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et en Pologne.

L'activité immobilière est soumise directement ou indirectement à certains facteurs macro-économiques (niveau des taux d'intérêt, propension à investir, épargne...), politiques (développement d'institutions supra-nationales, plans d'aménagement...) qui influencent le comportement des acteurs sur le marché et ce, tant sous l'angle de la demande que de l'offre.

Cette activité se caractérise également par la durée longue du cycle des opérations, ce qui implique la nécessité d'anticiper les décisions et de souscrire des engagements sur des termes longs.

Pour chacun de ses projets, cette activité, en plus des risques liés au secteur, est soumise à ses risques propres :

- la sélection de l'investissement foncier
- la définition du projet et de sa faisabilité
- l'obtention des différents permis et autorisations
- la maîtrise des coûts de construction, les honoraires et le financement
- la commercialisation.

5.B.1.5. PPP-Concessions

L'activité de concessions consiste d'une part en la réalisation de projets de type DBFM (« Design, Build, Finance, Maintain ») en Belgique et d'autre part, au travers de la société Rent-A-Port détenue à 45 %, le développement et la gestion portuaires et la consultation en ingénierie portuaire.

L'activité du pôle se caractérise par la durée du cycle des opérations (20 ans ou plus) et la capacité du projet de générer, pendant la phase de maintenance ou d'opération, les flux récurrents permettant à la société d'objet de rembourser le financement.

5.B.2. La conjoncture

CFE et DEME sont par nature soumises à des fluctuations cycliques fortes. Il convient cependant de nuancer ce constat par pôle ou sous-pôle d'activité, les facteurs clés pouvant différer pour chacun de ceux-ci.

Ainsi :

- l'activité du dragage est plus sensible à la conjoncture internationale, à l'évolution du commerce mondial et à la politique d'investissement des États en matière de grands travaux d'infrastructure et de développement durable. Un ralentissement de la croissance dans un ou plusieurs marchés où DEME est active peut influencer négativement son niveau d'activité et ses résultats
- l'activité génie civil du pôle Contracting est liée aux programmes étatiques d'investissements en grands travaux d'infrastructure. Ces programmes ont été considérablement réduits par la crise
- les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements privés dépend plus directement de la conjoncture, de la confiance des ménages et du niveau des taux d'intérêts.

5.B.3. Encadrement et main-d'œuvre

CFE souffre de façon chronique d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, tant au niveau de la phase d'étude que celle de la préparation et de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification et de compétence du personnel ainsi que de sa disponibilité sur le marché de l'emploi.

Sur le marché des talents, DEME doit quant à elle, réussir à attirer, motiver et conserver des collaborateurs hautement qualifiés qui pourront diriger des chantiers à l'étranger.

5.B.4. Risques de marché (taux, change, insolvabilité)

5.B.4.1. Intérêts

CFE et DEME sont confrontées à des investissements importants et portant sur de longues périodes. Dans ce contexte, et dans le cadre de la mise à disposition de crédits long terme, de financement de projets ou d'investissements importants (navires), CFE et DEME pratiquent, le cas échéant, une politique de couverture de taux d'intérêts. Le risque de taux ne peut cependant être totalement exclu.

5.B.4.2. Change

Compte tenu du caractère international de son activité et de l'exécution de marchés en monnaies étrangères, CFE et DEME sont soumises au risque de change. Pour réduire ce risque, CFE et DEME pratiquent des couvertures de taux ou procèdent à des ventes à terme de devises. Le risque de change ne peut cependant être totalement exclu.

5.B.4.3. Crédit

Afin de limiter le risque courant de solvabilité, CFE et DEME vérifient, lors de la remise d'offres, la solvabilité de leurs clients, suivent de façon régulière l'encours de ceux-ci et adaptent, si nécessaire, leur position vis-à-vis d'eux. Pour des clients présentant un risque de crédit non négligeable, des avances au démarrage et/ou des garanties bancaires de paiement sont exigées avant le démarrage du chantier.

À la grande exportation, dans la mesure où le pays est éligible et où le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, CFE et DEME se couvrent auprès des organismes compétents en ce domaine comme par exemple Credendo Group.

Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

5.B.4.4. La liquidité

Afin de limiter le risque de liquidité, CFE et DEME ont multiplié leurs sources de financement qui sont de trois ordres :

- des emprunts obligataires pour un montant global de 300 millions d'euros. Il s'agit d'un emprunt obligataire de 100 millions d'euros à échéance en 2018 qui a été émis par Compagnie d'Entreprises CFE SA et d'un emprunt obligataire de 200 millions d'euros émis par DEME NV et venant à échéance en 2019. Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier les sources de financement et d'allonger la maturité de la dette financière à long terme,
- des emprunts ou des contrats de leasing de type « project finance » que DEME utilise pour le financement de certains de ses navires et que les pôles PPP-Concessions et promotion immobilière utilisent pour le financement de leurs projets spécifiques,
- des emprunts bancaires ou du papier commercial pour couvrir les besoins de trésorerie à court et moyen terme.

CFE respecte l'ensemble de ses covenants financiers au 31 décembre 2014. C'est également le cas pour DEME.

5.B.5. Risque du prix des matières premières

CFE et DEME sont potentiellement exposées à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre de leurs activités. Toutefois, CFE et DEME estiment que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de CFE et DEME comprennent des formules de révision de prix permettant d'adapter le prix de vente à l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de CFE sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, dont une part importante est de courte ou moyenne durée ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse du prix des matières premières. Enfin, des couvertures spécifiques du prix du gasoil sont mises en place chez DEME pour les contrats qui ne prévoient pas de mécanisme de révision de prix.

5.B.6. Dépendance clients fournisseurs

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère local de ses marchés, CFE considère qu'elle n'est pas globalement dépendante d'un petit nombre de clients, ni de fournisseurs ou sous-traitants. Par ailleurs, l'organisation opérationnelle de CFE est marquée par une forte

décentralisation qui se traduit, en règle générale, par une grande autonomie de décisions des dirigeants locaux à l'intérieur des délégations qui leur sont consenties, notamment en matière d'achats.

5.B.7. Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'elle est appelée à exécuter, CFE peut être conduite à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. CFE prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentive, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Comme toute société active dans le domaine du dragage et des travaux maritimes, DEME porte une attention particulière aux risques environnementaux qui sont de deux ordres :

- une perturbation de la flore et/ou de la faune ou une pollution accidentelle ne peut jamais être totalement exclue malgré les mesures de prévention très strictes que la société s'impose dans l'exécution des travaux de dragage
- les filiales de DEME actives dans le domaine de l'environnement sont par nature confrontées à l'assainissement de sols fortement pollués dont l'étendue et la composition exacte ne sont pas toujours aisées à établir avant le démarrage du contrat. De plus, les technologies innovantes que DEME met en œuvre pour la dépollution des sols présentent, par nature un certain degré de risque.

Le respect de l'environnement est une des valeurs fondamentales de CFE et de DEME qui mettent tout en œuvre pour limiter les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement.

5.B.8. Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, CFE est soumise à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables, les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile.

Le secteur de la construction est de plus confronté à une interprétation extensive des notions relatives à la responsabilité des constructeurs dans les domaines de la responsabilité décennale, de la responsabilité des vices cachés véniels, ainsi qu'à l'émergence d'une responsabilité pour des dommages consécutifs indirects.

DEME est, quant à elle, confrontée à une instabilité et à une complexité croissante du cadre juridique de certains pays dans lesquels elle opère.

5.B.9. Risque politique

CFE et DEME sont exposées au risque politique qui peut revêtir différentes formes : instabilité politique, guerres et guerres civiles, conflits armés, terrorisme, prises d'otage, extorsions ou sabotages.

Ce risque est potentiellement une menace pour la sécurité des employés et des biens. C'est pourquoi, ceux-ci font l'objet d'une surveillance étroite et, en cas de nécessité, un projet peut être arrêté si les conditions minimales de sécurité ne sont plus

assurées : le personnel et le matériel sont alors transférés vers un lieu plus sûr.

Au sein de DEME, un Enterprise Security Officer a été engagé afin :

- de mettre à jour de façon régulière les menaces potentielles à la sécurité du personnel et du matériel
- d'aider à la mise en place de procédures en matière de sécurité
- de contrôler le respect de celles-ci
- de coordonner, le cas échéant, des situations d'urgence.

5.B.10. Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle et du know-how

CFE et DEME ont développé un know-how spécifique et des technologies innovantes dans différents domaines.

Afin de protéger ses secrets industriels et la propriété intellectuelle de ses innovations, DEME a introduit de nombreuses demandes de brevets couvrant plus d'une centaine d'applications spécifiques.

5.B.11. Risques liés aux sociétés d'objet

Pour réaliser certaines de ses opérations immobilières, en partenariat public-privé ou dans le cadre de concessions, CFE et DEME participent et continueront à participer à des sociétés d'objet (« Special Purpose Companies ») qui consentent des sûretés à l'appui de leur crédit. Le risque est, en cas de défaillance de ce type de société et d'exercice de la sûreté, que le produit de l'exercice de celle-ci ne permette pas de rembourser en tout ou en partie le montant des fonds propres ou assimilés mis à disposition pour conforter la mise en place des crédits.

5.B.12. Participation dans DEME

La prise de contrôle de CFE sur DEME le 24 décembre 2013 ne modifie en rien le fait que DEME reste autonome financièrement et que dès lors, CFE ne consent aucune avance ou garantie de quelque nature que ce soit en faveur de sa filiale et vice versa.

6. Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché

La politique de CFE en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Un compliance officer (Fabien De Jonge) a été désigné et un programme d'information destiné aux cadres dirigeants et aux personnes susceptibles de par leur fonction de disposer d'informations privilégiées est en place depuis 2006.

De façon systématique, l'entreprise informe ce personnel des périodes fermées et rappelle de façon régulière les directives générales.

7. Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs

La politique en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à CFE ou à l'une de ses filiales.

8. Convention d'assistance

Ackermans & van Haaren a conclu avec DEME une convention de services. Les rémunérations dues par DEME pour l'exercice 2014 s'élèvent à 1.126 milliers d'euros.

9. Contrôle de l'entreprise

Le commissaire est la société Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy.

L'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2013 a renouvelé pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2016, le mandat de commissaire de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy. La rémunération du mandat en CFE SA s'est élevée à 180 milliers d'euros pour l'exercice 2014.

Les coûts facturés par Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, pour des missions diverses s'élèvent à 90 milliers d'euros.

Par ailleurs, durant l'exercice 2014, des coûts facturés par Deloitte, conseillers fiscaux, relatifs à des avis en matière fiscale ont été comptabilisés à 23 milliers d'euros.

Deloitte a effectué la révision des comptes de la majeure partie des sociétés du groupe CFE.

Pour les autres principaux groupes et filiales, le commissaire a généralement obtenu les rapports de certification des commissaires de celles-ci et/ou eu des entretiens avec ces derniers et il a effectué certaines procédures de révisions complémentaires.

Rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA

(milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1.243,9	66,13 %	572,7	48,19 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	114,0	6,06 %	44,5	3,75 %
Sous-total audit	1.358,0	72,19 %	617,2	51,94 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	245,1	13,03 %	454,2	38,23 %
Autres	278,0	14,78 %	116,8	9,83 %
Sous-total autres	523,1	27,81 %	571,0	48,06 %
Total honoraires des commissaires aux comptes	1.881,1	100 %	1.188,2	100 %

C. Rapport de rémunération

La politique de rémunération de CFE vise à attirer, à retenir, à motiver les ouvriers, les employés et les cadres de l'entreprise.

Afin d'aider le comité des nominations et des rémunérations à analyser le contexte concurrentiel ainsi que d'autres facteurs utiles à l'évaluation en matière de rémunération, le comité peut recourir aux services de consultants en rémunération de renommée internationale.

Pour l'année 2014, quelques modifications ont été apportées en matière de politique de rémunération par rapport à l'exercice précédent.

1. La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités

1.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 de CFE SA a approuvé l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, prorata temporis de l'exercice de leur mandat. L'assemblée générale a également approuvé l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations sont inchangées.

De plus, les administrateurs sont remboursés des frais que peut nécessiter l'exercice de leur mandat, dans les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Montant des avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs mandats au sein du groupe :

(euros)	Émoluments CFE SA	Émoluments Filiales
C.G.O. SA, représentée par Philippe Delaunois	100.000	
Renaud Bentégeat	34.000	
Piet Dejonghe	32.000	
Luc Bertrand	34.000	
Koen Janssen	34.000	
Christian Labeyrie	34.000	
John-Eric Bertrand	34.000	
Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert	34.000	
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	34.000	
Philippe Delusinne	32.000	
Jan Suykens	34.000	
Alain Bernard	32.000	
Jan Steyaert	34.000	
Total	502.000	0

Aucune convention avec un administrateur non exécutif prévoyant une indemnité de départ n'est entrée en vigueur ou n'a été prolongée depuis le 3 mai 2010 (date de l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010).

Il sera proposé à l'assemblée générale du 7 mai 2015 d'approuver l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, prorata temporis de l'exercice de leur mandat, soit une situation inchangée par rapport à 2014. Il sera en outre proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations sont inchangées.

1.2. Rémunération des membres du comité d'audit

Consuco SA, représenté par Alfred Bouckaert	4.000
Philippe Delusinne	4.000
Piet Dejonghe	4.000
Christian Labeyrie	4.000
Jan Steyaert	8.000
Total	24.000

1.3. Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations est constitué d'administrateurs non exécutifs dont la majorité sont des administrateurs indépendants.

Luc Bertrand	5.000
Consuco SA, représentée par Alfred Bouckaert	5.000
Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais	10.000
Total	20.000

2. La direction de CFE

Les structures sociales de CFE sont adaptées aux prérogatives auxquelles répond la création d'une société holding, d'une part, et aux exigences liées à son organisation par pôles d'activité, d'autre part.

Chaque pôle, représentant un portefeuille d'activités, est composé de plusieurs sociétés filiales et éventuellement de succursales, lesquelles constituent un centre de profit et représentent en général un métier sur une zone géographique d'action définie. Chaque filiale est dirigée par un conseil d'administration et un directeur, chaque succursale est dirigée par un directeur. L'organisation unique de la gestion des filiales et des succursales consiste donc en une délégation particulière de pouvoirs à un groupe de personnes, les directeurs, permettant le recours à des dirigeants actifs et assurant une bonne organisation opérationnelle des pôles d'activité.

Ces structures sociales assurant l'équilibre des pouvoirs et le bon fonctionnement de CFE, la société décide que le Steering Committee, n'est pas constitué comme comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés mais elle a toutefois anticipé l'avenir en prévoyant cette possibilité dans les statuts.

Les personnes chargées de la conduite effective des activités sont donc l'administrateur délégué en premier lieu et les membres du Steering Committee en second lieu.

2.1. Le Steering Committee

1) Steering Committee de CFE hors DEME

Les membres du Steering Committee sont :

- Renaud Bentégeat
 - Fabien De Jonge
 - Gabriel Marijsse
 - Patrick Verswijvel
 - Yves Weyts
 - Diane Zygas (jusqu'au 31/12/2014)
 - Frédéric Claes SA, représentée par Frédéric Claes
 - Artist Valley SA, représentée par Jacques Lefèvre
- Piet Dejonghe a rejoint le Steering Committee le 15 janvier 2015.

2) Steering Committee de DEME

Les membres du Steering Committee sont :

- Renaud Bentégeat
- Alain Bernard
- Fabien De Jonge

2.2. Comité d'Orientation

Un Comité d'Orientation rassemble les membres du Steering Committee de CFE hors DEME ainsi que les principaux dirigeants du groupe, à savoir :

- Lode Franken
- Michel Guillaume
- Youssef Merdassi
- Patrick Van Craen

3. La rémunération des membres du Steering Committee

3.1. Rémunération de l'administrateur délégué

Il y a eu des modifications dans la politique de rémunération en 2014. La rémunération fixe, la rémunération variable et les autres avantages ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations. Après échange d'informations et de points de vue, plus spécialement l'examen de la performance pour la rémunération variable, le comité des nominations et des rémunérations a fait les recommandations au conseil d'administration qui statue en la matière.

L'année de référence pour l'administrateur délégué (et pour les autres membres du Steering Committee) pour l'attribution d'une rémunération variable court du 1^{er} janvier au 31 décembre; le cas échéant, les versements interviennent en avril de l'année suivante.

Au titre de ses fonctions exécutives au sein du groupe CFE, l'administrateur délégué, outre la rémunération de son mandat d'administrateur, soit 34.000 euros, a perçu une rémunération annuelle brute qui s'élève à 267.617 euros, à laquelle ne s'est pas ajouté une rémunération variable.

L'administrateur délégué dispose en plus d'un logement et d'un véhicule de société, soit l'équivalent de 48.221 euros pour 2014. Il bénéficie en 2014, à charge de CFE, d'un plan de pension, la cotisation patronale s'élève à 102.147 euros.

La rémunération variable de l'Administrateur délégué est basé sur les critères suivants :

À raison de 75 %

- dont 60 % sur les critères quantitatifs suivants :
 - le résultat économique
 - la trésorerie (influence de 10 %)
 - la sécurité (influence de 10 %)
- dont 40 % sur les critères qualitatifs suivants :
 - la qualité du reporting;
 - la définition et l'exécution du plan stratégique à 3 ans
 - le fonctionnement efficace du Steering Committee
 - le risk management, création d'un comité des risques

À raison de 25 % à titre discrétionnaire;

Le montant de la rémunération variable est plafonné à 100 % de la rémunération fixe.

CFE n'a pas accordé en 2014 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société à l'administrateur délégué.

3.2. La rémunération des membres du Steering Committee (y compris le Steering Committee DEME), autres que l'administrateur délégué

La politique de rémunération a été modifiée par rapport aux exercices précédents. Elle est calculée de manière à :

- ce que la société puisse attirer, motiver et garder les talents exécutifs de haut niveau et à grand potentiel,
- stimuler et récompenser les performances personnelles.

Les propositions de rémunérations fixe et variable pour les membres du Steering Committee, autres que l'administrateur délégué, font l'objet d'une attention toute particulière par l'administrateur délégué et le directeur des ressources humaines du groupe. Celles-ci sont présentées au comité des nominations et des rémunérations.

Le comité entend les explications et, après discussions et échanges de points de vue entre ses membres, soumet les propositions définitives au conseil d'administration qui statue en la matière.

Le salaire annuel de base constitue la rémunération fixe et est basée sur une grille définie par la structure salariale existante dans le groupe CFE. Il existe une marge d'appréciation en fonction de l'expérience, de la fonction, de la rareté des compétences techniques, des performances, etc.

Pour les membres opérationnels du Steering Committee, c'est-à-dire pour les responsables de centres de profit (filiales et succursales), le système de rémunération variable est fonction du niveau de la performance individuelle et de la trésorerie de leur entité.

- Il est directement lié à la performance financière de leur secteur de responsabilité soit le rapport entre le résultat net avant impôts et le chiffre d'affaires de l'exercice. Ce résultat, en pourcentage, est confronté à une grille reprenant un multiple de la rémunération fixe pouvant aller de zéro jusqu'à 100 % de la rémunération fixe appelé « montant de base ».
- La performance « sécurité » : critère quantitatif à raison de 50 %, c'est-à-dire le taux de fréquence des accidents du travail, en fonction de l'objectif fixé en début d'exercice pour le secteur d'activité, critères qualitatifs à raison de 50 %, l'ensemble influence négativement de 20 % le montant de base si l'objectif n'est pas atteint.
- La trésorerie influence également le montant de base de 20 %. Un objectif individuel a été fixé au 31 décembre 2014. Pour le directeur de la promotion immobilière, le plafond d'encours et les fonds propres utilisés forment les critères.
- La rémunération variable peut donc aller de zéro jusqu'à 100 % de la rémunération fixe.

Pour les directeurs fonctionnels du Steering Committee, la rémunération variable tient compte de plusieurs éléments, à savoir :

- le résultat global du groupe CFE,
- le fonctionnement du département dont ils ont la charge,
- éventuellement la réalisation d'objectifs spécifiques qui leur ont été assignés en début d'exercice par l'administrateur délégué,
- la rémunération variable peut être nulle si les prestations sont insatisfaisantes.

L'année de référence pour les membres du Steering Committee pour l'attribution d'une rémunération variable court du 1^{er} janvier au 31 décembre; le cas échéant, les versements interviennent en avril de l'année suivante.

En ce qui concerne les membres opérationnels du Steering Committee de DEME, la rémunération est fixée par le conseil d'administration de DEME sur proposition du comité de rémunération de DEME comprenant Renaud Bentégeat et Luc Bertrand. Le montant de la rémunération variable est calculé après prise en compte de 4 critères : l'EBITDA, le résultat net, l'endettement financier net et la sécurité.

Les membres du Steering Committee autres que l'administrateur délégué ont perçu en 2014 :

Rémunérations fixes et honoraires	1.985.845
Rémunérations variables	1.376.885
Versements aux diverses assurances (plans de pension, hospitalisation, accidents)	437.176
Frais de véhicule de fonction	87.818
Total	3.887.724

Différents types de plan de pension couvrent les membres du Steering Committee, hors DEME. En effet, certains bénéficient d'un plan « but à atteindre » qui est différent selon une date pivot du 1/07/1986. Afin d'avoir une gestion homogène de ces membres du Steering Committee hors DEME, un plan « chapeau » à prestations définies a été instauré depuis 2007. Le « service cost » (IFRS) pour les plans à « prestations fixes » s'élève à 184.856 euros pour l'exercice 2014.

Un plan de pension couvre également les membres du Steering Committee de DEME.

CFE n'a pas accordé en 2014 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société aux membres du Steering Committee.

4. Indemnité de départ

En ce qui concerne les règles en matière d'indemnité de départ, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, d'application après le 3 mai 2010 et convenues avec l'administrateur délégué et les membres du Steering Committee, l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 a approuvé le texte qui suit :

1. La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut « salarié » et toute autre convention existante restent en vigueur.

Pour les membres salariés du Steering Committee qui n'ont pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui leur sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui leur sera payée sera déterminé, conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au M.B. du 31 décembre 2013.

- Alain Bernard
- Fabien De Jonge
- Gabriel Marijsse
- Patrick Verswijvel
- Yves Weyts

2. En ce qui concerne les indemnités de départ d'application après le 3 mai 2010 convenues avec l'administrateur délégué et les membres du Steering Committee,

- une convention est entrée en vigueur le 18 novembre 2011 pour Diane Rosen, épouse Zygas. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations du 28 septembre 2011. Une ancienneté fictive de minimum 12 années a été accordée dans le statut de salarié conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au M.B. du 31 décembre 2013.
- une convention est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014 pour Renaud Bentégeat. Cette convention, approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, stipule qu'en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui lui sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui lui sera payée est fixé à un maximum de 12 mois de rémunération.

3. Les conventions existantes avant le 3 mai 2010 sont les suivantes :

- Frédéric Claes SA, représentée par Frédéric Claes : Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.
- Artist Valley SA, représentée par Jacques Lefèvre : Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.

5. Rémunération variable des membres du Steering Committee

En ce qui concerne les règles en matière de rémunération variable, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, à partir de l'exercice débutant après le 31 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 a approuvé ce qui suit :

« pour le CEO et les membres du Steering Committee, les modalités et les critères d'attribution existants seront maintenus pendant une période de 3 ans, à savoir la rémunération variable en fonction des performances économiques, de l'attention portée à la sécurité des hommes et de l'adhésion aux valeurs du groupe. En effet, la législation actuelle qui impose l'étalement sur 3 années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement) à un Steering Committee où certains des membres sont proches de l'âge de la retraite, de la préretraite ».

Proposition : pour le CEO et les membres du steering committee, la législation actuelle qui impose l'étalement sur trois années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement) à un steering committee où certains membres sont proches de l'âge de la retraite, de la préretraite.

6. Information sur le droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées de la part des membres du Steering Committee ou de l'administrateur délégué

Les contrats entre les membres du Steering Committee de CFE hors DEME ainsi que l'administrateur délégué d'une part, et la société d'autre part, prévoient un droit de recouvrement, au profit de la société, de la rémunération variable accordée sur la base de données financières incorrectes.

D. Politique d'assurance

CFE assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » et couvre sa responsabilité civile exploitation et après travaux pour des montants suffisants. Le risque de terrorisme est cependant exclu de la couverture « Tous risques chantiers ».

E. Rapports spéciaux

Le 27 février 2014, le conseil d'administration de CFE a établi un rapport spécial, en application de l'article 604 du Code des sociétés, au soutien de la proposition soumise à l'assemblée générale de la société de renouveler pour une durée de cinq ans l'autorisation conférée au conseil d'administration d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social en fixant le montant du capital autorisé à 2.500.000 d'euros.

F. Offre publique d'acquisition

En application de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, la Compagnie d'Entreprises CFE SA expose que :

- i) le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 euros, étant rappelé que l'exercice de ce pouvoir est limité en cas d'offre publique d'acquisition par l'article 607 du Code des sociétés;
- ii) le conseil d'administration a le pouvoir d'acquérir un maximum de 20 % d'actions propres de la société.

G. Acquisitions

CFE n'a pas réalisé d'acquisition au cours de l'exercice 2014.

H. Création de succursales

Au cours de l'exercice, CFE n'a pas créé de succursale.

I. Éléments postérieurs à la clôture

Dans le cadre du recentrage de ses activités, CFE a conclu en décembre 2014 un accord avec Aswebo NV, filiale routière du groupe Willemen, portant sur la cession de 100 % des titres de Aannemingen Van Wellen NV.

Après avoir obtenu l'approbation des autorités de la concurrence, le transfert des titres a eu lieu en date du 25 février 2015. L'impact positif de cette cession sur le résultat net consolidé 2015 de CFE devrait être de l'ordre de 10 millions d'euros.

J. Recherche et développement

DEME poursuit de façon permanente des recherches pour accroître l'efficacité de sa flotte. Elle mène également, en partenariat avec les universités et la Région Flamande, des études afin de développer la production d'énergie durable en milieu marin. Elle mène également, en partenariat avec des entreprises privées, des études portant sur les techniques d'exploitation des matériaux rares en mer.

K. Information sur les tendances

Les perspectives restent favorables pour le pôle dragage et environnement, le redressement des activités contracting se poursuivant en 2015.

L. Comité d'audit

Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés.

Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Jan Steyaert.

M. Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015

Le conseil d'administration invite les actionnaires et les obligataires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, avenue Herrmann-Debroux, 40-42, à 1160 Bruxelles, le jeudi 7 mai 2015 à 15 heures.

A. Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014

3. Approbation des comptes annuels

Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

4. Approbation des comptes annuels consolidés

Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

5. Affectation du bénéfice – Approbation du dividende

Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 2,00 euro par action, correspondant à un dividende net de 1,50 euro par action. Le dividende sera mis en paiement à partir du 28 mai 2015.

6. Rémunération

6.1. Approbation du rapport de rémunération

Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le rapport de rémunération tel qu'établi par le conseil d'administration.

6.2. Émoluments annuels administrateurs et commissaire

Proposition de résolution :

Conformément à l'article dix-sept des statuts, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2015, l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs, d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, prorata temporis de l'exercice de leur mandat en cours d'année.

Il est en outre proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations restent inchangées.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi au commissaire d'une rémunération de 174.500 euros par an pour l'exercice de son mandat.

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014.

8. Décharge au commissaire

Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014.

9. Nomination

Proposition de résolution :

Le mandat d'administrateur de Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015.

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, pour un terme de 4 (quatre) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2019. Ciska Servais SPRL, représentée par Ciska Servais, répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

B. Formalités d'admission à l'assemblée générale ordinaire

1. Actionnaires qui souhaitent participer personnellement

Seuls les actionnaires qui sont détenteurs d'actions CFE au plus tard le 14^e jour précédant les assemblées générales, soit le **23 avril 2015** à minuit, heure belge (la « **Date d'enregistrement** ») et qui confirment leur intention de participer à l'assemblée générale ordinaire au plus tard le **1^{er} mai 2015** à minuit, heure belge, seront admis à y assister, soit en personne, soit par mandataire.

- Pour les détenteurs d'actions nominatives, la preuve de la détention d'actions à la Date d'enregistrement résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives de CFE à cette date. Par ailleurs, chaque actionnaire veillera à remplir le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale » disponible sur le site www.cfe.be et à le renvoyer au plus tard le **1^{er} mai 2015** à minuit, heure belge, soit par courrier postal à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be.
- Pour les détenteurs d'actions dématérialisées, la preuve de la détention à la Date d'enregistrement résultera de leur inscription dans les comptes du teneur de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation à la Date d'enregistrement. Par ailleurs, chaque actionnaire veillera à informer sa banque au plus tard le **1^{er} mai 2015** à minuit, heure belge, de son intention de participer à l'assemblée générale ordinaire ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles il souhaite participer.

2. Actionnaires qui souhaitent se faire représenter

Chaque actionnaire qui détient des actions à la Date d'enregistrement peut se faire représenter lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, compléteront et signeront la procuration disponible sur le site internet www.cfe.be et l'enverront soit par courrier postal adressé à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier

électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be, au plus tard le 1^{er} mai 2015, à minuit, heure belge.

Si la procuration est envoyée par courrier électronique, le mandataire devra se munir de la procuration originale signée le jour de l'assemblée.

3. Actionnaires qui souhaitent voter par correspondance

Chaque actionnaire qui détient des actions à la Date d'enregistrement peut voter par correspondance à l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance compléteront et signeront le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet www.cfe.be et enverront l'original signé uniquement par courrier postal adressé à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, au plus tard le 1^{er} mai 2015, à minuit, heure belge. L'actionnaire qui vote par correspondance veillera à remplir obligatoirement le sens de son vote sur le formulaire.

4. Actionnaires qui souhaitent inscrire des nouveaux sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital peuvent requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter déjà inscrits à l'ordre du jour ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les actionnaires qui souhaitent inscrire des sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ou formuler des propositions de décision, devront :

- adresser leur demande écrite à la société, au plus tard le **15 avril 2015**, à minuit, heure belge, soit par courrier postal à l'attention de Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be;
- prouver qu'à la date de leur demande, ils détiennent seuls ou ensemble au moins 3 % du capital de la société, et joindre à leur demande soit un certificat constatant l'inscription du nombre d'actions nominatives correspondantes dans le registre des actions nominatives qu'ils auront demandé préalablement à la société, soit une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes;
- joindre à leur demande, selon le cas, le texte des sujets à inscrire à l'ordre du jour et des propositions de décision y afférentes, ou le texte des propositions de décision à ajouter à l'ordre du jour.

Le cas échéant, CFE publiera au plus tard le **22 avril 2015**, un ordre du jour complété de l'assemblée générale ordinaire, selon les mêmes modalités que le présent ordre du jour. CFE publiera simultanément sur son site internet les formulaires de vote par procuration ainsi que les formulaires de vote par correspondance

complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions y afférentes et/ou des propositions de décisions seules qui auraient été formulées.

Les procurations et les formulaires de vote par correspondance qui auront été adressés à la société avant le **22 avril 2015** resteront valables pour les sujets à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Par ailleurs, dans le cadre du vote par procuration, le mandataire sera autorisé à voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et/ou sur les nouvelles propositions de décisions, sans qu'une nouvelle procuration ne soit requise, si le formulaire de procuration l'y autorise expressément. Le formulaire de procuration peut également préciser que dans ce cas, le mandataire est tenu de s'abstenir.

5. Actionnaires qui souhaitent poser des questions

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions aux administrateurs et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ordinaire. Les questions peuvent être posées oralement lors de l'assemblée ou par écrit avant l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent poser des questions par écrit avant l'assemblée devront adresser leur(s) question(s) par courrier électronique à la société au plus tard le **1^{er} mai 2015**, à minuit, heure belge, à l'adresse general_meeting@cfe.be. Seules les questions écrites posées par les actionnaires qui auront satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée (voir point 1), recevront une réponse en assemblée.

6. Droit pour les obligataires d'assister à l'assemblée générale

Les porteurs d'obligations peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire, avec voix consultative seulement, en établissant leur qualité d'obligataire par la production, le jour de l'assemblée générale, d'une attestation délivrée par leur intermédiaire financier auprès duquel ils détiennent leurs obligations.

7. Mise à disposition des documents

Chaque actionnaire et chaque porteur d'obligation peut obtenir gratuitement, au siège social de la société (avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Bruxelles), pendant les heures de bureau, une copie intégrale des comptes annuels, des comptes annuels consolidés, du rapport de gestion, de l'ordre du jour et des formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ainsi que des formulaires d'intention de participation. Les demandes d'obtention d'une copie gratuite peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse general_meeting@cfe.be.

8. Site internet

L'ensemble des informations relatives à l'assemblée générale de ce 7 mai 2015, en ce compris l'ensemble des documents qui y sont relatifs, sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse <http://www.cfe.be>.

États financiers consolidés

Définitions

Note préliminaire

États financiers consolidés

Compte de résultats consolidé
État consolidé du résultat global
État consolidé de la situation financière
Tableau consolidé des flux de trésorerie
État consolidé des variations des capitaux propres
Notes aux états financiers consolidés
Rapport du commissaire

États financiers statutaires

États de la situation financière et du résultat global statutaires
Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière

Définitions

Capitaux employés	Immobilisations incorporelles + goodwill + immobilisations corporelles + fonds de roulement
Fonds de roulement	Stocks + créances commerciales et autres créances d'exploitation + autres actifs courants + actifs non courants détenus en vue de la vente – autres provisions courantes – dettes commerciales et autres dettes d'exploitation – passifs d'impôts exigibles – autres passifs courants
Résultat opérationnel sur activité	Chiffre d'affaires + produits des activités annexes + achats + rémunérations et charges sociales + autres charges opérationnelles et dotations aux amortissements et dépréciation des goodwill-autres
Résultat opérationnel (EBIT)	Résultat opérationnel sur activité + Part dans le résultat des entreprises associées et des partenariats
EBITDA	Résultat opérationnel sur activité + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash

Au 31 décembre 2012, après l'incidence du retraitement de l'état consolidé de la situation financière des données comparatives, conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats, DEME est intégrée par mise en équivalence.

Le 24 décembre 2013, le groupe CFE a acquis une participation complémentaire de 50 % dans DEME, suite à la réalisation des conditions suspensives auxquelles cette augmentation de capital était soumise.

À la suite de ces opérations, CFE acquiert le contrôle exclusif sur DEME, portant sa participation dans DEME de 50 % à 100 %. Il en résulte pour CFE un changement de méthode de consolidation de DEME : celle-ci est intégrée par mise en équivalence, jusqu'au 24 décembre 2013, date à partir de laquelle elle est consolidée par intégration globale.

Les données consolidées relatives aux comptes de résultats et aux flux de trésorerie pour l'exercice 2013 ne prennent en compte que 50 % de l'activité de DEME. Par contre, les données relatives à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 intègrent les actifs et passifs de DEME à 100 %. Il en va de même pour le carnet de commandes.

Compte de résultats consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2014	2013 ^(*)
Chiffre d'affaires	4	3.510.548	984.883
Produits des activités annexes	6	80.518	71.641
Achats		(2.093.355)	(739.730)
Rémunérations et charges sociales	7	(583.211)	(209.278)
Autres charges opérationnelles	6	(449.834)	(124.327)
Dotations aux amortissements	12-14	(243.746)	(14.439)
Regroupement d'entreprises – Acquisition DEME	5	0	111.624
Dépréciation des goodwill – DEME	13	0	(207.411)
Dépréciation des goodwill – autres	13	(521)	(3.795)
Résultat opérationnel sur l'activité		220.399	(130.832)
Part dans le résultat des entreprises associées et partenariats	15	20.124	51.356
Résultat opérationnel		240.523	(79.476)
Coûts de l'endettement financier	8	(31.909)	(143)
Autres charges & produits financiers	8	16.156	(2.551)
Résultat financier		(15.753)	(2.694)
Résultat avant impôts		224.770	(82.170)
Impôts sur le résultat	10	(65.249)	(5.793)
Résultat de l'exercice		159.521	(87.963)
Participations ne donnant pas le contrôle	9	357	6.728
Résultat – Part du groupe		159.878	(81.235)
Résultat net part du groupe par action, en moyenne pondérée des actions (EUR) (base et dilué)	11	6,32	(6,10)

État consolidé du résultat global

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2014	2013 ^(*)
Résultat – Part du groupe		159.878	(81.235)
Résultat de l'exercice		159.521	(87.963)
Variations de juste valeur liées aux instruments de couverture		(8.750)	10.397
Écarts de conversion		(2.126)	(3.590)
Impôt différés	10	2.974	(3.534)
Acquisition DEME– Retraitement des réserves recyclables		0	7.902
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net		(7.902)	11.175
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	23	(2.676)	(3.538)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net		(2.676)	(3.538)
Total autres éléments du résultat global		(10.578)	7.637
Résultat global:		148.943	(80.326)
- Part du groupe		149.586	(73.544)
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		(643)	(6.782)
Résultat global part du groupe par action, en moyenne pondérée des actions (EUR) (base et dilué)	11	5,91	(5,52)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

État consolidé de la situation financière

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2014	2013 ^(*)	2012 ^(*)
Immobilisations incorporelles	12	98.491	105.500	5.853
Goodwill	13	177.082	177.003	25.318
Immobilisations corporelles	14	1.503.275	1.563.351	63.923
Immeubles de placement		0	0	2.052
Entreprises associées et partenariats	15	159.290	155.877	405.288
Autres actifs financiers non courants	16	109.341	115.396	57.598
Instruments dérivés non courants	27	674	612	0
Autres actifs non courants	17	20.006	10.725	5.192
Actifs d'impôts différés	10	115.322	120.428	13.090
Total actifs non courants		2.183.481	2.248.892	578.314
Stocks	19	105.278	116.012	82.408
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	20	1.082.504	1.106.034	446.132
Autres actifs courants	20	104.554	100.781	74.129
Instruments dérivés courants	27	0	0	0
Actifs financiers courants		4.687	6.447	107
Actifs détenus en vue de la vente		31.447	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	703.501	437.334	144.262
Total actifs courants		2.031.971	1.766.608	747.038
Total de l'actif		4.215.452	4.015.500	1.325.352
Capital		41.330	41.330	21.375
Prime d'émission		800.008	800.008	62.551
Résultats non distribués		488.890	358.124	460.306
Plan de pension à prestations définies		(8.350)	(5.782)	(8.101)
Réserves liées aux instruments financiers		(6.127)	(351)	(17.673)
Écarts de conversion		(2.124)	(176)	6.154
Capitaux propres – Part du groupe CFE		1.313.627	1.193.153	524.612
Participations ne donnant pas le contrôle	9	7.238	8.064	(2.950)
Capitaux propres		1.320.865	1.201.217	521.662
Engagements de retraites et avantages du personnel	23	41.806	40.543	8.165
Provisions	24	40.676	25.655	12.249
Autres passifs non courants		80.665	92.898	33.695
Emprunts obligataires	26	306.895	208.621	100.000
Dettes financières	26	378.065	496.654	56.707
Instruments dérivés non-courants	27	12.922	16.352	10.530
Passifs d'impôts différés	10	139.039	144.505	13.058
Total passifs non courants		1.000.068	1.025.228	234.404
Provisions courantes	24	48.447	48.181	36.159
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	20	1.099.309	983.806	324.882
Passifs d'impôts exigibles		80.264	65.855	11.053
Dettes financières	26	206.671	346.118	11.153
Instruments dérivés courants	27	24.948	16.499	1.570
Passifs détenus en vue de la vente		19.164	0	0
Autres passifs courants	20	415.716	328.596	184.469
Total passifs courants		1.894.519	1.789.055	569.286
Total des capitaux propres et passifs		4.215.452	4.015.500	1.325.352

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (Retraitements décrits dans la note 2.1.).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2014	2013 ^(*)
Activités opérationnelles			
Résultat – Part du groupe		159.878	(81.235)
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles et immeubles de placement		243.746	14.439
Dotations nettes aux provisions		11.420	5.056
Réduction de valeur sur actifs courants et non courants		3.922	101.457
Écarts de change étranger non réalisés (bénéfice)/perte		(18.294)	414
Produits d'intérêts & d'actifs financiers		(9.991)	(4.182)
Charges d'intérêts		41.900	4.478
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		(8.230)	(670)
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles		(7.463)	(166)
Charges d'impôts de l'exercice		65.249	5.793
Participations ne donnant pas le contrôle		(357)	(6.728)
Part dans le résultat des entreprises associées et des partenariats		(20.124)	(51.328)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement		461.656	(12.672)
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes		7.342	(90.344)
Diminution/(augmentation) des stocks		8.237	(4.543)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes		179.749	115.696
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		656.984	8.137
Intérêts payés		(41.900)	(4.478)
Intérêts reçus		9.991	4.238
Impôts sur le résultat payés /reçus		(18.349)	(8.001)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		606.725	(104)
Activités d'investissement			
Vente d'immobilisations		13.410	854
Acquisition d'immobilisations		(173.895)	(18.150)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		(1.351)	0
Vente de filiale		0	424
Acquisition DEME	5	0	317.911
Augmentation de capital des entreprises associées et des partenariats	15	(1.005)	(1.488)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		(766)	0
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement		(163.607)	299.551
Activités de financement			
Emprunts		63.925	39.464
Remboursements des dettes		(212.361)	(29.285)
Dividendes payés		(29.112)	(15.056)
Transactions avec minoritaires	5	0	(1.543)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement		(177.548)	(6.420)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie		265.570	293.027
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21	437.334	144.262
Effets de change		597	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	21	703.501	437.334

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Les acquisitions et ventes de filiales sous déduction de la trésorerie acquise n'incluent pas les entités qui ne constituent pas un regroupement d'entreprises (pôles promotion et gestion immobilières et PPP-concessions); celles-ci ne sont donc pas considérées comme des opérations d'investissement et sont directement reprises dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour la période se terminant le 31 décembre 2014

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserve liée aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2013 ^(*)	41.330	800.008	358.124	(5.782)	(351)	(176)	1.193.153	8.064	1.201.217
Résultat global de la période			159.878	(2.568)	(5.776)	(1.948)	149.586	(643)	148.943
Dividendes payés aux actionnaires			(29.112)				(29.112)		(29.112)
Dividendes des minoritaires								(2.329)	(2.329)
Modification de périmètre								2.146	2.146
Décembre 2014	41.330	800.008	488.890	(8.350)	(6.127)	(2.124)	1.313.627	7.238	1.320.865

Pour la période se terminant le 31 décembre 2013 ^(*)

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserve liée aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2012	21.375	62.551	460.306	(8.101)	(17.673)	6.154	524.612	6.227	530.839
IFRS 11 amendée								(9.177)	(9.177)
Après révision IFRS 11	21.375	62.551	460.306	(8.101)	(17.673)	6.154	524.612	(2.950)	521.662
Résultat global de la période			(81.235)	(3.301)	17.322	(6.330)	(73.544)	(6.782)	(80.326)
Augmentation de capital et acquisition DEME	19.955	737.457	(5.620)	5.620			757.412	11.367	768.779
Dividendes payés aux actionnaires			(15.056)				(15.056)		(15.056)
Dividendes des minoritaires								(840)	(840)
Modification de périmètre			(271)				(271)	7.269	6.998
Décembre 2013 ^(*)	41.330	800.008	358.124	(5.782)	(351)	(176)	1.193.153	8.064	1.201.217

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Capital et réserves

Le capital au 31 décembre 2014 est constitué de 25.314.482 actions ordinaires. Il s'agit d'actions sans désignation de valeur nominale. Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont le droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la société.

Le 26 février 2015, un dividende de 50.629 milliers d'euros, correspondant à 2 EUR brut par action, a été proposé par le

conseil d'administration. Le dividende final proposé est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale. L'affectation du résultat n'a pas été comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2014.

Le dividende final pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 était de 1,15 EUR brut par action.

**NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS POUR
L'EXERCICE CLÔTURÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

PAGES

p. 63	1. Principes généraux
p. 64	2. Principes comptables significatifs
p. 77	3. Méthodes de consolidation
p. 77	Évolution du périmètre de consolidation
p. 78	4. Information sectorielle
p. 79	Informations sectorielle retraitée suivant l'application des normes IFRS 10 et 11
p. 80	Information sectorielle pro forma
p. 81	Chiffre d'affaires
p. 81	Décomposition du chiffre d'affaires du pôle contracting
p. 81	Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage
p. 81	Carnet de commandes
p. 82	État consolidé de la situation financière
p. 84	Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie
p. 85	Autres informations
p. 86	5. Acquisitions et cessions de filiales
p. 88	6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles
p. 88	7. Rémunérations et charges sociales
p. 89	8. Résultat financier
p. 89	9. Participations ne donnant pas le contrôle
p. 90	10. Impôts sur le résultat global
p. 92	11. Résultat par action
p. 93	12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill
p. 95	13. Goodwill
p. 97	14. Immobilisations corporelles
p. 99	15. Entreprises associées et partenariats
p. 101	16. Autres actifs financiers non courants
p. 102	17. Autres actifs non courants
p. 102	18. Contrats de construction
p. 103	19. Stocks
p. 103	20. Évolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation
p. 104	21. Trésorerie et équivalents de trésorerie
p. 104	22. Subventions
p. 104	23. Avantages du personnel
p. 109	24. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants
p. 110	25. Actifs et passifs éventuels
p. 110	26. Informations relatives à l'endettement financier net
p. 111	27. Informations relatives à la gestion des risques financiers
p. 119	28. Leasings opérationnels
p. 120	29. Autres engagements donnés
p. 120	30. Autres engagements reçus
p. 120	31. Litiges
p. 121	32. Parties liées
p. 122	33. Honoraires des commissaires
p. 122	34. Événement important survenu après la date de clôture
p. 123	35. Entreprises appartenant au groupe CFE

PRÉAMBULE

États financiers consolidés et notes

Le conseil d'administration a donné son autorisation pour la publication des états financiers consolidés du groupe CFE le 26 février 2015.

Les états financiers consolidés du groupe CFE doivent être lus en parallèle avec le rapport de gestion du conseil d'administration.

PRINCIPALES TRANSACTIONS EN 2014 ET 2013 AVEC EFFET SUR LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE CFE

TRANSACTIONS EN 2014

1. Pôle contracting

Le 28 novembre 2014, la division « Bâtiment » de Aannemingen Van Wellen NV a été cédée à Amart SA, une filiale de CFE, et continuera à opérer en Flandre sous la marque commerciale de « ATRO Bouw ». Le 1^{er} décembre 2014, le groupe CFE a annoncé qu'il cédait son activité route de la société Aannemingen Van Wellen, soit 100 % de la totalité de sa participation dans la société, au groupe Willemen. La transaction de l'activité route sera effective en date du 25 février 2015.

2. Pôle promotion immobilière

Le 28 février 2014, la société Projekt RK Brugmann, détenue à 50 % par la société Batipont Immobilier (« BPI »), a été liquidée.

Le 5 mars 2014, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 100 % des titres de la société de droit polonais Immo Wola nouvellement créée et ayant pour objet le développement de projets immobiliers en Pologne. Cette entité est intégrée selon la méthode globale.

Le 23 avril 2014, les sociétés VM Property I et VM Property II, filiales à 40 % du groupe CFE, ont cédé la totalité des titres, soit 100 %, qu'elles détenaient conjointement dans la société VM Office.

Le 20 juin 2014, la société Investissement Léopold, filiale à 24,14 % du groupe CFE, a acquis la totalité des titres de la société Promotion Léopold. Cette entité est intégrée par mise en équivalence.

Le 27 juin 2014, la Compagnie Luxembourgeoise Immobilière (« CLI »), filiale du groupe CFE, a cédé la totalité de ses titres, soit 20 %, de la Compagnie Marocaine des Energies (« CME »).

Le 12 août 2014, la société La Réserve Promotions, filiale à 33 % du groupe CFE, a acquis la totalité des titres de la société LRP Development. Cette entité est intégrée par mise en équivalence.

Le 5 septembre 2014, l'entité CFE Immo, succursale du groupe CFE, a acquis 30 % des titres des sociétés Foncière de Bavière A et Foncière de Bavière C, dont l'objet est la promotion immobilière liée au quartier de Bavière à Liège. Ces entités sont intégrées par mise en équivalence.

Le 29 septembre 2014, la société anonyme Transportzone Zeebrugge (« TZZ »), dans laquelle le groupe CFE possédait

38,9 % des titres, a été dissoute. Cette société était intégrée par mise en équivalence.

Le 20 novembre 2014, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 100 % des titres de la société de droit polonais BPI Wroclaw nouvellement créée et ayant pour objet le développement de projets immobiliers en Pologne. Cette entité est intégrée selon la méthode globale.

Le 11 décembre 2014, le groupe CFE au travers de sa succursale CFE Immo, a acquis 33 % de la société Europea Housing, dont le but est la réalisation du projet « NEO » sur le plateau du Heysel. Cette entité est intégrée par mise en équivalence.

Fin de l'année 2014, le groupe CFE a cédé la totalité de ses titres, soit 100 % de la société BPI Obozowa Retail Estate Sp. z o.o. Cette entité était intégrée selon la méthode d'intégration globale.

3. Pôle PPP-concessions

Le 18 décembre 2014, le groupe CFE, a cédé la totalité de ses actions, soit 50 %, de la société anonyme Turnhout Parking. Cette société était intégrée par mise en équivalence.

4. Pôle dragage et environnement

Durant 2014, DEME a acquis :

- des parts complémentaires de la société Fasiver portant son pourcentage d'intérêts dans cette entité de 37,45 % à 74,90 %. Fasiver qui est désormais intégrée selon la méthode globale, et
- 100 % des titres des sociétés nouvellement créées DEME Concessions Wind et DEME Concessions Infrastructure qui ont été intégrées selon la méthode globale.

Au cours du second semestre 2014, DEME a acquis :

- 100 % des titres des sociétés nouvellement créées Offshore Manpower supply Panama Ltd et Offshore Manpower Singapore Pte Ltd, intégrées selon la méthode globale,
- 99,97 % des titres de la société Global Sea Mineral Resources NV, intégrée selon la méthode globale,
- 51 % des titres de la société nouvellement créée DIAP Daelim joint venture Ltd, intégrée par mise en équivalence, et
- 100 % des titres de Techno@green, intégrée selon la méthode globale.

Par ailleurs, durant 2014, DEME a cédé :

- 9,60 % de la société Highwind NV, portant son pourcentage d'intérêts dans cette entité de 60 % à 50,40 %. Highwind NV est désormais intégrée par mise en équivalence,
- la totalité de ses titres, soit 49,93 %, de la société Eco Biogaz.

Par ailleurs, les sociétés Dalian Soil Remediation et DEC canada détenues respectivement à 37,45 % et à 74,9 % par DEME, ont été liquidées durant 2014.

Enfin, la société Fasiver détenue à 74,9 %, depuis le premier semestre, a été absorbée par Agroviro et la société Techno at Green, nouvellement créée et détenue à 100 %, a également été absorbée, au cours du dernier trimestre, par la société DEME Concessions Wind.

TRANSACTIONS EN 2013

1. Pôle contracting

Le 28 janvier 2013, le groupe CFE a acquis les 35 % des titres de la société Elektro Van De Maele NV dont il n'était pas encore propriétaire. Cette société, qui a été renommée VMA WEST NV, est désormais détenue à 100 %. La méthode de consolidation demeure inchangée.

Le 28 mai 2013, le groupe CFE a décidé d'exercer son option d'achat sur le solde des actions détenues dans la SA Brantegem, spécialisée en HVAC et en installations sanitaires, et d'acquérir ainsi les 35 % des titres dont il n'était pas encore propriétaire. La société Brantegem est désormais détenue à 100 %. La méthode de consolidation demeure inchangée.

Le 7 juin 2013, la société Prodfroid SA, spécialisée dans l'installation de conditionnement d'air et la réfrigération industrielle et commerciale, a changé sa dénomination en Procool SA.

2. Pôle promotion immobilière

Le 28 février 2013, le groupe CFE, a acquis par sa filiale CLI, et en partenariat avec d'autres promoteurs immobiliers, 33,3 % de la société anonyme de droit luxembourgeois, PEF Kons Investment SA, un foncier important au Grand-Duché de Luxembourg, dans le but de développer un projet mixte de bureaux, commerces et logements (Projet Kons Gallery). Cette société est intégrée par mise en équivalence.

Le 1^{er} mars 2013, la société CFE SA a acquis 50 % des actions des sociétés Rederij Marleen BVBA et Rederij Ishtar BVBA en vue de réaliser une opération immobilière sur des terrains situés à Ostende.

Le 13 juin 2013, le groupe CFE a décidé de céder la totalité de sa participation (66 %) dans sa filiale de Property et Facility management Sogesmaint-CB Richard Ellis SA à CBRE. Parallèlement, CFE reprend la participation détenue par Sogesmaint-CB Richard Ellis SA dans sa filiale grand-ducale ainsi que certains contrats de Property et Facility management en Belgique.

Le 11 octobre 2013, le groupe CFE a constitué, via sa filiale en Pologne, la société BPI Obozowa Retail Estate Sp. z o.o. Celle-ci a pour objet le développement de bâtiments résidentiels et non résidentiels. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration globale.

Le 22 octobre 2013, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 16,7 % complémentaires des titres de la société Erasmus Gardens SA afin de porter sa participation à 50 % des titres.

3. Pôle dragage et environnement

Durant 2013, DEME a acquis par le biais de ses filiales :

- 100 % de la société nouvellement créée DEME Concessions NV, qui a été intégrée selon la méthode globale
- 35 % de la société nouvellement créée Bluepower NV, qui a été consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle
- 51 % de la société nouvellement créée DIAP SHAP Ltd, qui a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle
- 100 % de la société nouvellement créée Maritime Services & Solutions SA, qui a été consolidée selon la méthode globale

- 100 % de la société nouvellement créée Dragamoz, qui a été consolidée selon la méthode globale
- la part des minoritaires (6 %) de la société de Vries, détenant ainsi 100 % des parts de cette société
- une part complémentaire de 50 % dans la société Novadeal portant ainsi son pourcentage de 50 % à 100 %. Cette société jusqu'ici intégrée proportionnellement est désormais consolidée par intégration globale
- 18,6 % de la société Seastar NV, qui a été intégrée par mise en équivalence

Le 24 décembre 2013, le groupe CFE a acquis une participation complémentaire de 50 % dans DEME, suite à la réalisation des conditions suspensives auxquelles cette augmentation de capital était soumise.

La réalisation effective de l'augmentation du capital de CFE par apport en nature par la société anonyme Ackermans & van Haaren (AvH) de 2.256.450 actions de la société Dredging, Environmental & Marine Engineering NV (DEME), en contrepartie de l'émission de 12.222.222 nouvelles actions de CFE, avait été, au préalable, décidée par l'assemblée générale extraordinaire de CFE du 13 novembre 2013.

À la suite de ces opérations, CFE acquiert le contrôle exclusif sur DEME, portant sa participation dans DEME de 50 % à 100 %. Cette acquisition permettra de développer des synergies fortes entre les activités de « contracting » et celles de dragage, et bénéficier pleinement du réseau commercial international de DEME.

Il en résulte pour CFE un changement de méthode de consolidation de DEME : celle-ci reste consolidée selon la méthode proportionnelle jusqu'au 24 décembre 2013, date à partir de laquelle elle est consolidée par intégration globale.

4. Pôle PPP-concessions

Néant.

1. Principes généraux

IFRS TELS QU'ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception de l'adoption des nouvelles dispositions de la norme IFRS 11 Partenariats. Les impacts inhérents à l'application de celle-ci sont décrits dans la note 2.1.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES POUR LA PÉRIODE ANNUELLE OUVERTE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

- IFRS 10 États financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IAS 27 États financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 36 Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 39 Instruments financiers – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe, à l'exception de l'application des nouvelles dispositions de la norme IFRS 11 Partenariats.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ÉMISES MAIS PAS ENCORE APPLICABLES POUR LA PÉRIODE ANNUELLE OUVERTE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014

Le groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2014.

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015)
- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015)
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 11 Partenariats – Acquisition d'une participation dans une entreprise commune (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015)
- Amendements à IAS 27 États financiers individuels – Méthode de la mise en équivalence (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRIC 21 Taxes (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014)

2. Principes comptables significatifs

La Compagnie d'Entreprises CFE SA (ci-après dénommée « la société » ou « CFE ») est une société de droit belge dont le siège social est situé en Belgique. Les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2014 comprennent les états financiers de la société, de ses filiales, (« le groupe CFE ») et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

2.1. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE : APPLICATION DE L'IFRS 10 « ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS », DE L'IFRS 11 AMENDÉE « PARTENARIATS » ET DE L'IFRS 12 « INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS ».

Le groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2014 les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 relatives au périmètre de consolidation.

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc » pour tous les aspects relatifs au contrôle et aux procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité ; et
- le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Les trois critères doivent être remplis afin de considérer que le groupe CFE contrôle une société qui dès lors est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 pour tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprise et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet, les termes contractuels des accords établis par les parties, et si pertinents, d'autres faits et circonstances.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Une activité conjointe (joint-opération) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et obligations directes au titre de passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe. Les sociétés momentanées constituées dans le cadre des activités belges du groupe sont classées parmi les activités conjointes.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à inscrire dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées.

Les normes IFRS 10 et 11 étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs 2012-2013 ainsi que le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un retraitement ; seule l'IFRS 11 a une incidence significative sur les états consolidés du groupe CFE. Un grand nombre d'entités des pôles Promotion Immobilière et Dragage et environnement, précédemment consolidées suivant la méthode d'intégration proportionnelle sont, à partir de cet exercice, intégrées selon la méthode de mise en équivalence.

Compte de résultats

L'état consolidé de la situation financière pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013, le compte de résultats résumé consolidés, le résultat global et le tableau consolidé des flux de trésorerie ont été impactés à hauteur des montants suivants :

au 31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Décembre 2013 Publié	Incidence IFRS 11	Décembre 2013, après révision
Chiffre d'affaires	2.267.257	(1.282.374)	984.883
Produits des activités annexes	87.925	(16.284)	71.641
Achats	(1.446.118)	706.388	(739.730)
Rémunérations et charges sociales	(410.660)	201.382	(209.278)
Autres charges opérationnelles	(300.745)	176.418	(124.327)
Dotations aux amortissements	(126.670)	112.231	(14.439)
Regroupement d'entreprises – Acquisition DEME	111.624	0	111.624
Dépréciation des goodwill – DEME	(207.411)	0	(207.411)
Dépréciation des goodwill – Autres	(3.795)	0	(3.795)
Résultat opérationnel sur l'activité	(28.593)	(102.239)	(130.832)
Part dans le résultat des entreprises associées et des partenariats	6.953	44.403	51.356
Résultat opérationnel	(21.640)	(57.836)	(79.476)
Coûts de l'endettement financier	(26.301)	26.158	(143)
Autres charges & produits financiers	(12.895)	10.344	(2.551)
Résultat financier	(39.196)	36.502	(2.694)
Résultat avant impôts pour la période	(60.836)	(21.334)	(82.170)
Impôts sur le résultat	(27.317)	21.524	(5.793)
Résultat de la période	(88.153)	190	(87.963)
Participations ne donnant pas le contrôle	6.918	(190)	6.728
Résultat – Part du groupe	(81.235)	0	(81.235)
Résultat net part du groupe par action (EUR) (base et dilué)	(6,10)	0	(6,10)

État consolidé du résultat global

au 31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Décembre 2013 Publié	Incidence IFRS 11	Décembre 2013, après révision
Résultat – Part du groupe	(81.235)	0	(81.235)
Résultat (y compris part des participations ne donnant pas le contrôle) pour la période	(88.153)	190	(87.963)
Variations de juste valeur liées aux instruments de couverture	10.395	2	10.397
Écarts de conversion	(3.398)	(192)	(3.590)
Impôt différés	(3.532)	(2)	(3.534)
Acquisition DEME – Retraitement des réserves recyclables	7.902	0	7.902
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	11.367	(192)	11.175
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3.538)	0	(3.538)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(3.538)	0	(3.538)
Total autres éléments du résultat global	7.829	(192)	7.637
Résultat global :	(80.326)	0	(80.326)
- Part du groupe	(73.544)	0	(73.544)
- Part des participations ne donnant pas le contrôle	6.782	0	6.782
Résultat global part du groupe par action, en moyenne pondérée des actions (EUR) (base et dilué)	(5,52)	0	(5,52)

État consolidé de la situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Décembre 2012 Ouverture 2013 ^(*)	Incidence IFRS 11	Décembre 2012, après révision	Décembre 2013 Publié	Incidence IFRS 11 ^(**)	Incidence PPA DEME ^(***)	Décembre 2013, après révision
Immobilisations incorporelles	12.651	(6.798)	5.853	19.204	(6.231)	92.527	105.500
Goodwill	33.401	(8.083)	25.318	291.873	(3.335)	(111.535)	177.003
Immobilisations corporelles	980.434	(916.511)	63.923	1.753.779	(240.904)	50.476	1.563.351
Immeubles de placement	2.056	(4)	2.052	0	0	0	0
Entreprises associées et partenariats	18.364	386.924	405.288	39.752	96.577	19.548	155.877
Autres actifs financiers non courants	56.586	1.012	57.598	96.212	19.184	0	115.396
Instruments dérivés non courants	0	0	0	286	326	0	612
Autres actifs non courants	9.283	(4.091)	5.192	12.766	(2.041)	0	10.725
Actifs d'impôts différés	22.787	(9.697)	13.090	37.832	79.542	3.054	120.428
Total actifs non courants	1.135.562	(557.248)	578.314	2.251.704	(56.882)	54.070	2.248.892
Stocks	186.534	(104.126)	82.408	215.883	(99.871)	0	116.012
Créances commerciales et autres créances	732.466	(286.334)	446.132	1.116.915	(10.881)	0	1.106.034
Autres actifs courants	84.240	(10.111)	74.129	101.030	(249)	0	100.781
Instruments dérivés courants	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers courants	153	(46)	107	594	0	0	6.447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260.602	(116.340)	144.262	474.793	(37.459)	0	437.334
Total actifs courants	1.263.995	(516.957)	747.038	1.909.215	(142.607)	0	1.766.608
Total de l'actif	2.399.557	(1.074.205)	1.325.352	4.160.919	(199.489)	54.070	4.015.500
Capital	21.375	0	21.375	41.330	0	0	41.330
Prime d'émission	62.551	0	62.551	800.008	0	0	800.008
Résultats non distribués	460.306	0	460.306	358.124	0	0	358.124
Plan de pension à prestations définies	(8.101)	0	(8.101)	(5.782)	0	0	(5.782)
Réserves liées aux instruments financiers	(17.673)	0	(17.673)	(351)	0	0	(351)
Écarts de conversion	6.154	0	6.154	(176)	0	0	(176)
Capitaux propres – Part du groupe CFE	524.612	0	524.612	1.193.153	0	0	1.193.153
Participations ne donnant pas le contrôle	6.227	(9.177)	(2.950)	9.935	(1.871)	0	8.064
Capitaux propres	530.839	(9.177)	521.662	1.203.088	(1.871)	0	1.201.217
Engagements de retraites et avantages du personnel	21.239	(13.074)	8.165	40.724	(182)	0	40.543
Provisions	10.679	1.570	12.249	10.962	14.693	0	25.655
Autres passifs non courants	70.745	(37.050)	33.695	53.382	39.516	0	92.898
Emprunts obligataires	100.000	0	100.000	199.639	0	8.982	208.621
Dettes financières	379.120	(322.413)	56.707	649.186	(152.532)	0	496.654
Instruments dérivés non-courants	32.853	(22.323)	10.530	38.603	(22.251)	0	16.352
Passifs d'impôts différés	13.789	(731)	13.058	14.775	84.643	45.088	144.505
Total passifs non courants	628.425	(394.021)	234.404	1.007.271	(36.113)	54.070	1.025.228
Provisions courantes	35.820	339	36.159	50.657	(2.476)	0	48.181
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	689.475	(364.593)	324.882	1.045.907	(62.101)	0	983.806
Passifs d'impôts exigibles	21.579	(10.526)	11.053	78.836	(12.981)	0	65.855
Dettes financières	181.474	(170.321)	11.153	407.358	(61.240)	0	346.118
Instruments dérivés courants	4.201	(2.631)	1.570	2.538	13.961	0	16.499
Autres passifs courants	307.744	(123.275)	184.469	365.264	(36.668)	0	328.596
Total passifs courants	1.240.293	(671.007)	569.286	1.950.560	(161.505)	0	1.789.055
Total des capitaux propres et passifs	2.399.557	(1.074.205)	1.325.352	4.160.919	(199.489)	54.070	4.015.500

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS 19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1 rapport financier 2013.

^(**) L'incidence de l'application de la norme IFRS 11 se limite à une diminution du total du bilan de 199.489 milliers d'euros en 2013 (contre une diminution de 1.074.205 milliers d'euros en 2012), principalement de par le fait que CFE a acquis le contrôle exclusif de DEME en décembre 2013. Par conséquent, en décembre 2012, DEME est intégrée selon la méthode de mise en équivalence alors que le sous-groupe est consolidé par intégration globale en décembre 2013. Inclut également un retraitement de la ventilation des impôts différés de DEME par entité légale. L'incidence est une augmentation des postes Actifs d'impôts différés/Passifs d'impôts différés de 80.517 milliers d'euros.

^(***) Montants retraités conformément à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013. Retraitements décrits dans la note 5 du présent rapport financier.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre (milliers d'euros)	Décembre 2013 Publié	Incidence IFRS 11	Décembre 2013, après révision
Activités opérationnelles			
Résultat – Part du groupe	(81.235)	0	(81.235)
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles et immeubles de placement	126.670	(112.231)	14.439
Dotations nettes aux provisions	6.503	(1.447)	5.056
Réduction de valeur sur actifs courants et non courants	101.688	(231)	101.457
Écarts de change étranger non réalisés (bénéfice)/perte	3.274	(2.860)	414
Produits d'intérêts & d'actifs financiers	(5.448)	1.266	(4.182)
Charges d'intérêts	31.374	(26.896)	4.478
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(3.083)	2.413	(670)
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles	(2.914)	2.748	(166)
Charges d'impôts de l'exercice	27.317	(21.524)	5.793
Participations ne donnant pas le contrôle	(6.918)	190	(6.728)
Part dans le résultat des entreprises associées et des partenariats	(6.953)	(44.375)	(51.328)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement	190.275	(202.947)	(12.672)
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes	(123.502)	33.158	(90.344)
Diminution/(augmentation) des stocks	(6.479)	1.936	(4.543)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes	39.166	76.530	115.696
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	99.460	(91.323)	8.137
Intérêts payés	(31.374)	26.952	(4.422)
Intérêts reçus	5.448	(1.266)	4.182
Impôts sur le résultat payés /reçus	(8.649)	648	(8.001)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	64.885	(64.989)	(104)
Activités d'investissement			
Vente d'immobilisations	6.477	(5.623)	854
Acquisition d'immobilisations	(68.554)	50.404	(18.150)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	(2.117)	2.117	0
Cession de filiales	5.358	(4.934)	424
Acquisition DEME	166.702	151.209	317.911
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	(247)	(1.241)	(1.488)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	107.619	191.932	299.551
Activités de financement			
Emprunts	253.678	(214.214)	39.464
Remboursements des dettes	(195.949)	166.664	(29.285)
Dividendes payés	(15.056)	0	(15.056)
Transactions avec minoritaires	(1.543)	0	(1.543)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	41.130	(47.550)	(6.420)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	213.634	79.393	293.027
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	260.602	(116.340)	144.262
Effets de change	557	(512)	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	474.793	(37.459)	437.334

2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(A) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière internationale (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

(B) Base de la présentation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

Les instruments ou dérivés de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnables pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées et/ou inapplicables.

Les principes comptables sont appliqués de façon cohérente.

Les états financiers sont présentés avant affectation du résultat de la société mère proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations, de porter des jugements et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- l'appréciation du pouvoir de contrôle ; et
- la qualification, lors de l'acquisition d'une société, du caractère de l'opération en regroupement d'entreprises ou acquisition d'actifs.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

(C) Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers du groupe CFE et les états financiers des entités qu'elle contrôle et ses filiales. Le groupe CFE détient le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Si le groupe CFE ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. Le groupe CFE prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- le nombre de droits de vote que le groupe CFE détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion ;
- les droits de vote potentiels détenus par le groupe CFE, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties ;
- les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que le groupe CFE a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

Le groupe CFE consolide la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où le groupe CFE acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du groupe CFE. Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Les changements dans les participations du groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le groupe CFE accorde une option de vente aux actionnaires minoritaires d'une filiale (« put » sur les participations ne donnant pas le contrôle), le passif financier y relatif est comptabilisé initialement en déduction des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe CFE a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise,

qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée selon IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure à sa participation dans celles-ci, le groupe CFE cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe CFE a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée ou une coentreprise. Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la quote-part revenant au groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Lorsqu'une entité du groupe CFE entreprend ses activités dans le cadre d'une entreprise commune, le groupe CFE, à titre de coparticipant, doit comptabiliser les éléments suivants relativement à ses intérêts dans l'entreprise commune:

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement, le cas échéant;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

(D) Monnaies étrangères

(1) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que la conversion des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

(2) États financiers des entités étrangères

Les actifs et passifs de sociétés du groupe CFE utilisant des devises fonctionnelles autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des filiales étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays où prévaut une hyper-inflation, sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice (proche du taux en vigueur à la date de la transaction).

Les éléments constituant les capitaux propres sont convertis au taux de change historique.

Les écarts de conversion générés, à l'occasion de cette conversion, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve séparée des capitaux propres, en l'occurrence les « écarts de conversion ». Ces écarts sont enregistrés dans le compte de résultats au cours de l'exercice durant lequel l'entité est cédée ou liquidée.

(3) Taux de conversion

Devises	Taux clôture 2014	Taux moyen 2014	Taux clôture 2013	Taux moyen 2013
Zloty polonais	4,283	4,186	4,156	4,196
Forint hongrois	315,588	308,690	297,146	296,850
Dollar US	1,210	1,328	1,379	1,328
Dollar Singapour	1,600	1,682	1,745	1,662
Rial du Qatar	4,407	4,837	5,021	4,837
Leu roumain	4,483	4,443	4,473	4,418
Dinar tunisien	2,257	2,253	2,268	2,161
Franc CFA	655,957	655,957	655,957	655,957
Dollar australien	1,483	1,473	1,545	1,378
Naira du Nigéria	221,448	219,138	211,514	220,555
Dirahm marocain	10,981	11,165	11,168	11,2487
Yenis turc	2,820	2,904	2,533	2,956

1 euro = X Devise

(E) Immobilisations incorporelles

(1) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir une compréhension des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisés en tant qu'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si la société a suffisamment de ressources pour réaliser le développement et si les dépenses attribuables peuvent être identifiées de manière fiable.

Les frais activés comprennent tous les coûts directement attribuables à cet actif, qui sont nécessaires à sa création, sa production et à sa préparation en vue de son utilisation projetée. Les autres frais de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comptabilisés en tant qu'actif sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations.

(2) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par la société, sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations. Les frais relatifs aux goodwill et marques générés en interne sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont comptabilisés parmi les charges lorsqu'ils sont encourus.

(4) Amortissements

Les actifs immobilisés incorporels sont amortis linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée aux taux ci-après :

- Minimum: 5 % Les concessions d'exploitation
- Minimum: 33,33 % Les logiciels d'application

(F) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur ; les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous) sont comptabilisées rétrospectivement ; les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées au compte de résultats.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans

l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement ;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, à la date d'acquisition ;
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir ci-dessous), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

(1) Goodwill positif

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie auquel il est alloué (généralement, une filiale) pourrait avoir subi une perte

de valeur. Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Le goodwill est comptabilisé au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des dépréciations. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures. À la sortie d'une filiale, le goodwill qui en découle ainsi que le montant cumulé des autres éléments du résultat global relatif à cette filiale sont pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie.

Pour les sociétés mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

(2) Goodwill négatif

Si le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

(G) Immobilisations corporelles

(1) Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont portées à l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Ces critères sont applicables lors de la comptabilisation initiale et pour des dépenses ultérieures.

Toutes les immobilisations corporelles sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine, les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction et les coûts accessoires directs (par exemple les taxes non recouvrables ou le transport). Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des coûts généraux.

(2) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(3) Amortissements

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé. Les amortissements sont calculés

selon la méthode linéaire et sur base de la durée de vie économique utile estimée de ces actifs soit :

camions	3 ans
véhicules	3 à 5 ans
autre matériel	5 ans
matériel informatique	3 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier de bureau	10 ans
constructions	25-33 ans
dragues avec désagrégateur et dragues suceuses	18 ans avec une valeur résiduelle de 5 %
dragues flottantes et bacs navigateurs	25 ans avec valeur résiduelle de 5 %
pontons, bacs, navires et boosters	18 ans sans valeur résiduelle
grues	12 ans avec une valeur résiduelle de 5 %
excavateurs	7 ans sans valeur résiduelle
conduits	3 ans sans valeur résiduelle
chaînes et installations de chantier	5 ans
matériel de chantier divers	5 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Les coûts d'emprunts qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif nécessitant une longue période de préparation sont inclus dans le coût de cet actif.

(4) Méthode de comptabilisation de la flotte de dragues

La valeur d'acquisition se divise en deux parties, une composante bateau qui représente 92 % de la valeur d'acquisition amortie linéairement suivant le taux d'amortissement défini par type de bateau et une composante maintenance qui représente 8 % de la valeur d'acquisition et qui est quant à elle amortie linéairement sur 4 ans.

À l'acquisition d'un bateau, les pièces de rechanges sont capitalisées en proportion des achats avec un maximum de 8 % sur le prix d'achat total du bateau (100 %) et sont amorties linéairement sur la durée de vie restante à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour l'utilisation.

Certaines réparations sont activées et amorties linéairement sur 4 ans à partir de la remise en navigation du bateau.

(H) Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu dans le but d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital investi ou les deux.

Un immeuble de placement se distingue d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère

des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise.

Les immeubles de placement sont évalués au bilan à leur coût y inclus les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction, diminué des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée de vie économique utile estimée de ces actifs.

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

(I) Contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à la société la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'un actif, il est considéré comme étant un contrat de location-financement.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont portés à l'actif du bilan à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés au moment de la conclusion du contrat si celle-ci est inférieure, à la juste valeur des biens diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

Tous les paiements à effectuer dans le cadre de tels contrats sont répartis entre les remboursements de la dette et une charge financière afin d'obtenir sur toute la durée du leasing un taux d'intérêt constant sur la dette enregistrée. Les obligations correspondantes, hors intérêts, sont comptabilisées en dettes financières. La part des paiements correspondant aux intérêts est prise en charge sur la durée du leasing.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celui-ci ne prévoit pas le transfert de propriété à son terme.

Les contrats de location pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété du bien sont conservés par le loueur sont considérés comme étant des leasings opérationnels. Les paiements relatifs à de tels leasings opérationnels sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'il est mis fin à un contrat de leasing opérationnel avant qu'il ne soit arrivé à échéance, toute indemnité payée au bailleur est prise en charge pendant la période au cours de laquelle il est mis fin au contrat.

(J) Actifs financiers

Chaque catégorie de placements est comptabilisée à sa valeur d'acquisition.

(1) Participations disponibles à la vente

Cette rubrique reprend les titres de sociétés (disponibles à la vente) dans lesquelles le groupe CFE n'a pas de contrôle, ni d'influence notable. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés à leur juste valeur sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable. Dans cette dernière hypothèse, ils sont dès lors comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations.

Les dépréciations sont enregistrées en compte de résultats. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve spécifique dans les capitaux propres. Lors de la vente d'une participation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est enregistrée en compte de résultats.

(2) Prêts et créances

(2.1) Titres d'emprunt et autres actifs financiers

Les placements dans les titres d'emprunt sont présentés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur coût amorti, déterminé sur base du « effective interest rate method ». La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le bénéfice ou la perte est enregistré dans le compte de résultats. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

Les autres actifs financiers de la société sont repris comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par une variation de juste valeur de ces actifs financiers sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les dépréciations sont comptabilisées dans le compte de résultats.

(2.2) Créances commerciales

Nous référons au paragraphe (L).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

(K) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure.

Le coût des produits finis et des en-cours de fabrication reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs, les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le bien nécessite une longue période de construction et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale des installations de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité après déduction des coûts d'achèvement estimés et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

(L) Créances commerciales

Les créances commerciales courantes sont valorisées au coût amorti, en général identique à leur valeur nominale diminuée des réductions de valeur. À la fin de l'exercice comptable, les créances commerciales dont le remboursement est incertain font l'objet d'une réduction de valeur.

(M) Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat, y inclus les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le contrat dépasse l'exercice comptable, sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du « cost to cost ». Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charges.

Selon la méthode du pourcentage d'avancement, les produits du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Des coûts encourus qui se rapportent à des activités futures sur le contrat sont comptabilisés en tant qu'actif, à condition qu'il soit probable qu'ils pourront être recouverts.

Le groupe CFE a pris l'option de ne pas présenter distinctement les informations relatives aux contrats de construction dans le bilan mais uniquement dans les notes.

(N) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les caisses et les dépôts à terme ayant une échéance à l'origine de moins de trois mois.

(O) Dépréciation (impairment)

La valeur comptable des actifs non courants (à l'exception des actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, des impôts différés et des actifs non courants détenus en vue de la vente) est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. Pour ce qui est des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et des goodwill, la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif ou de son unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

(1) Estimation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances et des placements de la société détenus jusqu'à leur échéance est la valeur actualisée des flux

de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt originel effectif inhérent à ces actifs.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de vente de l'actif et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés, en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif.

Pour les actifs qui ne génèrent pas eux-mêmes de flux de trésorerie, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

(2) Reprise de la dépréciation

Une dépréciation relative aux créances ou placements détenus jusqu'à leur échéance est reprise si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

À l'exception du goodwill pour lequel les pertes de valeur ne sont jamais reprises, les dépréciations sur les autres actifs ne sont reprises que lorsqu'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable survient.

Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif, augmentée après reprise d'une perte de valeur, n'excède pas la valeur comptable nette des amortissements, qui aurait été déterminée, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif.

(P) Capital

Achat d'actions propres

Lorsque des actions de la société sont rachetées par cette dernière ou par une société du groupe CFE, le montant payé, en ce compris les coûts directement attribuables à leur acquisition, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Le produit de la vente d'actions est directement inclus dans le total des capitaux propres, sans impact sur le compte de résultats.

(Q) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan. Cette estimation est établie en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la société a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée

publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par la société ne sont pas provisionnés.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entités du groupe CFE dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des problèmes spécifiquement identifiés. Les provisions pour service après-vente sont constituées à partir du commencement des travaux.

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat.

Les provisions pour litige liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les autres provisions pour risque courantes sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an.

(R) Avantages du personnel

(1) Obligations en matière de pension

Les obligations en matière de pension reprennent les plans de pension et les assurances vie.

La société met en œuvre à travers le monde des plans de pension de type « prestations définies » et de type « cotisations définies ». Les actifs de ces plans sont en général détenus par des institutions séparées et sont en général financés par des contributions des filiales concernées et par les membres de son personnel. Ces contributions sont déterminées sur base des recommandations d'actuaire indépendants.

Les obligations en matière de pension du groupe CFE sont soit couvertes, soit non couvertes par des actifs.

a) Plans de pension de type « cotisations définies »

Les contributions à ces plans de pension sont enregistrées dans le compte de résultats de l'exercice durant lequel elles surviennent.

b) Plans de pension de type « prestations définies »

Pour ces plans de pension, les coûts sont estimés séparément pour chaque plan en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de services donne droit à une unité d'avantage supplémentaire et chaque unité est considérée séparément.

Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des travailleurs participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation annuelle complexe de ces plans.

Les montants comptabilisés au compte de résultats comprennent le coût des services rendus, les charges d'intérêts, les revenus attendus des actifs de couverture et les coûts des services passés.

Les obligations relatives aux pensions comptabilisées au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des dépenses futures estimées, calculées en utilisant des taux d'intérêts correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première qualité d'une durée similaire à celles des obligations en matière de pensions après déduction des coûts des services passés non reconnus et de la juste valeur des actifs.

Le calcul des bénéfices et pertes actuariels est déterminé séparément pour chaque type de plan à prestations définies. Les bénéfices et pertes actuariels reprennent l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles prévues et les réalisations et l'effet des modifications des hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sur les engagements ou les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant des ajustements d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période dans laquelle ils sont encourus et font l'objet d'une réserve séparée dans les capitaux propres. Ces écarts et les variations de la limite de l'actif comptabilisé sont présentés dans l'état du résultat global.

Les charges d'intérêt à la suite de la désactualisation des avantages de retraite et engagements similaires et les produits financiers du rendement attendu des actifs du régime sont comptabilisés en résultat dans les éléments financiers.

L'introduction ou la modification d'un nouveau régime postérieur à l'emploi ou autres régimes à long terme peut augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre de régime à prestations définies pour les services rendus dans les périodes précédentes, c'est-à-dire le coût des services passés. Le coût des services passés lié aux régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé en résultat de façon linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les avantages correspondants sont acceptés par les employés. Les avantages acceptés à la suite de l'adoption ou la modification d'un régime postérieur à l'emploi, et les coûts des services passés liés aux autres avantages à long terme, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Les calculs actuariels des obligations postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

(2) Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur des objectifs résultant d'indicateurs financiers clés. Le montant estimé des bonus est reconnu comme une charge de l'exercice auquel ils se rattachent.

(S) Passifs financiers

(1) Passifs au coût amorti

Les emprunts portant intérêts sont valorisés à leur coût initial, diminué des coûts de transaction y afférents. Toute différence entre cette valeur nette et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultats pendant la durée de l'emprunt

selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous référons au paragraphe J 2.1 pour la définition de cette méthode.

(2) Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

(T) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes courantes sont valorisées à leur valeur nominale.

(U) Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou en « capitaux propres » ; dans ce cas, les impôts différés sont également comptabilisés dans ces rubriques.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé selon la méthode dite du report variable (« liability method ») sur toutes les différences temporelles existant entre la base fiscale d'un actif/passif et sa valeur comptable. Les taux d'imposition en vigueur à la date de la clôture sont utilisés pour le calcul des impôts différés actifs et passifs.

En vertu de cette méthode, la société doit, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, établir des provisions pour impôts différés pour la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis et sa base fiscale.

Les différences temporelles suivantes ne sont pas prises en compte : le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale des éléments d'actif et de passif qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et les différences concernant les participations dans des filiales tant qu'il n'est pas probable qu'elles seront extournées dans un futur prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible permettant de compenser l'avantage fiscal. L'actif d'impôts différés sera réduit s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent soit réalisé.

(V) Produits

(1) Produits des contrats de construction

Les produits d'un contrat de construction comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Les produits du contrat sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Une modification peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat.

Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable.

Les primes de performance font partie des produits du contrat lorsque l'avancement du contrat est tel qu'il est probable que les niveaux de performance spécifiés seront atteints ou dépassés et le montant de la prime de performance peut être évalué de façon fiable.

Les produits du contrat sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement, calculé comme la proportion entre les coûts du contrat à la date de clôture et les coûts totaux estimés du contrat).

Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

(2) Marchandises vendues, biens immobiliers vendus et services rendus

Les produits liés à la vente de marchandises et des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'aucune incertitude ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises.

(3) Produits de location et honoraires

Les produits de location et les honoraires sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée de la location.

(4) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les royalties, les produits de conversion de monnaies étrangères et les produits concernant les instruments de couverture comptabilisés au compte de résultats.

Les intérêts, royalties et dividendes provenant de l'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction reviendront à l'entreprise et lorsque les revenus peuvent être estimés de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les revenus des royalties sont enregistrés sur base d'un prorata qui tient compte des clauses de la convention. Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(5) Subventions

Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par la société sont enregistrées comme produit au compte de résultats sur base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus.

Les subventions qui indemnisent la société pour les frais d'éléments d'actif sont comptabilisées en compte de résultats en tant que produits sur base systématique de la durée de vie économique utile de l'élément d'actif. Ces subventions sont présentées en déduction de la valeur de l'actif y relative.

(W) Charges

(1) Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts dus sur les emprunts, les pertes de change sur les monnaies étrangères et les pertes émanant des instruments de couverture qui sont repris au compte de résultats.

Tous les intérêts et les autres coûts encourus liés aux emprunts, hors ceux qui étaient éligibles à être capitalisés, sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de location-financement sont reconnus au compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

(2) Frais de recherche et de développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en résultat pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et de développement de systèmes informatiques sont pris en charges lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'immobilisations incorporelles.

(X) Comptabilité de couverture

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement afin de réduire les risques liés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des matières premières et d'autres risques de marché. Les règles adoptées par la société interdisent l'utilisation de tels instruments à des fins spéculatives.

La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins de transaction. Cependant, les dérivés qui ne sont pas qualifiés comme instruments de couverture au sens d'IAS 39 sont présentés en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés initialement à leur coût. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La comptabilisation des pertes ou bénéfices non réalisés dépend de la qualification de l'instrument financier dérivé et de l'efficacité de la couverture.

La juste valeur « swaps » des taux d'intérêt est la valeur estimée que la société recevrait ou paierait en exerçant le swap à la date de clôture, en tenant compte des courbes de taux d'intérêt actuelles et de la solvabilité de la contrepartie du swap.

La juste valeur d'un « forward exchange contract » est la valeur cotée en bourse à la date de clôture, donc la valeur actuelle du prix « forward » coté.

(1) Couverture de flux de trésorerie (Cash-flow hedges)

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société, la partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée en autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve séparée des capitaux propres.

Si l'engagement ferme ou la transaction prévue dans le futur mène à la comptabilisation d'un élément d'actif ou de passif, les pertes ou les profits cumulés sont extraits de la rubrique « capitaux propres » et sont repris dans l'évaluation initiale de la valeur de l'élément d'actif ou de passif.

Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits de la rubrique « capitaux propres » et comptabilisés au compte de résultats en même temps que la transaction couverte.

La partie non effective de la perte ou du profit réalisé sur l'instrument financier est comptabilisée au compte de résultats. Les pertes et les profits provenant de la valeur temporaire de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés en compte de résultats.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulative non réalisé à ce moment reste dans la rubrique « capitaux propres » et est comptabilisé suivant le principe exposé ci-dessus quand la transaction a lieu.

Si l'on s'attend à ce que la transaction couverte ne se produise pas, le profit ou la perte cumulatif non réalisé comptabilisé dans la rubrique « capitaux propres » est repris immédiatement au compte de résultats.

(2) Couverture de juste valeur

Pour tout instrument financier dérivé couvrant l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette comptabilisée, le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultats. La valeur de l'élément couvert est également valorisée à la juste valeur attribuable au risque couvert. La perte ou le profit y étant relatif est comptabilisé au compte de résultats.

Les justes valeurs des éléments couverts, relatives au risque couvert, sont les valeurs comptables à la date de clôture converties en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

(3) Couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés en « écarts de conversion » dans les autres éléments du résultat global.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en « écarts de conversion » dans les autres éléments du résultat global, la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

(Y) Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du groupe CFE qui génère des revenus et encourt des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par la direction afin de prendre des décisions ou déterminer la performance du secteur. Le groupe CFE est composé de quatre pôles opérationnels: le pôle contracting, le pôle promotion immobilière, le pôle dragage et environnement et le pôle PPP-Concessions.

(Z) Options sur actions

Les options sur actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette juste valeur est prise en charge de façon linéaire sur la période d'acquisition de ces droits, en tenant compte d'une estimation du nombre d'options finalement acquises.

3. Méthodes de consolidation

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont intégrées par mise en équivalence. Cela concerne notamment Rent-A-Port, Locorail SA et certaines sociétés dans le dragage et environnement et promotion immobilière.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne principalement Coentunnel Company BV, PPP Schulen Eupen SA, Van Maerlant Property I SA & II SPRL et Van Maerlant Residential SA et C-Power NV, auprès de DEME.

DEME est intégrée par mise en équivalence jusqu'au 31 décembre 2013 pour le résultat de l'exercice. Les soldes du bilan sont intégrés selon la méthode globale à partir du 31 décembre 2013.

Évolution du périmètre de consolidation

Nombre d'entités	2014	2013
Intégration globale	164	154
Mise en équivalence	110	103
Total	274	257

OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les états financiers consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ; et
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence pour le résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultats. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultats.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global et font l'objet d'une réserve séparée dans les capitaux propres.

4. Information sectorielle

SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'information sectorielle est présentée en tenant compte des secteurs opérationnels. Les résultats et les éléments d'actif et de passif de secteurs comprennent des éléments attribuables à un secteur, soit directement, soit répartis sur une base logique.

Le conseil d'administration de CFE a décidé de créer un pôle contracting qui regroupe l'ensemble des activités précédemment présentées sous les pôles de construction, de multitechnique et de rail. L'information sectorielle présentée dans le rapport financier reflète cette nouvelle organisation.

Par le passé, le groupe CFE se composait de six pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle multitechnique, le pôle rail-routes, le pôle PPP-concessions et le pôle dragage et environnement. À partir de l'exercice 2014, le groupe CFE est constitué de quatre pôles opérationnels, à savoir :

Dragage et environnement

Le pôle dragage et environnement, au travers de sa filiale DEME détenue à 100 % depuis le 24 décembre 2013, est actif dans le domaine du dragage (dragage d'investissement et dragage de maintenance), du traitement des terres et des boues polluées et du marine engineering.

Les données consolidées relatives aux comptes de résultats et aux flux de trésorerie pour l'exercice 2013 ne prennent en compte que 50 % de l'activité de DEME. Par contre, les données relatives à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 intègrent les actifs et passifs de DEME à 100 %. Il en va de même pour le carnet de commandes.

Contracting

Au sein du métier de la construction, le pôle contracting est actif dans les domaines :

- du génie civil (réalisation de grands ouvrages d'infrastructure : tunnels, ponts, murs de quais, terminaux gaziers, ...);
- du bâtiment (bureaux, bâtiments industriels, logements, rénovations et réhabilitations);
- de l'électricité tertiaire (bureaux, hôpitaux, parkings, ...);
- de la pose de caténaires et signalisation chemin de fer et en pose de voies.

Promotion immobilière

Le pôle promotion immobilière développe des projets immobiliers avec une approche de promo-constructeur, associant ainsi dans ses développements immobiliers le pôle construction. De plus, au travers de filiales spécifiques, ce pôle offre les services associés à son métier de base : le « project management » ainsi que la gestion et la maintenance d'immeubles.

PPP-concessions

Le pôle PPP-concessions a été créé suite à l'émergence d'importantes opérations menées en partenariat public-privé (PPP).

Les principes comptables utilisés dans la présentation de l'information sectorielle sont identiques aux principes comptables utilisés dans l'établissement des états financiers consolidés (voir note 2).

Éléments de l'état consolidé du compte de résultats

Informations sectorielle retraitée suivant l'application des normes IFRS 10 et 11

(milliers d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel sur activité			Résultat opérationnel (EBIT)				Résultat financier		
	2014	2013 ^(*)	2014	% CA	2013 ^(*)	% CA	2014	% CA	2013 ^(*)	% CA	2014	2013 ^(*)
Contracting	1.073.297	970.984	637	0,06 %	(27.608)	(2,84 %)	(7.542)	(0,70 %)	(29.453)	(3,03 %)	(1.525)	(2.765)
Promotion immobilière	45.650	18.843	5.693	12,47 %	4.723	25,07 %	7.090	15,53 %	3.749	19,90 %	(2.261)	(1.955)
PPP-Concessions	754	717	(45)	(5,97 %)	(1.457)	(203,21 %)	2.473	327,98 %	739	103,07 %	(224)	130
Dragage et environnement	2.419.656	0	223.524	9,24 %	0	-	248.889	10,29 %	55.172	-	(23.232)	
Retraitements DEME			(6.772)		105		(7.749)		(3.088)		12.540	
Holding			(1.719)		(7.421)		(1.719)		(7.421)		(1.051)	1.866
Éliminations entre pôles	(28.809)	(5.661)	(502)		408		(502)		408			
Total éléments récurrents	3.510.548	984.883	220.816	6,29 %	(31.250)	(3,17 %)	240.940	6,86 %	20.106	2,04 %	(15.753)	(2.694)
Éléments non récurrents – DEME					(95.787)				(95.787)			
Éléments non récurrents – Autres			(417)		(3.795)		(417)		(3.795)			
Total consolidé	3.510.548	984.883	220.399	6,28 %	(130.832)	(13,28 %)	240.523	6,85 %	(79.476)	(8,07 %)	(15.753)	(2.694)

(milliers d'euros)	Impôts		Résultat net part groupe			Éléments non cash		EBITDA				
	2014	2013 ^(*)	2014	% CA	2013 ^(*)	% CA	2014	2013 ^(*)	2014	% CA	2013 ^(*)	% CA
Contracting	(6.637)	(5.577)	(14.474)	(1,35 %)	(37.676)	(3,88 %)	26.248	17.484	26.883	2,50 %	(10.124)	(1,04 %)
Promotion immobilière	(553)	(13)	4.276	9,37 %	1.825	9,69 %	(251)	59	5.442	11,92 %	4.782	25,38 %
PPP-Concessions			2.249	298,28 %	868	121,06 %	115		70	9,28 %	(1.457)	(203,21 %)
Dragage et environnement	(56.569)	0	168.991	6,98 %	54.542	-	220.110	0	443.624	18,33 %		-
Retraitements DEME	(1.684)	(36)	2.356	-	(2.493)	-	8.960	0	2.188	-	105	-
Holding	84	(22)	(2.711)		(5.605)		3.499	3.932	1.780		(3.489)	
Éliminations entre pôles	110	(145)	(392)		263				(502)		408	
Total éléments récurrents	(65.249)	(5.793)	160.295	4,57 %	11.724	1,19 %	258.671	21.475	479.485	13,66 %	(9.775)	(0,99 %)
Éléments non récurrents – DEME					(89.164)			95.787				
Éléments non récurrents – Autres			(417)		(3.795)		417	3.795				
Total consolidé	(65.249)	(5.793)	159.878	4,55 %	(81.235)	(8,25 %)	259.088	121.057	479.485	13,66 %	(9.775)	(0,99 %)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Information sectorielle pro forma

Si l'acquisition des 50 % complémentaires de DEME avait été effectuée au 1^{er} janvier 2013, les résultats consolidés du groupe auraient été les suivants :

(milliers d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel sur activité				Résultat opérationnel (EBIT)				Résultat financier	
	2014	2013 Pro forma	2014	% CA	2013 Pro forma	% CA	2014	% CA	2013 Pro forma	% CA	2014	2013 Pro forma
Contracting	1.073.297	970.984	635	0,06 %	(27.608)	(2,84 %)	(7.544)	(0,70 %)	(29.453)	(3,03 %)	(1.525)	(2.765)
Promotion immobilière	45.650	18.843	5.693	12,47 %	4.723	25,07 %	7.090	15,53 %	3.749	19,90 %	(2.261)	(1.955)
PPP-Concessions	754	717	(45)	(5,97 %)	(1.457)	(203,21 %)	2.473	327,98 %	739	103,07 %	(224)	130
Dragage et environnement	2.419.656	2.361.243	223.524	9,24 %	280.961	11,90 %	248.889	10,29 %	206.819	8,76 %	(23.232)	(53.508)
Retraitements DEME			(6.772)		(4.624)		(7.749)		(4.624)		12.540	
Holding			(1.719)		(7.421)		(1.719)		(7.421)		(1.051)	1.866
Éliminations entre pôles	(28.809)	(5.661)	(502)		408		(502)		408			
Total éléments récurrents	3.510.548	3.346.126	220.814	6,29 %	244.982	7,32 %	240.938	6,86 %	170.217	5,09 %	(15.753)	(56.202)
Éléments non récurrents – DEME					(95.787)				(95.787)			
Éléments non récurrents – Autres			(417)		(3.795)		(417)		(3.795)			
Total consolidé	3.510.548	3.346.126	220.397	6,28 %	145.400	4,35 %	240.521	6,85 %	70.635	2,11 %	(15.753)	(56.202)

(milliers d'euros)	Impôts		Résultat net part groupe				Éléments non cash		EBITDA			
	2014	2013 Pro forma	2014	2013 Pro forma	% CA	2013 Pro forma	2014	2013 Pro forma	2014	% CA	2013 Pro forma	% CA
Contracting	(6.637)	(5.577)	(14.474)	(1,35 %)	(37.676)	(3,88 %)	26.248	17.484	26.883	2,50 %	(10.124)	(1,04 %)
Promotion immobilière	(553)	(13)	4.276	9,37 %	1.825	9,69 %	(251)	59	5.442	11,92 %	4.782	25,38 %
PPP-Concessions			2.249	298,28 %	868	121,06 %	115		70	9,28 %	(1.457)	(203,21 %)
Dragage et environnement	(56.569)	(50.272)	168.991	6,98 %	109.082	4,62 %	220.110	194.400	443.624	18,33 %	475.361	20,13 %
Retraitements DEME	(1.684)	650	2.356		(3.224)		8.960		2.188		(4.624)	
Holding	84	(22)	(2.711)		(5.605)		3.499	3.932	1.780		(3.489)	
Éliminations entre pôles	110	(145)	(392)		263				(502)		408	
Total éléments récurrents	(65.249)	(55.379)	160.295	4,57 %	65.533	1,96 %	258.671	215.875	479.485	13,66 %	460.857	13,77 %
Éléments non récurrents – DEME					(89.164)			95.787				
Éléments non récurrents – Autres			(417)		(3.795)		417	3.795				
Total consolidé	(65.249)	(55.379)	159.878	4,55 %	(27.426)	(0,82 %)	259.088	531.332	479.485	13,66 %	460.857	13,77 %

Chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Belgique	1.055.937	719.352
Autres Europe	960.369	205.243
Moyen-Orient	81.729	1.213
Autres Asie	133.443	1.472
Océanie	677.094	0
Afrique	454.189	57.603
Amériques	147.787	0
Total consolidé	3.510.548	984.883

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est fonction du pays où les prestations sont réalisées.

Le groupe n'a pas de revenus générés en 2014 par un client significatif qui s'élèverait à plus de 12 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires généré par la vente de biens pour 2014 s'élève à 10.618 milliers d'euros (2013 : 11.392 milliers d'euros). Il s'agit des ventes effectuées par les filiales Voltis et Terryn Timber Products.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle contracting

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
<i>Bâtiment – Benelux</i>	523.116	442.456
<i>Génie Civil</i>	116.258	137.160
<i>Bâtiment international</i>	165.887	125.770
Construction	805.261	705.386
Multitechnique	162.613	156.912
Rail	105.423	108.686
Contracting	1.073.297	970.984

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Le groupe CFE reconnaît, au niveau du chiffre d'affaires du pôle contracting, le chiffre d'affaires réalisé par le biais du pôle promotion immobilière.

Au niveau du pôle promotion immobilière, le groupe CFE reconnaît le chiffre d'affaires net, après déduction du chiffre d'affaires contracting.

Compte tenu de l'absence de simultanéité entre la construction et la vente par le pôle promotion immobilière, le chiffre d'affaires interne se trouve stocké en cours de construction et déstocké au moment de la vente.

Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Dragage	1.666.871	785.062
Pétrole et gaz	257.764	108.270
Environnement	196.125	93.425
Génie civil	380.954	251.257
Autres	85.205	27.795
Éliminations chiffre d'affaires MEE	(167.263)	(1.265.809)
Total	2.419.656	0

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Carnet de commandes

(millions d'euros)	2014	2013 Proforma (DEME 100 %)	% de variation
Contracting	1.127,2	1.310,3	(14,0 %)
Construction	945,3	1.077,4	(12,3 %)
Rail	55,6	80,3	(30,8 %)
Multitechnique	126,3	152,6	(17,2 %)
Promotion immobilière	16,0	28,6	(44,1 %)
Dragage et environnement	2.420,0	3.049,0	(20,6 %)
PPP-Concessions	2,6	0	-
Total	3.565,8	4.387,9	(18,7 %)

Suite à l'acquisition le 24 décembre 2013 par CFE d'une participation complémentaire dans DEME, portant son pourcentage d'intérêts de 50 % à 100 %, le carnet de commandes de DEME a été intégré à 100 % au 31 décembre 2013.

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2014 (milliers d'euros)	Contracting	Promotion immobilière	PPP- Concessions	Dragage et environne- ment	Holding et élimina- tions	Élimi- nations interpôles	Total consolidé
ACTIFS							
Goodwill	19.210	53	0	157.819	0	0	177.082
Immobilisations corporelles	56.725	305	0	1.441.960	4.285	0	1.503.275
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	20.269	0	0	0	80.930	(101.199)	0
Autres actifs financiers non-courants	3.978	45.845	26.920	29.371	3.227	0	109.341
Autres postes d'actifs non-courants	6.291	49.341	13.504	318.895	757.903	(752.149)	393.785
Stocks	32.925	53.320	0	18.387	646	0	105.278
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60.875	4.487	671	579.618	57.850	0	703.501
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	98.049	4.465	0	0	127.870	(230.384)	0
Autres postes d'actifs courants	546.898	45.782	4.756	649.725	7.363	(31.334)	1.223.190
Total de l'actif	845.220	203.598	45.851	3.195.775	1.040.074	(1.115.066)	4.215.452
PASSIFS							
Capitaux propres	73.165	32.833	9.352	1.229.135	705.251	(728.871)	1.320.865
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	17.599	43.602	23.331	0	16.667	(101.199)	0
Emprunts obligataires	0	0	0	206.936	99.959	0	306.895
Dettes financières non courantes	11.174	4.574	0	302.317	60.000	0	378.065
Autres postes de passifs non courants	60.731	18.012	10.625	213.267	35.973	(23.500)	315.108
Dettes financières courantes	2.239	0	0	204.510	(78)	0	206.671
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	70.428	57.187	255	0	102.514	(230.384)	0
Autres postes de passifs courants	609.884	47.390	2.288	1.039.610	19.788	(31.112)	1.687.848
Total des capitaux propres et passifs	845.220	203.598	45.851	3.195.775	1.040.074	(1.115.066)	4.215.452

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2013 ^(*) (milliers d'euros)	Contracting	Promotion immobilière	PPP- Concessions	Dragage et environne- ment	Holding et élimina- tions	Élimi- nations interpôles	Total consolidé
ACTIFS							
Goodwill	19.626	53	0	157.324	0	0	177.003
Immobilisations corporelles	59.212	333	0	1.496.172	7.634	0	1.563.351
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	18.608	0	0	0	96.873	(115.481)	0
Autres actifs financiers non-courants	45.897	29.652	10.181	26.524	3.142	0	115.396
Autres postes d'actifs non-courants	8.735	38.345	13.032	323.824	732.795	(723.588)	393.143
Stocks	24.809	61.601	0	28.956	646	0	116.012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60.223	6.279	(7)	318.000	52.839	0	437.334
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	111.614	2.918	0	0	138.195	(252.727)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'actifs courants	506.659	49.624	1.030	667.798	21.624	(33.474)	1.213.261
Total de l'actif	855.383	188.805	24.236	3.018.598	1.053.748	(1.125.270)	4.015.500
PASSIFS							
Capitaux propres	54.839	10.240	6.557	1.091.245	762.083	(723.747)	1.201.217
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	23.401	57.941	7.614	0	26.524	(115.480)	0
Emprunts obligataires	0	0	0	208.621	0	0	208.621
Dettes financières non courantes	46.983	10.266	1	419.261	20.143	0	496.654
Autres postes de passifs non courants	42.684	9.653	4.104	250.563	13.018	(69)	319.953
Dettes financières courantes	3.440	0	0	240.381	102.297	0	346.118
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	58.146	80.490	1.966	0	112.116	(252.718)	0
Autres postes de passifs courants	625.890	20.215	3.994	808.527	17.567	(33.256)	1.442.937
Total des capitaux propres et passifs	855.383	188.805	24.236	3.018.598	1.053.748	(1.125.270)	4.015.500

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (Retraitements décrits dans la note 2.1.).

Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie

au 31 décembre 2014 (milliers d'euros)	Contracting	Promotion immobilière	PPP-Concessions	Dragage et environnement	Holding et éliminations	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	25.911	6.052	552	428.947	194	461.656
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	(11.988)	(7.706)	16.438	601.439	8.542	606.725
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(6.851)	831	0	(160.069)	2.482	(163.607)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	19.734	5.155	(15.760)	(180.660)	(6.017)	(177.548)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	895	(1.720)	678	260.710	5.007	265.570

au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾ (milliers d'euros)	Contracting	Promotion immobilière	PPP-Concessions	Dragage et environnement	Holding et éliminations	Total consolidé
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement	(11.653)	1.144	(2.388)	0	225	(12.672)
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	22.309	6.086	(29.389)	0	890	(104)
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(11.537)	(1.270)	0	318.001	(5.643)	299.551
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(12.268)	219	29.348	0	(23.719)	(6.420)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	(1.496)	5.035	(41)	318.001	(28.472)	293.027

⁽¹⁾ Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement contient les montants de cash pooling par rapport aux autres segments. Un montant positif correspond à une consommation de liquidité dans le cash pooling. Cette rubrique est également influencée par des financements externes notamment et principalement dans le segment promotion immobilière, holding et dragage et environnement. Le segment dragage et environnement ne fait pas partie du cash pooling du groupe CFE.

Autres informations

au 31 décembre 2014 (milliers d'euros)	Contracting	Promotion immobilière	Dragage et environnement	PPP-Concessions	Holding et éliminations	Total consolidé
Amortissements	(13.052)	(51)	(228.636)	0	(1.564)	(243.303)
Investissements	(15.487)	(4.710)	(166.590)	0	(690)	(187.477)
Dépréciations	(9)	0	(434)	0	0	(443)

au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾ (milliers d'euros)	Contracting	Promotion immobilière	Dragage et environnement	PPP-Concessions	Holding et éliminations	Total consolidé
Amortissements	(12.523)	(68)	0	0	(1.278)	(13.869)
Investissements	(12.423)	(201)	(98.848)	0	(5.644)	(117.116)
Dépréciations	(570)	0	0	0	0	(570)

⁽¹⁾ Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Les investissements tels que présentés ci-dessus sont ceux figurant dans la situation financière consolidée sous les rubriques immobilisations corporelles et incorporelles.

Informations géographiques

Les opérations du groupe dans les pôles contracting, promotion immobilière et PPP-concessions se situent principalement au Benelux, en Europe centrale et en Afrique.

Les immobilisations corporelles dans les pôles contracting, promotion immobilière et PPP-concessions se situent principalement en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg.

Par contre, au niveau de DEME l'activité principale est effectuée par la flotte qui est reprise dans différentes sociétés, mais la localisation juridique ne reflète pas la réalité économique de l'activité exécutée par cette flotte pour les mêmes sociétés. Par conséquent, un détail des immobilisations corporelles par société n'a pas été présenté, une présentation qui reflète les secteurs géographiques où l'activité a été effectuée n'étant pas possible à fournir.

5.Acquisitions et cessions de filiales

ACQUISITION EN 2013 D'UNE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DE 50 % DANS DEME – FINALISATION DE L'EXERCICE D'ÉVALUATION

Le 24 décembre 2013, le groupe CFE a acquis une participation complémentaire de 50 % dans DEME, portant la participation de CFE dans DEME de 50 % à 100 %. Les actifs et passifs avaient été reconnus à la valeur comptable déterminée selon les méthodes comptables du groupe CFE et le goodwill avait été déterminé de façon provisoire. Au 31 décembre 2014, l'exercice d'évaluation des actifs et passifs identifiables à leur juste valeur a été finalisé.

Les justes valeurs affectées aux actifs acquis et passifs éventuels repris se résument comme suit :

(milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2013 ^(*)	Ajustements	Juste valeur au 31 décembre 2013 des actifs et passifs identifiables acquis
Immobilisations incorporelles	8.578	92.527	101.105
<i>Trade names</i>	0	15.178	15.178
<i>Bases de données</i>	0	69.349	69.349
<i>Carnet de commandes</i>	0	8.000	8.000
<i>Autres</i>	8.578	0	8.578
Immobilisations corporelles	1.447.274	50.476	1.497.750
Entreprises associées et partenariats	25.776	19.548	45.324
Impôts différés	26.588	(42.034)	(15.446)
Dettes financières courantes et non courantes	(851.890)	(8.982)	(860.872)
Autres postes d'actifs et de passifs courants et non-courants	186.200	0	186.200
Total de l'actif net	842.527	111.534	954.061

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Les méthodes d'évaluation suivantes ont été mises en œuvre pour déterminer la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables :

- immobilisations corporelles (principalement la flotte de navires) : la juste valeur a été déterminée sur base du coût amorti de remplacement à neuf ;
- immobilisations incorporelles : la juste valeur a été déterminée sur base des méthodes suivantes :
 - « multi-period excess earnings », basée sur la valeur actualisée des cash-flows futurs engendrés par les immobilisations incorporelles, et ce après avoir déduit la contribution des autres actifs contribuant à engendrer ces cash-flows ;
 - « market approach », basée sur des benchmarks issus de transactions similaires observables sur le marché ; et
 - « cost approach », basée sur une estimation des coûts qu'engendrerait le développement de ces immobilisations incorporelles.
- Autres actifs et passifs : la juste valeur a été basée sur la valeur de marché à laquelle ces actifs ou passifs peuvent être cédés à une partie tierce non liée.

Compte tenu de la contrepartie transférée, le goodwill résiduel a été estimé à **157.324** milliers d'euros.

(milliers d'euros)	
Valorisation des 50 % des titres de DEME acquis	757.411
Valorisation des 50 % des titres de DEME historiques	550.000
Participations ne donnant pas le contrôle issues des filiales de DEME	11.385
Contrepartie transférée	1.318.796
Juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis	954.061
Goodwill	364.735
Impairment comptabilisé au 31 décembre 2013	-207.411
Valeur nette comptable du goodwill	157.324

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2013 de l'état consolidé de la situation financière ont été retraités afin d'intégrer l'incidence de la comptabilisation des actifs à passifs identifiables acquis de DEME à leur juste valeur. Le paragraphe 10(f) de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers – requiert, en principe, que suite à ce retraitement la situation d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 soit également présentée.

Les frais engendrés par la présente acquisition (0,5 million d'euros) ont été comptabilisés parmi les charges du compte de résultats consolidé.

La comptabilisation d'un goodwill résiduel est justifiée par la présence de valeurs intangibles, tels le personnel de DEME, ne pouvant être comptabilisées séparément au sein de la situation financière. D'autres éléments justifiant ce goodwill résiduel sont le know-how et le savoir-faire développés par DEME au fil des années et permettant :

- de développer les solutions technologiques les mieux adaptées à chaque nouveaux contrats ; et
- de développer et mettre en œuvre des programmes visant une gestion optimale des coûts.

ACQUISITIONS POUR LA PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les acquisitions réalisées sur la période sont relatives à DEME et sont décrites dans le préambule.

Les acquisitions réalisées au niveau du pôle promotion immobilière ne sont pas des regroupements d'entreprises et par conséquent l'ensemble du prix payé est alloué aux terrains et constructions détenus en stock.

CESSIONS POUR LA PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les cessions de filiales au niveau du pôle promotion immobilière, citées ci-dessus dans le préambule, sont traitées en tant que sorties de stock.

RÉSULTAT GLOBAL

6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles

Les produits des activités annexes qui s'élèvent à 80.518 milliers d'euros (2013: 71.641 milliers d'euros) intègrent les plus-values sur immobilisations pour 7.578 milliers d'euros (2013: 300 milliers d'euros), ainsi que des locations, autres indemnisations et refacturations diverses pour 72.940 milliers d'euros (2013: 71.341 milliers d'euros). Les produits des activités annexes augmentent de 12 % par rapport à l'année précédente.

Les autres charges opérationnelles se composent des éléments suivants:

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Services et biens divers	(423.342)	(112.428)
Dépréciation d'actifs		
- Stocks	(859)	(1.205)
- Créances commerciales et autres créances	(3.668)	(774)
Dotations nettes aux provisions (hors provisions pour engagements de retraite)	(11.876)	(5.451)
Autres charges opérationnelles	(10.089)	(4.469)
Total consolidé	(449.834)	(124.327)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

7. Rémunérations et charges sociales

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Rémunérations	(425.719)	(152.007)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(119.979)	(42.840)
Autres frais salariaux	(28.185)	(10.064)
Contributions aux plans de pension de type cotisations définies	(4.286)	(863)
Coûts des services rendus liés aux plans de pension de type prestations définies	(5.042)	(3.504)
Total consolidé	(583.211)	(209.278)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Le nombre d'équivalents temps plein (effectif moyen total) pour 2014 s'élève à 7.918 (2013: 6.032), ce qui représente 8.524 personnes au 1^{er} janvier 2014 et 8.021 au 31 décembre 2014.

Les chiffres de 2014 intègrent les effectifs de DEME à 100 % tandis que les chiffres concernant 2013 intègrent les effectifs à 50 %.

8. Résultat financier

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Coût de l'endettement financier	(31.909)	(143)
Instruments dérivés – Juste valeur par le compte de résultats	305	670
Instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture	0	0
Actifs valorisés à la juste valeur	0	0
Instruments financiers disponibles à la vente	0	0
Prêts et créances – Produits	9.991	4.182
Passifs évalués au coût amorti – Charges d'intérêts	(42.205)	(4.995)
Autres charges et produits financiers	16.156	(2.551)
Gains (pertes) de change réalisés / non réalisés	11.262	(587)
Dividendes reçus	419	0
Réductions de valeurs sur actifs financiers	281	104
Autres	4.194	(2.068)
Résultat financier	(15.753)	(2.694)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

L'augmentation du coût de l'endettement financier par rapport au 31 décembre 2013 s'explique par le fait que DEME, encore détenue en contrôle conjoint par CFE au 31 décembre 2013 est intégrée par mise en équivalence et ce, suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 11 Partenariats ayant requis un retraitement des chiffres comparatifs.

L'évolution des gains (pertes) de change réalisés/ non réalisés et autres au 31 décembre 2014 s'explique principalement par la valorisation de l'euro par rapport à d'autres devises chez DEME.

9. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2014, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice s'élève à 357 milliers d'euros (2013 : 6.728 milliers d'euros) et est principalement liée au groupe Terryn : (1.049 milliers d'euros) et au pôle dragage (- 849 milliers d'euros).

10. Impôts sur le résultat global

Repris au résultat global

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Impôts courants		
Charges d'impôts exercice en cours	60.709	4.160
Compléments/(reprises) de provision des exercices précédents	(835)	(4)
Total charges d'impôts courants	59.874	4.156
Impôts différés		
Création et reprise des différences temporelles	(11.004)	(836)
Utilisation des pertes des exercices précédents	(33)	0
Impôt différé reconnu sur les pertes de l'exercice	16.412	2.473
Impôt différé reconnu sur revenus définitivement taxés	0	0
Total charges/(produits) d'impôts différés	5.375	1.637
Produits/charges d'impôts comptabilisés directement dans les capitaux propres	1.978	1.436
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	67.227	7.229

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Réconciliation du taux de taxation effectif

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Résultat avant impôts	224.770	(82.170)
dont part dans le résultat des entreprises associées et partenariats	20.124	51.356
Résultat avant impôts, hors entreprises associées	204.646	(133.526)
Impôts sur le résultat calculés au taux de 33,99 %	69.559	(45.385)
Impact fiscal des dépenses non déductibles, dont :	3.407	39.190
<i>Impact fiscal des éléments non récurrents ^(**)</i>	451	33.843
<i>Dépenses non admises</i>	2.956	5.347
Impact fiscal des revenus non imposables	(848)	(1.333)
Crédit d'impôts et incidence des intérêts notionnels	(8.853)	(1.420)
Autres revenus taxables	0	0
Effet de taux d'impôts différents de filiales opérant dans d'autres juridictions	(8.389)	(2.639)
Impact fiscal de l'utilisation de pertes non reconnues précédemment	(726)	(902)
Ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux années antérieures	(2.437)	2.888
Actifs d'impôts différés sur pertes de l'exercice non reconnues	13.535	15.394
Charge fiscale	65.249	5.793
Taux d'impôt effectif de l'exercice	31,88 %	(4,34 %)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

^(**) En 2013, principalement l'impact de l'acquisition de DEME, à savoir la comptabilisation d'une plus-value de 111.624 milliers d'euros et d'un impairment de 207.411 milliers d'euros ainsi que de l'impairment sur ETEC et VMA West.

La charge d'impôts s'élève à 65.249 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 5.793 milliers d'euros fin 2013 ^(*). Le taux effectif d'impôt est de 31,88 % contre (4,34 %) au 31 décembre 2013 ^(*).

Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés

(milliers d'euros)	Actifs		Passifs	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Immobilisations (in)corporelles	9.664	13.180	(118.668)	(128.542)
Avantages du personnel	12.153	13.780	(2.229)	(2.320)
Provisions	2.485	3.062	(29.362)	(31.064)
Juste valeur des produits dérivés	5.625	7.214	(228)	(9)
Autres éléments	42.241	30.648	(12.670)	(13.713)
Pertes fiscales	122.385	136.490	0	0
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	194.553	204.374	(163.157)	(175.648)
Actifs d'impôts différés non reconnus	(55.112)	(52.802)	0	0
Compensation fiscale	(24.118)	(31.144)	24.118	31.144
Impôts différés actifs/(passifs) comptabilisés	115.322	120.428	(139.039)	(144.504)

⁽¹⁾ Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

Les pertes fiscales reportées et autres différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu s'élèvent à 162.142 milliers d'euros. Les pertes fiscales étant majoritairement reconnues par des sociétés belges, celles-ci n'ont pas de date d'expiration.

Le poste « compensation fiscale » reflète la compensation effectuée entre impôts différés actifs et passifs par entité.

Différences temporelles ou pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu

Des impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés dans les cas où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre aux filiales de récupérer leurs pertes fiscales.

Produits (charges) d'impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global

(milliers d'euros)	2014	2013
Impôts différés sur la partie effective des changements de la juste valeur dans le cash-flow hedge	2.974	(3.534)
Impôts différés sur la réévaluation du passif au titre de prestations définies	(996)	4.970
Total	1.978	1.436

11. Résultat par action

Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action étant donné l'absence d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation. Il se calcule comme suit :

(milliers d'euros)	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	159.878	(81.235)
Résultat global (part du groupe)	149.586	(73.544)
Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture	25.314.482	25.314.482
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	25.314.482	13.326.659
Résultat par action, sur base du nombre d'actions ordinaires à la date de clôture :		
Bénéfice de base (dilué) par action en euros	6,32	(3,21)
Résultat global (part du groupe) par action en euros	5,91	(2,91)
Résultat par action, sur base de la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires :		
Bénéfice de base (dilué) par action en euros	6,32	(6,10)
Résultat global (part du groupe) par action en euros	5,91	(5,52)

SITUATION FINANCIÈRE

12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill

Exercice 2014 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	117.944	304	118.248
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	651	3	654
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	1.731	1.731
Acquisitions	1.294	0	1.294
Cessions	(580)	0	(580)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(766)	1	(765)
Au terme de l'exercice	118.543	2.039	120.582
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(12.543)	(205)	(12.748)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(508)	(3)	(511)
Amortissements de l'exercice	(10.254)	(58)	(10.312)
Dépréciations			
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	0	0
Cessions	715	0	715
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	766	(1)	765
Au terme de l'exercice	(21.824)	(267)	(22.091)
Valeur nette comptable			
Au 1^{er} janvier 2014	105.401	99	105.500
Au 31 décembre 2014	96.719	1.772	98.491

Le total des immobilisations incorporelles acquises s'élève à 1.294 milliers d'euros et concerne principalement des licences de logiciels et des droits de concessions. Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont repris dans la rubrique « amortissements » dans l'état du résultat global et s'élèvent à 10.312 milliers d'euros. Les éléments repris en 2013 sous la rubrique « Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises » sont relatifs à DEME, passant d'une mise en équivalence à 50 % au 31 décembre 2012 à une intégration globale au 31 décembre 2013.

Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

Exercice 2013 ^(*) (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
Coûts d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	10.810	95	10.905
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(2)	0	(2)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	106.409	260	106.669
Acquisitions	911	0	911
Cessions	(68)	0	(68)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	17	0	17
Sortie de périmètre	(112)	(51)	(163)
Changement de méthode	(21)	0	(21)
Au terme de l'exercice	117.944	304	118.248
Amortissements et dépréciations			
Au terme de l'exercice précédent	(4.961)	(88)	(5.049)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(1)	0	(1)
Amortissements de l'exercice	(1.036)	(2)	(1.038)
Dépréciations	(570)	0	(570)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(6.365)	(166)	(6.531)
Cessions	219	0	219
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	35	0	35
Sortie de périmètre	134	51	185
Changement de méthode	2	0	2
Au terme de l'exercice	(12.543)	(205)	(12.748)
Valeur nette comptable			
Au 1^{er} janvier 2013	5.849	7	5.856
Au 31 décembre 2013	105.401	99	105.500

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

13. Goodwill

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	394.224	31.323
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	496	364.735
Cessions	0	0
Autres variations	0	(1.834)
Solde au terme de l'exercice	394.721	394.224
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(217.222)	(6.005)
Dépréciations de l'exercice	(417)	(211.206)
Solde au terme de l'exercice	(217.639)	(217.222)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre	177.082	177.003

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats (retraitements décrits dans la note 2.1) et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013.

Le goodwill de 364.735 milliers d'euros généré par voie de regroupement d'entreprises est issu de l'acquisition le 24 décembre 2013 d'une participation complémentaire de 50 % dans DEME, portant la participation de CFE dans DEME de 50 % à 100 %. Cette transaction engendre la comptabilisation d'un goodwill issu de la différence entre la contrepartie transférée pour cette acquisition et l'actif net de DEME, en application de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. La détermination de ce goodwill est présentée dans la note 5 ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, ces écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2014.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation :

Activité (milliers d'euros)	Valeur nette du goodwill		Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Valeur brute du goodwill	Pertes de va- leurs comp- tabilisées sur l'exercice
	2014	2013	Taux de croissance	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation	Taux de sensibilité		
Sous consolidation DEME	157.819	157.323	0 %	0 %	7,6 %	5 %	369.446	-
VMA	11.115	11.115	0 %	0 %	7,6 %	5 %	11.115	-
Remacom	2.995	2.995	0 %	0 %	7,6 %	5 %	2.995	-
Stevens	2.682	2.682	0 %	0 %	7,6 %	5 %	2.682	-
ETEC	0	0	0 %	0 %	7,6 %	5 %	2.135	-
VMA West	0	0	0 %	0 %	7,6 %	5 %	1.660	-
Druart	1.560	1.560	0 %	0 %	7,6 %	5 %	3.360	-
Amart	911	911	0 %	0 %	7,6 %	5 %	911	-
Ariadne	0	417	0 %	0 %	7,6 %	5 %	417	(417)
Total	177.082	177.003					394.721	(417)

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent du budget 2015 présenté au Conseil d'Administration. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué pour les années suivantes, ni dans la détermination de la valeur terminale.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5 %. La valeur des entités étant toujours plus élevée que leur valeur comptable y compris le goodwill, aucune dépréciation n'a été détectée, sauf pour l'entité Ariadne. La dégradation des résultats constatée en 2014 dans cette entité, ainsi que la révision à la baisse de ses perspectives, ont conduit à entièrement déprécier son goodwill s'élevant à 417 milliers d'euros.

Le groupe DEME est considéré comme une unité génératrice de trésorerie. Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur celle-ci. Le groupe DEME réalise également des tests de dépréciation à son niveau, qui n'ont pas révélé de pertes de valeur.

14. Immobilisations corporelles

Exercice 2014 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	128.362	2.744.646	66.378	0	3.453	2.942.839
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	162	10.099	100	0	0	10.361
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	1	41	0	0	42
Acquisitions	11.414	163.251	4.740	0	677	180.082
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(14.276)	(14.907)	(9.782)	0	(627)	(39.592)
Cessions	(1.800)	(100.549)	(3.916)	0	(1.229)	(107.494)
Solde au terme de l'exercice	123.862	2.802.541	57.561	0	2.274	2.986.238
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(57.563)	(1.269.909)	(52.016)	0	0	(1.379.488)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(57)	(7.622)	(84)	0	0	(7.763)
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	0	0	(14)	0	0	(14)
Amortissements	(6.539)	(221.200)	(5.692)	0	0	(233.431)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	13.499	14.633	8.108	0	0	36.240
Cessions	47	98.808	2.638	0	0	101.493
Solde au terme de l'exercice	(50.613)	(1.385.290)	(47.060)	0	0	(1.482.963)
Valeur nette comptable						
Au 1^{er} janvier 2014 ^(*)	70.799	1.474.737	14.362	0	3.453	1.563.351
Au 31 décembre 2014	73.249	1.417.251	10.501	0	2.274	1.503.275

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

Au 31 décembre 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 180.082 milliers d'euros et sont essentiellement liées à DEME. Les investissements à fin 2014 ont augmenté de 162.843 milliers d'euros en comparaison à 2013 et ceci essentiellement en raison de l'augmentation du pourcentage de détention de DEME de 50 % à fin 2012 à 100 % à fin 2013. Cela a eu pour conséquence un changement de méthode de consolidation du sous-groupe DEME consolidé selon la méthode de mise en équivalence au 31 décembre 2012 et intégré globalement au 31 décembre 2013.

La valeur nette des immobilisations corporelles détenues en location-financement s'élève à 72.073 milliers d'euros (2013 ^(*): 23.832 milliers d'euros). Ces contrats de location-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment des filiales Louis Stevens & Co NV et Engema NV et les bâtiments et machines de Groep Terry NV et de ses filiales.

Les amortissements sur immobilisations corporelles s'élèvent à 233.431 milliers d'euros (2013 ^(*): 12.816 milliers d'euros).

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles constituant une garantie pour certains emprunts s'élève à 354.055 milliers d'euros (2013: ^(*) 472.137 milliers d'euros).

Exercice 2013 ⁽¹⁾ (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	34.410	117.902	37.873	0	524	190.709
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(5)	(30)	(32)	0	0	(67)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	87.953	2.627.238	26.675	0	1.026	2.742.892
Acquisitions	5.922	4.934	4.480	0	1.903	17.239
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	485	619	264	0	0	1.368
Cessions	(263)	(6.017)	(2.532)	0	0	(8.812)
Sortie de périmètre	(140)		(350)			(490)
Solde au terme de l'exercice	128.362	2.744.646	66.378	0	3.453	2.942.839
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(10.870)	(86.229)	(29.687)	0	0	(126.786)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	1	20	20	0	0	41
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(44.874)	(1.180.996)	(21.163)	0	0	(1.247.033)
Amortissements	(1.458)	(7.742)	(3.616)	0	0	(12.816)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(531)	(694)	(195)	0	0	(1.420)
Cessions	110	5.522	2.341	0	0	7.973
Sortie de périmètre	59	0	284	0	0	343
Changement de méthode	0	210	0	0	0	210
Solde au terme de l'exercice	(57.563)	(1.269.909)	(52.016)	0	0	(1.379.488)
Valeur nette comptable						
Au 1^{er} janvier 2013	23.540	31.673	8.186	0	524	63.923
Au 31 décembre 2013	70.799	1.474.737	14.362	0	3.453	1.563.351

⁽¹⁾ Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

15. Entreprises associées et partenariats

Mouvements de la période

Les intérêts dans les sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Solde au terme de l'exercice précédent	155.877	405.288
Regroupement d'entreprises – acquisition de DEME	0	(314.010)
Acquisitions et transferts	(275)	12.014
Part du groupe CFE dans le résultat des entreprises associées et des partenariats	20.124	51.356
Augmentation / (Diminution) de capital	1.293	1.488
Dividendes	(44)	(99)
Modifications de périmètre	(6.940)	182
Autres variations	(10.745)	(342)
Solde au terme de l'exercice	159.290	155.877
Goodwill inclus dans les participations dans des sociétés mises en équivalence	28.557	29.869

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50% complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

Toutes les entités dans lesquelles le groupe CFE a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le groupe CFE ne dispose pas de sociétés associées ou partenariats cotés sur un marché public.

Information financière relative aux entreprises associées et partenariats

Les sociétés associées et partenariats les plus significatifs sont présentés à la note 35 en fonction de leur pourcentage d'intérêts dans le groupe CFE, le secteur d'activité dans lequel ils sont actifs et la zone géographique de leur siège social.

Les informations financières condensées par pôles présentées ci-dessous sont établies à partir des comptes IFRS des entreprises associées et partenariats, ou à défaut de leurs comptes statutaires. La réconciliation entre les informations statutaires et la contribution aux comptes consolidés est présentée à la suite des indicateurs financiers.

Décembre 2014 (milliers d'euros)	Dragage et environnement		Promotion Immobilière et contracting		PPP-Concessions		Total	
	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P
Compte de résultats								
Chiffre d'affaires	715.900	269.404	155.714	67.331	71.169	15.088	942.783	351.823
Résultat net – part du groupe	52.379	23.056	(31.958)	(9.923)	6.269	2.592	26.690	15.725
Bilan								
Actifs non courants	1.792.081	395.598	97.389	32.350	1.407.621	320.292	3.297.091	748.240
Actifs courants	425.414	157.797	290.266	127.085	97.427	27.696	813.107	312.578
Capitaux propres	319.787	69.522	16.069	9.362	(264.518)	(53.019)	71.338	25.865
Passifs non courants	1.366.403	264.037	147.788	56.435	1.657.846	372.721	3.172.037	693.193
Passifs courants	531.305	219.836	223.798	93.638	111.720	28.286	866.823	341.760
Endettement Financier Net	(1.285.999)	(243.063)	(73.587)	(27.408)	(1.238.606)	(277.978)	(2.598.192)	(548.449)

Dans le pôle dragage, les actifs non courants au 31 décembre 2014 sont majoritairement constitués des sociétés HGO Infra-sea solutions GMBH & Co (198.130 KEUR, à 100 %), Middle East Dredging Company QSC (166.624 KEUR, à 100 %) et C-Power NV (1.094.706 KEUR, à 100 %). La contribution de ces sociétés à l'endettement financier net condensé est respectivement de (-131.588) KEUR (à 100 %), (-47.141) KEUR (à 100 %) et de (-942.602) KEUR (à 100 %). La contribution de ces sociétés au résultat net condensé de 2014 est respectivement de (5.871) KEUR, à 100 %), (43.720) KEUR, à 100 %) et de (2.398) KEUR, à 100 %).

L'endettement financier net du segment PPP-Concessions est relatif aux projets de concession du Coentunnel via la société Coentunnel Company BV (-419.831 KEUR, à 100 %) ainsi que du projet de concession du Liefkenshoektunnel via la société Locorail NV (-685.271 KEUR, à 100 %).

Les actifs non courants et courants du pôle immobilier sont essentiellement composés des sociétés PEF Kons Investment SA (30.371 KEUR à 100 %), Immoange SA (21.558 KEUR, à 100 %), La Réserve Promotions NV (29.852 KEUR, à 100 %), Cap3000 Immo SA (23.073 KEUR, à 100 %) et d'Erasmus Gardens (19.962 KEUR, à 100 %).

Décembre 2013 (milliers d'euros)	Dragage et environnement		Promotion Immobilière et contracting		PPP-Concessions		Totaal	
	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100 %	Q/P	100%	E/A
Compte de résultats								
Chiffre d'affaires	810.365	315.639	62.481	27.866	191.527	38.735	1.064.373	382.240
Résultat net – part du groupe	(184.011)	(84.833)	(13.862)	(4.317)	6.053	2.210	(191.820)	(86.940)
Bilan								
Actifs non courants	1.917.630	427.801	154.382	59.423	1.367.372	312.128	3.439.384	799.352
Actifs courants	436.730	170.721	333.788	140.369	133.691	32.996	904.209	344.086
Capitaux propres	293.914	56.784	49.934	22.635	(133.265)	(23.849)	210.583	55.570
Passifs non courants	1.521.666	304.160	180.604	72.074	1.376.740	309.228	3.079.010	685.462
Passifs courants	538.780	237.578	257.632	105.083	257.588	59.745	1.054.000	402.406
Endettement Financier Net	(1.580.618)	(347.433)	(42.720)	(12.141)	(1.183.866)	(259.639)	(2.807.204)	(619.213)

La réconciliation entre la quote-part du groupe CFE dans les capitaux propres statutaires de ces sociétés et la valeur comptable des entreprises associées et partenariats se résume comme suit :

Au 31 décembre 2014 (milliers d'euros, en quote-part CFE)	Dragage et environnement	Promotion immobilière et contracting	PPP-Concessions	Total
Actif net des associés et partenariats avant les éléments de réconciliation	69.522	9.362	(53.019)	25.865
Éléments de réconciliation	(13.290)	19.907	62.464	69.081
Entreprises associées et partenariats négatifs	45.537	15.586	3.221	64.344
Valeur comptable de la participation de CFE	101.769	44.855	12.666	159.290

Les éléments de réconciliation présentés au niveau des segments dragage, promotion immobilière et contracting sont principalement relatifs à la reconnaissance du revenu en accord avec les règles comptables du groupe et aux éliminations intra-groupes.

Les entreprises associées et partenariats négatifs sont les sociétés mises en équivalence pour lesquelles le groupe CFE estime avoir une obligation de soutenir les engagements de ces sociétés et leurs projets.

Dans le segment concessions, les fonds propres des sociétés de projets sont fortement négatifs suite à la valorisation à la juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêts des dettes financières. Le groupe CFE n'ayant pas d'obligation de soutien envers ces SPV, la valeur comptable de ces participations est limitée à zéro.

16. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'élèvent à 109.341 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 115.396 milliers d'euros). Ils comprennent principalement des crédits subordonnés du groupe aux sociétés et partenariats impliqués dans les projets immobiliers et de concessions (106.618 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Solde au terme de l'exercice précédent	115.396	57.598
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0	26.524
Acquisitions	53.423	34.870
Cessions et transferts	(59.010)	(3.293)
Réduction de valeur / reprises de réduction de valeur	146	104
Variations de périmètre	(520)	(183)
Changement de méthode	0	(70)
Effets des variations de cours des monnaies étrangères	(94)	(154)
Solde au terme de l'exercice	109.341	115.396

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Le solde des actifs financiers non courants est en baisse par rapport à décembre 2013 (-6.055 milliers d'euros) et ce, notamment suite à la vente de la créance relative à l'hôtel de police de Charleroi.

17. Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2014, les autres actifs non courants s'élèvent à 20.006 milliers d'euros et reprennent des créances non courantes qui se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Créances non courantes – Comptes courants DEME	18.772	9.454
Autres créances non courantes (y compris dépôts garanties bancaires)	1.234	1.271
Total consolidé	20.006	10.725

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

18. Contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Le montant net dû par les clients ou dû aux clients est déterminé contrat par contrat par différence entre ces deux postes.

Tels que décrits aux paragraphes (M) et (V) de la section relative aux principes comptables significatifs, les coûts et produits des contrats de construction sont comptabilisés respectivement en charge et en produit en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du « cost to cost ». Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charge.

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(68.137)	(64.834)
Contrats de construction en cours, actifs	203.319	240.392
Contrats de construction en cours, passifs	(136.627)	(111.264)
Contrats de construction en cours, nets	66.692	129.128
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	7.411.479	5.922.906
Moins factures émises	(7.344.787)	(5.793.778)
Contrats de construction en cours, nets	66.692	129.128

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Les excédents des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur les facturations intermédiaires comprennent d'une part, la partie non encore facturée des contrats, sous le poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres actifs courants ».

Les excédents des facturations intermédiaires sur les coûts encourus et les profits et pertes comptabilisés comprennent d'une part, la partie non encore facturée des coûts des contrats, sous le poste « Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres passifs courants ».

Les avances sont les montants reçus par l'entrepreneur avant que les travaux correspondants n'aient été effectués.

Le montant des retenues de garantie effectuées par les clients est de 3.632 milliers d'euros repris au poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation ».

19. Stocks

Au 31 décembre 2014, les stocks s'élevaient à 105.278 milliers d'euros (2013 ^(*): 116.012 milliers d'euros) et se détaillent comme suit:

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Matières premières et auxiliaires	43.221	47.836
Réductions de valeur sur stock matières premières et auxiliaires	(506)	(1.601)
Produits finis et immeubles destinés à la vente	65.587	71.713
Réductions de valeur sur stocks de produits finis	(3.024)	(1.936)
Stocks	105.278	116.012

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

L'évolution de la rubrique « stocks matières premières et auxiliaires » résulte principalement d'une diminution des stocks liés à l'activité de dragage.

20. Évolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Créances commerciales	840.489	857.054
Moins : provision pour dépréciation de créances	(17.682)	(18.207)
Créances commerciales nettes	822.807	838.847
Autres créances courantes	259.697	267.187
Total consolidé	1.082.504	1.106.034
Autres actifs courants	104.554	100.781
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	1.099.309	983.806
Autres passifs courants	415.716	328.596
Total consolidé	1.515.025	1.312.402
Situation nette des créances et dettes commerciales et d'exploitation	(327.967)	(105.587)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Nous référons à la note 27 pour l'analyse du risque de crédit. Les créances commerciales des entités prises en considération dans la note Construction Contract s'élevaient à 776.298 milliers d'euros.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(milliers d'euros)	2014	2013 (*)
Dépôts en banque à court terme	14.385	24.789
Comptes courants bancaires et caisse	689.116	412.545
Trésorerie et équivalents de trésorerie	703.501	437.334

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Les dépôts en banque à court terme concernent des placements auprès des institutions financières avec une durée à l'origine inférieure à 3 mois. Ces placements font l'objet d'une rémunération variable qui est principalement liée au taux Euribor ou Eonia.

22. Subventions

Le groupe CFE n'a reçu aucune subvention en 2014.

23. Avantages du personnel

Le groupe CFE participe à des plans de pension et de prépension dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à l'IAS 19 et sont considérés comme « post-employment » et « long-term benefit plans ».

Au 31 décembre 2014, la dette nette des obligations du groupe CFE pour les avantages « post employment » pour pensions et prépensions s'élevait à 41.806 milliers d'euros (2013: 40.543 milliers d'euros). Ces montants sont repris dans la rubrique « Engagements de retraites et avantages du personnel ». Cette rubrique reprend également des provisions pour d'autres avantages du personnel à concurrence de 1.566 milliers d'euros (2013: 1.085 milliers d'euros) principalement issues du groupe DEME.

Principales caractéristiques des plans d'avantages postérieurs à l'emploi du groupe CFE

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en plans à cotisations définies et plans à prestations définies.

Plans à cotisations définies

- Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité ou un fonds séparé, en accord avec les dispositions du plan. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

Plans à prestations définies

- Tous les plans qui ne sont pas à cotisations définies sont présumés être à prestations définies. Ces plans sont soit financés à l'extérieur par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance (« plans financés »), soit financés au sein du groupe CFE (« plans non financés »). Pour les plans principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des actuaires indépendants.

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi auxquels participe le groupe CFE procurent à son personnel des avantages lors de la retraite ainsi qu'en cas de décès. Tous les plans sont financés à l'extérieur par le biais d'une compagnie d'assurance (97,9 % des engagements) ou par un fonds de pension auto-administré (2,1 % des engagements), non liés au groupe CFE. Les engagements au titre des prestations définies peuvent être géographiquement répartis comme suit : 78 % en Belgique et 22 % aux Pays-Bas. Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi belges sont du type « branche 21 » ce qui implique que l'assureur garantit un taux d'intérêt minimum sur les cotisations versées. Tous les plans sont conformes au cadre réglementaire local et aux exigences de financement minimal.

La majorité des plans d'avantages postérieurs à l'emploi du groupe CFE sont du type « à prestations définies ».

Principales caractéristiques des plans à prestations définies

Information quant aux risques liés aux plans à prestations définies

- Les régimes à prestations définies exposent généralement l'employeur aux risques actuariels tels que le risque de variation de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des salaires et le risque lié à l'évolution du taux d'inflation. L'impact potentiel de l'évolution de ces risques a été illustré par une analyse de sensibilité qui est détaillée ci-dessous.

- Le risque lié à l'étalement dans le temps des prestations est limité dans la mesure où la majorité des plans prévoient le paiement d'un capital. L'option d'un versement d'annuités a néanmoins été prévue. Dans ce cas, le versement des annuités est pris en charge par un contrat d'assurance convertissant le capital en annuité. Le risque de décès en service est entièrement assuré auprès d'une compagnie d'assurance. Le risque d'insolvabilité des compagnies d'assurance peut être considéré négligeable.

Information quant à la gouvernance des plans à prestations définies

- L'administration et la gouvernance des régimes assurés sont confiées à la compagnie d'assurance. CFE s'assure, par ailleurs, du respect par la compagnie d'assurance des législations relatives aux retraites.

Information quant aux actifs des plans à prestations définies

- Les actifs des régimes investis auprès d'une compagnie d'assurance ne sont pas soumis aux fluctuations du marché. La juste valeur des contrats d'assurance correspond soit à la valeur actualisée des avantages futurs garantis (Pays-Bas), soit à la valeur capitalisée des cotisations versées compte tenu du rendement convenu contractuellement (entre 3,5 % et 4 %) avec la compagnie d'assurance (Belgique).
- Les actifs des plans n'incluent pas d'instruments financiers propres au groupe CFE, ni un quelconque immeuble utilisé par le groupe CFE.

Information quant à des modifications apportées aux plans à prestations définies

- Aucun amendement, settlement ou curtailment n'est intervenu durant l'exercice.

Principales caractéristiques des plans à cotisations définies

Les ouvriers du secteur de la construction bénéficient du régime de retraite à cotisations définies financé par le fonds de pension multi-employeurs «fbz-fse Constructiv». En outre, un nombre limité d'employés bénéficient d'un régime à cotisations définies financé par une compagnie d'assurance en «branche 21».

La législation belge requiert que l'employeur garantisse pour les plans à cotisations définies un intérêt minimum de 3,25 % sur ses propres contributions aux plans et de 3,75 % sur les contributions des bénéficiaires. Si ce rendement garanti, applicable comme moyenne sur la durée de la carrière des bénéficiaires, devait être modifié par Arrêté Royal, le nouveau rendement garanti serait applicable tant aux cotisations passées que futures. Bien que ces régimes de retraite aient été jusqu'à présent comptabilisés en tant que plans à cotisations définies, une provision de 7 milliers d'euros représentant l'écart entre les réserves minimum garanties et le montant des réserves cumulées a été comptabilisé au 31 décembre 2014.

Les contributions de 2014 à ces plans à cotisations définies sont estimées à 4.286 milliers d'euros pour la part de l'employeur et à 111 milliers d'euros pour la part des bénéficiaires. Sur base des dernières informations disponibles auprès des assureurs, les actifs alloués à ces plans s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

- 26.083 milliers d'euros issus des cotisations de l'employeur, bénéficiant d'un rendement moyen garanti de 3,5 %, et
- 2.692 milliers d'euros issus des cotisations des bénéficiaires, bénéficiant d'un rendement moyen garanti de 4,49 %.

Éléments des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2014	2013
Engagements provisionnés pour régimes à prestations définies et prépension	(40.240)	(39.458)
Droits accumulés financés partiellement ou à l'entière	(157.786)	(136.782)
Juste valeur des actifs des régimes	117.546	97.324
Engagements provisionnés au bilan	(40.240)	(39.458)
Obligations	(40.240)	(39.458)
Actifs	0	0

Variations des engagements provisionnés au bilan au titre des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	(39.458)	(20.863)
Charges prises en résultat	(6.716)	(4.299)
Charges comptabilisées en autres éléments du résultat global	(1.680)	(4.324)
Contributions aux actifs des régimes	7.633	5.248
Effets des regroupements d'entreprises	0	(15.269)
Autres mouvements	(19)	49
Solde au 31 décembre	(40.240)	(39.458)

La rubrique « effets des regroupements d'entreprises » reflète l'incidence sur la provision de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50 % de DEME le 24 décembre 2013.

Charges comptabilisées en résultat au titre des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2014	2013
Charges comptabilisées en résultat	(6.716)	(4.299)
Coût des services rendus	(5.042)	(3.504)
Effet de l'actualisation	(4.504)	(2.790)
Rendement sur les actifs des régimes (-)	3.264	2.133
Coût des services passés non reconnus	(434)	(138)

Les coûts des plans de pension pour la période sont inclus dans la rubrique « Rémunérations et charges sociales » ainsi que dans le résultat financier.

Charges comptabilisées en autres éléments du résultat global au titre des régimes à prestations définies

(milliers d'euros)	2014	2013
Charges comptabilisées en autres éléments du résultat global	(1.680)	(4.324)
Écarts actuariels	(19.685)	(5.254)
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat)	18.005	930

Mouvements des engagements provisionnés au bilan au titre des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	(136.782)	(81.590)
Coût des services rendus	(5.042)	(3.504)
Effet de l'actualisation	(4.504)	(2.790)
Contributions aux actifs des régimes	(966)	(750)
Prestations versées aux bénéficiaires	9.881	3.504
Réévaluations des passifs (actifs)	(19.649)	(5.164)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	0	0
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(20.200)	(4.099)
Écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	551	(1.065)
Coûts des services passés non reconnus	(1.641)	(138)
Effets des regroupements d'entreprises	0	(47.452)
Effets des cessions d'entreprises	0	527
Effet de la variation des taux de change	0	0
Autres mouvements	917	575
Solde au 31 décembre	(157.786)	(136.782)

La rubrique « effets des regroupements d'entreprises » reflète l'incidence sur les engagements provisionnés de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50 % de DEME le 24 décembre 2013.

Mouvements des actifs de couverture des régimes à prestations définies et prépension

(milliers d'euros)	2014	2013
Solde au 1^{er} janvier	97.324	60.728
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat)	18.006	930
Rendement sur les actifs des régimes	3.264	2.133
Contributions aux actifs des régimes	7.918	5.597
Prestations versées aux bénéficiaires	(8.434)	(3.207)
Effets des regroupements d'entreprises	0	32.182
Effets des cessions d'entreprises	0	(478)
Effet de la variation des taux de change	0	0
Autres mouvements	(532)	(561)
Solde au 31 décembre	117.546	97.324

La rubrique « effets des regroupements d'entreprises » reflète l'incidence sur les actifs de couverture de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50 % de DEME le 24 décembre 2013.

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées)

	2014	2013
Taux d'actualisation au 31 décembre	2,30 %	3,40 %
Taux prévu des augmentations salariales	2,80 % < 60 ans et 1,80 % > 60 ans	3,00 % < 60 ans et 2,00 % > 60 ans
Taux d'inflation	1,80 %	2,00 %
Tables de mortalité	MR/FR	MR/FR

Autres caractéristiques des régimes à prestations définies

	2014	2013
Duration (en années)	12,60	11,62
Rendement moyen réel des actifs des régimes	22,0 %	5,0 %
Cotisations prévues de verser au régime au cours de l'exercice prochain	7.396	8.343

Analyse de sensibilité (incidence sur le montant des engagements)

	2014	2013
Taux d'actualisation		
Augmentation de 25 BP	-3,3 %	-2,9 %
Diminution de 25 BP	+3,6 %	+2,9 %
Taux de croissance des salaires		
Augmentation de 25 BP	+2,5 %	+2,0 %
Diminution de 25 BP	-0,3 %	-1,8 %

24. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants

Au 31 décembre 2014, ces provisions s'élèvent à 89.123 milliers d'euros, soit une augmentation de 15.287 d'euros par rapport à fin 2013 ⁽¹⁾ (73.836 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	Service après-vente	Autres risques courants	Provisions pour mises en équivalence négatives	Autres risques non courants	Total
Solde au terme de l'exercice précédent ⁽¹⁾	17.223	30.958	15.368	10.287	73.836
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(51)	(148)	0	4	(195)
Transferts d'une rubrique à une autre	(4.781)	(1.169)	9.273	282	3.605
Provisions constituées	4.661	17.970	0	10.658	33.289
Provisions utilisées	(2.087)	(12.974)	0	(4.628)	(19.689)
Provisions reprises non utilisées	(132)	(1.023)	0	(568)	(1.723)
Solde au terme de l'exercice	14.833	33.614	24.641	16.035	89.123
dont: courant:					48.447
non courant:					40.676

⁽¹⁾ Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

La provision pour service après-vente diminue de 2.390 milliers d'euros et s'élève à 14.833 milliers d'euros fin 2014. L'évolution à fin 2014 s'explique par les constitutions et/ou reprises de provisions comptabilisées dans le cadre des garanties décennales.

Les provisions pour autres risques courants augmentent de 2.656 milliers d'euros et s'élèvent à 33.614 milliers d'euros fin 2014.

Celles-ci comprennent:

- les provisions pour litiges courants (4.726 milliers d'euros), les provisions pour travaux restant à exécuter (193 milliers d'euros), les provisions pour risques sociaux (637 milliers d'euros), ainsi que les provisions pour autres risques courants (11.456 milliers d'euros). Pour ces derniers, étant donné que les négociations avec les clients sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises, ni sur le moment du décaissement probable;
- les provisions pour pertes à terminaison (16.602 milliers d'euros) sont comptabilisées lorsque les avantages économiques attendus de certains contrats sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations de ceux-ci. L'utilisation des pertes à terminaison est liée à l'exécution des contrats y relatifs.

Lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence. Le montant de ces engagements est comptabilisé parmi les provisions non courantes, le groupe estimant avoir une obligation de soutenir ces sociétés et leurs projets.

Les autres risques non courants comprennent les provisions pour risques non liés directement au cycle d'exploitation des chantiers en cours.

25. Actifs et passifs éventuels

Suivant les informations disponibles à la date où les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, nous ne connaissons pas d'actifs ou passifs éventuels, à l'exception des actifs ou passifs éventuels liés aux contrats de construction (par exemple les revendications du groupe envers les clients ou les revendications de sous-traitants), ce que l'on peut qualifier comme normal pour le secteur du dragage et de la construction et qui sont traités via la détermination du résultat du chantier lors de l'application de la méthode du pourcentage d'avancement.

26. Informations relatives à l'endettement financier net

26.1. L'endettement financier net, tel que défini par le groupe, s'analyse comme suit :

(milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013 ^(*)		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(256.035)	(155.775)	(411.810)	(448.776)	(240.822)	(689.598)
Emprunt obligataire	(306.895)		(306.895)	(208.621)	0	(208.621)
Tirages sur lignes de crédit	(60.000)		(60.000)	(30.000)	0	(30.000)
Emprunts liés aux locations – financements	(62.030)	(7.546)	(69.576)	(17.878)	(4.006)	(21.884)
Total de l'endettement financier long terme	(684.960)	(163.321)	(848.281)	(705.275)	(244.828)	(950.103)
Dettes financières à court terme		(43.350)	(43.350)	0	(101.290)	(101.290)
Equivalents de trésorerie		14.385	14.385	0	24.789	24.789
Trésorerie		689.116	689.116	0	412.545	412.545
Total de l'endettement financier net à court terme (ou disponibilités)		660.151	660.151	0	336.044	336.044
Total de l'endettement financier net	(684.960)	496.830	(188.130)	(705.275)	91.216	(614.059)
Instruments dérivés de couverture de taux	(12.413)	(8.532)	(20.945)	(16.352)	(10.599)	(26.951)

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

L'emprunt obligataire de CFE d'une valeur nominale de 100 millions, et venant à échéance le 21 juin 2018, a été reclassé en dettes courantes au 31 décembre 2013 et ce, compte tenu de la clause dite de « changement d'actionnaire » issue des conditions d'émission de cet emprunt.

26.2. Échéancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Échéant dans l'année	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(155.775)	(90.407)	(78.868)	(86.689)	(71)	0	(411.810)
Emprunt obligataire	(1.752)	(1.752)	(1.752)	(301.638)	0	0	(306.895)
Tirages sur lignes de crédit	0	(60.000)	0	0	0	0	(60.000)
Emprunts liés aux locations-financements	(7.547)	(14.099)	(6.752)	(13.248)	(7.186)	(20.744)	(69.576)
Total de l'endettement financier à long terme	(165.074)	(166.259)	(87.372)	(401.575)	(7.257)	(20.744)	(848.281)
Dettes financières à court terme	(43.350)						(43.350)
Equivalents de trésorerie	14.385						14.385
Trésorerie	689.116						689.116
Total de l'endettement financier net à court terme	660.151	0	0	0	0	0	660.151
Total de l'endettement financier net	495.077	(166.259)	(87.372)	(401.575)	(7.257)	(20.744)	(188.130)

La valeur actuelle des obligations courantes en matière de locations-financements s'élève à 7.547 milliers d'euros (2013 : 4.337 milliers d'euros). Ces contrats de locations-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment des filiales Louis Stevens & Co NV, Engema NV et les bâtiments et machines de Groep Terryn NV et de ses filiales.

26.3. Lignes de crédit et prêts à terme bancaires

CFE dispose au 31 décembre 2014 de lignes de crédit bancaire à long terme confirmées de 125 millions d'euros dont 60 millions d'euros utilisés à fin 2014.

Le 21 juin 2012, CFE avait procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 millions d'euros remboursable le 21 juin 2018 et générant un intérêt de 4,75 %. Le 14 février 2013, DEME a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 200 millions d'euros remboursable le 14 février 2019 et générant un intérêt de 4,145 %.

Les autres emprunts bancaires et autres dettes financières concernent principalement DEME ou des crédits de projets immobiliers et sont sans recours contre CFE.

26.4. Covenants financiers

Les crédits bilatéraux sont soumis à des covenants spécifiques qui tiennent compte entre autres de l'endettement financier et de la relation entre celui-ci et les capitaux propres ou les actifs immobilisés, ainsi que du cash-flow généré. Les covenants sont intégralement respectés au 31 décembre 2014.

27. Informations relatives à la gestion des risques financiers

27.1. Risque de taux d'intérêts

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du groupe en distinguant les concessions, l'immobilier, le holding, les activités de contracting et le dragage (DEME).

Pour les concessions, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon à long terme, visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon à court terme, dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, on utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (IRS). Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits sont comptablement qualifiés d'opérations de couverture.

S'agissant du dragage, le groupe CFE, par sa filiale DEME, est confronté à des financements importants dans le cadre d'investissement des dragues. L'objectif est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, DEME utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (IRS). Ces instruments de couverture ont en général les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits peuvent être qualifiés, ou non, comptablement d'opérations de couverture.

Les activités de contracting se caractérisent par un excédent de trésorerie, venant compenser partiellement les engagements immobiliers. La gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling.

Taux moyen effectif avant prise en compte des produits dérivés

(milliers d'euros) Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Total		
	Mon-tants	Quote-part	Taux	Mon-tants	Quote-part	Taux	Mon-tants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	1.040	0,28 %	4,61 %	410.770	86,67 %	1,29 %	411.810	48,55 %	1,30 %
Emprunt obligataire	306.894	81,98 %	4,34 %	0	0,00 %	0,00 %	306.894	36,18 %	4,34 %
Tirages sur lignes de crédit	0	0,00 %	0,00 %	60.000	12,66 %	1,25 %	60.000	7,07 %	1,25 %
Emprunts liés aux locations-financements	66.410	17,74 %	1,57 %	3.167	0,67 %	4,25 %	69.577	8,20 %	1,69 %
Total	374.344	100 %	3,85 %	473.937	100 %	1,30 %	848.281	100 %	2,43 %

Taux moyen effectif après prise en compte des couvertures de gestion

(milliers d'euros) Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Taux variable capé + inflation			Total		
	Mon-tants	Quote-part	Taux	Mon-tants	Quote-part	Taux	Mon-tants	Quote-part	Taux	Mon-tants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	341.955	47,81 %	3,12 %	69.855	52,51 %	1,43 %	0	0,00 %	0,00 %	411.810	48,55 %	2,83 %
Emprunt obligataire	306.894	42,91 %	4,34 %	0	0,00 %	0,00 %	0	0,00 %	0,00 %	306.894	36,18 %	4,34 %
Tirages sur lignes de crédit	0	0,00 %	0,00 %	60.000	45,11 %	1,25 %	0	0,00 %	0,00 %	60.000	7,07 %	1,25 %
Emprunts liés aux locations-financements	66.410	9,28 %	1,57 %	3.167	2,38 %	4,25 %	0	0,00 %	0,00 %	69.577	8,20 %	1,69 %
Total	715.259	100 %	3,50 %	133.023	100 %	1,42 %	0	0,00 %	0,00 %	848.281	100 %	3,17 %

27.2. Sensibilité au risque de taux

Le groupe CFE est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après couverture ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement l'état du résultat global et elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2014 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base de taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(milliers d'euros)	31/12/2014			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp
Dettes non courantes (+ échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	790	(790)		
Endettement financier net à court terme ^(*)	217	(217)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	141	(61)		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probables ou certains			2.671	(4.724)

(*) hors disponibilités.

27.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes:

Pour les activités de contracting, de la promotion immobilière et de holding:

(milliers d'euros)	31/12/2014				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables							0
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie certains							0

(milliers d'euros)	31/12/2013 ^(*)				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables							0
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe		50.000			50.000		(540)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie certains		50.000			50.000		(540)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Pour les activités de dragage

(milliers d'euros)	31/12/2014				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables							0
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	153.174	144.068	150.246	0	447.789		(20.352)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie certains	153.174	144.068	150.246	0	447.489		(20.352)

(milliers d'euros)	31/12/2013 ^(*)				Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables							0
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	139.521	315.582	184.349	15.659	655.110		(29.094)
Options de taux (cap, collar)							
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie certains	139.521	315.582	184.349	15.659	655.110		(29.094)

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Étant donné la prise de contrôle de DEME par le groupe CFE, une réévaluation de l'efficacité des couvertures en dragage à partir de la date d'acquisition a été effectuée, afin de confirmer la comptabilité de couverture.

27.4. Risque de change

Nature des risques auxquels le groupe est exposé

Le groupe CFE et ses filiales, hors dragage, pratiquent à de rares occasions des couvertures de taux de change pour les activités de contracting et de promotion immobilières, ces marchés se situant principalement dans la zone euro. Compte tenu du caractère international de son activité et l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux de change et si celles-ci entrent dans le cadre d'un contrat de construction, enregistre les variations de juste valeur comme coûts du contrat. Les monnaies qui sont sujettes à risque sont reprises dans la note 2.

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change lié à un risque d'exposition au niveau opérationnel, la politique du groupe CFE est de limiter l'exposition au risque de fluctuations des monnaies étrangères.

Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes (hors dettes de locations-financement qui sont majoritairement en euros) par devises sont :

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Euro	848.281	950.103
Dollar américain	0	0
Autres devises	0	0
Total des dettes à long terme	848.281	950.103

^(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

Le tableau ci-après reprend la juste valeur et le montant notionnel des instruments de change (contrat forward de vente/achat) (+ :actif / - :passif) :

(milliers d'euros)	Notionnel					Juste valeur				
	USD US Dollar	Autres liés au USD	GBP Pound	Autres	Total	USD US Dollar	Autres liés au USD	GBP Pound	Autres	Total
Achats à terme	141.535	92.811	9.009	12.125	255.480	3.382	(98)	168	177	3.629
Ventes à terme	307.438	50.194	4.709	69.524	431.866	(8.773)	(395)	(77)	1.095	(8.150)

La variation de juste valeur des instruments de change est considérée comme coûts de construction Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

Le groupe CFE, en particulier au travers de sa filiale DEME, est soumis au risque de variation des taux de change sur son résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs et passifs financiers et des dérivés au 31 décembre 2014 restent constants sur une année.

Une variation de 5 % de taux de change (appréciation de l'EUR) à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

(milliers d'euros)	31/12/2014 – Résultat	
	Impact du calcul de sensibilité dépréciation de l'EUR de 5 %	Impact du calcul de sensibilité appréciation de l'EUR de 5 %
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	651	(620)
Endettement financier net à court terme	(635)	605
Fonds de roulement	(1.204)	1.146

27.5. Risque lié aux matières premières

Les matières premières et fournitures incorporées aux ouvrages constituent un élément important du prix de revient.

Bien que certains marchés comportent des clauses de révision de prix ou formules de révision et que le groupe CFE met en place, dans des cas précis, des couvertures de prix de fourniture (gas-oil), le risque de fluctuation du prix des matières premières ne peut pas complètement être exclu.

DEME se couvre contre des fluctuations de gas-oil par l'achat d'options ou de contrat forward de fuel. La variation de juste valeur de ces instruments est considérée comme coûts de construction. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

La juste valeur de ces instruments, fin 2014, s'élève à 7.624 milliers d'euros (contre -57 milliers d'euros à fin 2013 ^(*)).

27.6. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe CFE est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le groupe CFE a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

À l'exportation, dans la mesure où le pays est éligible et que le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, DEME et CFE se couvrent régulièrement auprès d'organismes compétents en ce domaine (Office National du Ducroire).

Instruments financiers

Le groupe a mis en place un système de limites de placement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contreparties définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

Clients

En ce qui concerne le risque sur ses créances clients, le groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. Il est à noter qu'une grande partie du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, CFE considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients.

Afin de limiter le risque courant, le groupe CFE suit de façon régulière ses encours clients et adapte sa position vis-à-vis de ceux-ci. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé, mais est limité. Remarquons à ce propos que le carnet de commandes diminue en Afrique suite à une plus grande sélectivité dans le choix des projets et à la cession du contrat Toukra II à notre partenaire local. La volonté de CFE étant de limiter son exposition sur ce pays aussi longtemps que les créances ouvertes sur l'État tchadien n'auront pas été significativement réduites. L'encaissement de celles-ci constitue un enjeu fort pour 2015.

L'analyse du retard de paiement fin 2013 et fin 2014 se présente comme suit :

Situation au 31 décembre 2014 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	< 1 an	> 1 an
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	1.022.755	571.590	203.142	224.558	23.465
Total brut	1.022.755	571.590	203.142	224.558	23.465
Réduction de valeur sur les créances commerciales et autres créances d'exploitation	(22.846)	0	(1.589)	(5.537)	(15.720)
Total provisions	(22.846)	0	(1.589)	(5.537)	(15.720)
Total montants nets	999.909	571.590	201.553	219.021	7.745

Situation au 31 décembre 2013 ^(*) (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	< 1 an	> 1 an
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	1.038.622	758.011	95.042	111.809	73.760
Total brut	1.038.622	758.011	95.042	111.809	73.760
Réduction de valeur sur les créances commerciales et autres créances d'exploitation	(22.348)	(18.721)	(518)	(648)	(2.461)
Total provisions	(22.348)	(18.721)	(518)	(648)	(2.461)
Total montants nets	1.016.274	739.290	94.524	111.161	71.299

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

Les montants échus concernent en grande partie des décomptes et avenants reconnus par les clients mais qui doivent encore faire l'objet d'inscriptions budgétaires ou s'inscrire dans le cadre d'un règlement global des marchés.

27.7. Risque de liquidité

CFE a pu négocier dans des conditions favorables de nouvelles lignes de crédit bilatérales permettant ainsi à la société de réduire le risque de liquidité.

27.8. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

31 décembre 2014 (milliers d'euros)	Instruments financiers non qualifiés de couverture	Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Instruments disponibles à la vente	Prêts et créances / Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable	Mesure de la juste valeur des actifs financiers par niveau	Juste valeur de la classe
Actifs financiers non courants	674		2.723	106.618	110.015		110.015
Titres de participation (1)			2.723		2.723	Niveau 2	2.723
Prêts et créances financiers (1)				106.618	106.618	Niveau 2	106.618
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie	674				674	Niveau 2	674
Actifs financiers courants				1.786.005	1.786.005		1.786.005
Dérivés de taux – non qualifiés de couverture							
Créances commerciales et autres créances d'exploitation				1.082.504	1.082.504	Niveau 2	1.082.504
Actifs financiers de gestion de trésorerie							
Equivalents de trésorerie (2)				14.385	14.385	Niveau 2	14.385
Disponibilités (2)				689.116	689.116	Niveau 2	689.116
Actif total	674		2.723	1.892.623	1.896.020		1.896.020
Dettes financières non courantes		12.922		684.960	697.882		733.636
Emprunt obligataire				306.895	306.895	Niveau 1	317.956
Dettes financières				378.065	378.065	Niveau 2	402.758
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie		12.922			12.922	Niveau 2	12.922
Passifs financiers courants	24.948			1.305.980	1.330.928		1.336.876
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	593				593	Niveau 2	593
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie	7.939				7.939	Niveau 2	7.939
Dérivés de change – non qualifiés de couverture	8.792				8.792	Niveau 2	8.792
Autres instruments dérivés – non qualifiés de couverture	7.624				7.624	Niveau 2	7.624
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation				1.099.309	1.099.309	Niveau 2	1.099.309
Dettes financières				206.671	206.671	Niveau 2	212.619
Passif total	24.948	12.922		1.990.940	2.028.810		2.070.512

¹ Repris dans les rubriques « autres actifs financiers non courants » et « autres actifs non courants »

² Repris dans la rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie »

La juste valeur des instruments financiers peut être hiérarchisée selon 3 niveaux (1 à 3) correspondant chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passif identiques ;
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur des instruments financiers a été déterminée selon les méthodes suivantes :

- Pour les instruments financiers à court terme, tels que les créances et dettes commerciales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable en fonction du coût amorti ;
- Pour les prêts et emprunts à taux variable, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable en fonction du coût amorti ;
- Pour les instruments financiers dérivés de taux, de change ou de flux de trésorerie prévisionnels, la juste valeur est déterminée sur base de modèles actualisant les flux futurs déterminés sur base des courbes de taux d'intérêts futurs, ou des taux de change ou autres prix à terme (forward) ;
- Pour les autres instruments financiers dérivés, la juste valeur est déterminée sur base d'un modèle d'actualisation de flux futurs estimés ;
- Pour les obligations cotées émises par CFE et DEME, la juste valeur est déterminée sur base de la cotation à la date de clôture ;
- Pour les emprunts à taux fixe : la juste valeur est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés, basés sur les taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

28. Leasings opérationnels

Les engagements du groupe CFE liés à des contrats de location simples non résiliables sont les suivants :

(milliers d'euros)	2014	2013 ^(*)
Échéant dans l'année	12.550	5.699
Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	17.482	8.423
Ayant plus de 5 ans à courir	11.952	12.168
Total	41.984	26.290

^(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

29. Autres engagements donnés

Le total des engagements donnés autres que des sûretés réelles pour le groupe CFE pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 s'élève à 1.199.817 milliers d'euros (2013^(*): 1.166.686 milliers d'euros). Les engagements de DEME sont considérés à 100 % dans les données comparatives.

Ces engagements se décomposent par nature comme suit :

(milliers d'euros)	2014	2013 (*)
Bonne exécution et performance bonds (a)	903.231	821.118
Soumissions (b)	9.916	30.977
Restitution d'acomptes (c)	19.731	17.453
Retenues de garanties (d)	22.365	58.132
Paie ment à terme des sous-traitants et fournisseurs (e)	5.220	29.596
Autres engagements donnés – dont 132.587 milliers d'euros de garanties corporate chez DEME	239.354	209.410
Total	1.199.817	1.166.686

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

- a) Garanties données dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux. En cas de défaillance du constructeur, la banque (ou la compagnie d'assurance) s'engage à indemniser le client à hauteur de la garantie.
- b) Garanties données dans le cadre d'appels d'offres relatifs aux marchés de travaux.
- c) Garanties délivrées par la banque à un client garantissant la restitution des avances sur contrats (principalement chez DEME).
- d) Garanties délivrées par la banque à un client se substituant à la retenue de garantie.
- e) Garantie du paiement de la dette envers un fournisseur ou un sous-traitant.

30. Autres engagements reçus

(milliers d'euros)	2014	2013 (*)
Bonne exécution et performance bonds	61.403	36.994
Autres engagements reçus	43.346	12.029
Total	104.749	49.023

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

31. Litiges

Le groupe CFE connaît un nombre de litiges que l'on peut qualifier de normal pour le secteur du dragage et de la construction. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui réduit substantiellement le nombre de procédures.

Le groupe CFE essaie de récupérer des créances auprès des clients. Il est néanmoins impossible de faire une estimation de ce potentiel d'actifs.

32. Parties liées

- Ackermans & van Haaren (AvH) détient 15.289.521 actions de CFE à fin décembre, étant par conséquent l'actionnaire principal de CFE, à hauteur de 60,40 %.
- Le personnel clé correspond aux membres du steering committee de CFE et de l'Administrateur délégué. Le montant comptabilisé comme charge de rémunération et autres avantages pour le personnel clé s'élève à 2.419,7 milliers d'euros pour 2014 (2013 : 2.733,6 milliers d'euros). Ce montant comprend : rémunérations fixes (1.626,0 milliers d'euros; 2013 : 1.783,2 milliers d'euros), rémunérations variables (439,0 milliers d'euros; 2013 : 472,3 milliers d'euros), versements aux diverses assurances (plan de pension extra-légal, hospitalisation, accidents de travail, accidents vie privée, croix Jaune et Blanche) (272,6 milliers d'euros; 2013 : 331,8 milliers d'euros) et de frais de véhicules de fonction (82,1 milliers d'euros; 2013 : 146,3 milliers d'euros).
- Dredging Environmental & Marine engineering NV a conclu un contrat de services avec Ackermans van Haaren NV le 26 novembre 2001. Les rémunérations dues par Dredging Environmental & Marine engineering NV, filiale à 100 % de CFE, en vertu de ce contrat, s'élèvent à 1.126 milliers d'euros et sont entièrement payées pour 2014.
- Il n'y a pas de transactions avec l'Administrateur délégué sans préjudice de sa rémunération. De même, il n'y a pas de transactions avec les sociétés Frédéric Claes SA et Artist Valley SA sans préjudice de la rémunération des dirigeants représentés par ces sociétés.
- Au 31 décembre 2014, le groupe CFE exerce un contrôle conjoint sur notamment Rent-A-Port NV et ses filiales. Nous référons à la note 35 pour une liste des entités intégrées selon la méthode de mise en équivalence.
- Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles CFE exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint. Ces transactions sont effectuées sur une base de prix de marché.
- Durant 2014, il n'y a pas eu de variations significatives dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport au 31 décembre 2013. Les transactions commerciales ou transactions de financement entre le groupe et des entreprises associées et partenariats, intégrées suivant la méthode de mise en équivalence se présentent comme suit :

(milliers d'euros)	2014	2013 (*)
Actifs vers les parties liées	240.276	292.167
Actifs financiers non courants	107.389	70.338
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	126.468	183.022
Autres actifs courants	6.419	38.807
Passifs vers les parties liées	61.244	44.146
Autres passifs non courants	6.276	3.052
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	54.968	41.094

(*) Montants retraités conformément (i) au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats et (ii) à la comptabilisation des actifs et passifs identifiables de DEME à leur juste valeur suite à l'acquisition de 50 % complémentaires des titres DEME au 24 décembre 2013 (retraitements décrits dans la note 2.1).

(milliers d'euros)	2014	2013 (*)
Charges & produits envers les parties liées	98.731	96.282
Chiffre d'affaires & produits des activités annexes	128.004	107.111
Achats & autres charges opérationnelles	(32.464)	(13.760)
Charges & produits financiers	3.191	2.931

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application des IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats. Retraitements décrits dans la note 2.1.

33. Honoraires des commissaires

La rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2014), s'élève à :

(milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1.243,9	66,13 %	572,7	48,19 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	114,0	6,06 %	44,5	3,75 %
Sous-total audit	1.358,0	72,19 %	617,2	51,94 %
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	245,1	13,03 %	454,2	38,23 %
Autres	278,0	14,78 %	116,8	9,83 %
Sous-total autres	523,1	27,81 %	571,0	48,06 %
Total honoraires des commissaires aux comptes	1.881,1	100 %	1.188,2	100 %

34. Événement important survenu après la date de clôture

Dans le cadre du recentrage de ses activités, CFE a conclu le 1^{er} décembre 2014 un accord avec Asphalt-, Wegenis- en Bouwwerken NV (ASWEBO), filiale routière du groupe Willemen, portant sur la cession de 100 % des titres de Aannemingen Van Wellen NV. La transaction qui doit encore être approuvée par les autorités de la concurrence devrait intervenir au cours du premier trimestre 2015. L'impact positif de cette cession sur le résultat net consolidé 2015 de CFE devrait être de l'ordre de dix millions d'euros. La division « Bâtiment » de Aannemingen Van Wellen qui a été cédée à une filiale de CFE en date du 28 novembre 2014 continuera quant à elle à opérer en Flandre sous la marque commerciale de « ATRO Bouw ».

35. Entreprises appartenant au groupe CFE

Liste des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

Noms	Siège	Pôle d'activité	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
EUROPE			
Allemagne			
NORDSEE NASSBAGGER UND TIEFBAU GMBH	Bremen	Dragage	100 %
OAM-DEME MINERALIEN GMBH	Hambourg	Dragage	70 %
Belgique			
HDP CHARLEROI	Bruxelles	Concessions	55,04 %
ABEB NV	Anvers	Contracting	100 %
AMART SA	Bruxelles	Contracting	100 %
ARIADNE NV	Opglabbeek	Contracting	100 %
BATIMENTS ET PONTS CONSTRUCTION SA	Bruxelles	Contracting	100 %
BE.MAINTENANCE SA	Bruxelles	Contracting	100 %
BENELMAT SA	Limelette	Contracting	100 %
BRANTEGEM NV	Alost	Contracting	100 %
ENGEMA SA	Bruxelles	Contracting	100 %
ETABLISSEMENTS DRUART SA	Péronne-lez-Binche	Contracting	100 %
ETEC SA	Manage	Contracting	100 %
GROEP TERRY NV	Moorslede	Contracting	55,04 %
LOUIS STEVENS NV	Halen	Contracting	100 %
NIZET ENTREPRISES SA	Louvain-la-Neuve	Contracting	100 %
PROCOOL SA	Péronne-lez-Binche	Contracting	100 %
REMACOM NV	Beervelde (Gand)	Contracting	100 %
SOGECH SA	Manage	Contracting	100 %
VANDERHOYDONCK NV	Alken	Contracting	100 %
VMA NV	Sint-Martens-Latem	Contracting	100 %
VMA WEST NV	Meulebeke	Contracting	100 %
VOLTIS SA	Louvain-la-Neuve	Contracting	100 %
AGROVIRO NV	Zwijndrecht	Dragage	74,90 %
BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON NV	Ostende	Dragage	100 %
CEBRUVAL BRUCEVAL SA	Gosselies	Dragage	74,90 %
CETRAVAL SA	Gosselies	Dragage	74,90 %
COMBINED MARINE TERMINAL OPERATIONS WORLDWIDE NV	Zwijndrecht	Dragage	54,37 %
DEME BLUE ENERGY NV	Zwijndrecht	Dragage	69,99 %
DEME BUILDING MATERIALS NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
DEME CONCESSIONS INFRASTRUCTURE NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
DEME CONCESSIONS NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
DEME CONCESSIONS WIND NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
DEME COORDINATION CENTER NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %

Noms	Siège	Pôle d'activité	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
DEME ENVIRONMENTAL CONTRACTORS NV	Zwijndrecht	Dragage	74,90 %
DEME NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
ECOTERRES HOLDING SA	Gosselies	Dragage	74,90 %
ECOTERRES SA	Gosselies	Dragage	74,90 %
EVERSEA NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
FILTERRES SA	Gosselies	Dragage	56,10 %
GEOSEA NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
GLOBAL SEA MINERAL RESOURCES NV	Ostende	Dragage	99,97 %
GROND RECYCLAGE CENTRUM KALLO NV	Kallo	Dragage	52,43 %
GROND RECYCLAGE CENTRUM ZOLDER NV	Heusden-Zolder	Dragage	36,70 %
KALIS SA	Gosselies	Dragage	74,90 %
LOGIMARINE SA	Anvers	Dragage	100 %
M.D.C.C. INSURANCE BROKERS NV	Bruxelles	Dragage	100 %
OFFSHORE WIND ASSISTANCE NV	Zwijndrecht	Dragage	100 %
PURAZUR NV	Zwijndrecht	Dragage	74,90 %
SCALDIS SALVAGE & MARINE CONTRACTORS NV	Anvers	Dragage	54,37 %
INTERNATIONAL FINANCE CENTER CFE SA	Bruxelles	Holding	100 %
BATIPONT IMMOBILIER SA	Bruxelles	Immobilier	100 %
BRUSILIA BUILDING NV	Bruxelles	Immobilier	100 %
CONSTRUCTION MANAGEMENT SA	Bruxelles	Immobilier	100 %
DEVELOPPEMENT D'HABITATIONS BRUXELLOISES	Bruxelles	Immobilier	100 %
PRE DE LA PERCHE SA	Bruxelles	Immobilier	100 %
PROJECTONTWIKKELING VAN WELLEN NV	Kapellen	Immobilier	100 %
SOGESMAINT SA	Bruxelles	Immobilier	100 %
VAN MAERLANT SA	Bruxelles	Immobilier	100 %
Chypre			
CONTRACTORS OVERSEAS LTD	Oraklini	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL CYPRUS LTD	Nicosia	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL SERVICES CYPRUS LTD	Nicosia	Dragage	100 %
France			
FRANCO-BELGE DE CONSTRUCTIONS INTERNATIONALES SAS	Paris		100 %
ENERGIES DU NORD SAS	Lambersart	Dragage	100 %
EUROP AGREGATS SARL	Lambersart	Dragage	100 %
SOCIETE DE DRAGAGE INTERNATIONAL SA	Lambersart	Dragage	100 %
Grande Bretagne			
DEME BUILDING MATERIALS LTD	West Sussex	Dragage	100 %
DEME ENVIRONMENTAL CONTRACTORS UK LTD	Weybridge, Surrey	Dragage	74,90 %
DREDGING INTERNATIONAL UK LTD	West Sussex	Dragage	100 %

Noms	Siège	Pôle d'activité	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Grand-Duché de Luxembourg			
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES CLE SA	Strassen	Contracting	100 %
DREDGING INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA	Windhof	Dragage	100 %
GEOSEA LUXEMBOURG SA	Windhof	Dragage	100 %
MARITIME SERVICES AND SOLUTIONS SA	Windhof	Dragage	100 %
SAFINDI SA	Windhof	Dragage	100 %
SOCIETE DE DRAGAGE LUXEMBOURG SA	Windhof	Dragage	100 %
TIDEWAY LUXEMBOURG SA	Windhof	Dragage	100 %
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WEIMERSKIRCH SA	Strassen	Immobilier	100 %
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE CLĪ SA	Strassen	Immobilier	100 %
P.R.N.E. SA PARC RESIDENTIEL NEI EISCH	Luxembourg	Immobilier	100 %
SOGESMAINT CBRE LUXEMBOURG SA	Strassen	Immobilier	100 %
SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES SFE SA	Strassen		100 %
Hongrie			
CFE HUNGARY EPITOIPARI KFT	Budapest	Contracting	100 %
VMA HUNGARY LLC	Budapest	Contracting	100 %
Pays-Bas			
CFE NEDERLAND BV	Dordrecht	Contracting	100 %
GEKA BV	Dordrecht	Contracting	100 %
DE VRIES & VAN DE WIEL BV	Schagen	Dragage	74,90 %
DE VRIES & VAN DE WIEL KUST EN OEVERWERKEN BV	Schagen	Dragage	87,45 %
DEME BUILDING MATERIALS BV	Vlissingen	Dragage	100 %
TIDEWAY BV	Breda	Dragage	100 %
Pologne			
CFE POLSKA S.P. ZOO	Varsovie	Contracting	100 %
VMA POLSKA S.P.ZOO	Varsovie	Contracting	100 %
BPI OBOZOWA S.P.ZOO	Varsovie	Immobilier	100 %
BPI WROCLAW S.P.ZOO	Varsovie	Immobilier	100 %
IMMO WOLA S.P. ZOO	Varsovie	Immobilier	100 %
Roumanie			
CFE CONTRACTING AND ENGINEERING SRL	Bucarest	Contracting	100 %
Slovaquie			
CFE SLOVAKIA SRO	Bratislava	Contracting	100 %
VMA SLOVAKIA SRO	Trencin	Contracting	100 %

Noms	Siège	Pôle d'activité	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Autres pays d'Europe			
VMA ELEKTRIK TESISATI VE INSAAT TICARET LIMITED SIRKETI	Istanbul, Turquie	Contracting	100 %
BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON ESPANA SA	Madrid, Espagne	Dragage	100 %
BERIN ENGENHARIA DRAGAGENS E AMBIENTE S.A.	Lisbonne, Portugal	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL BULGARIA SERVICES EOOD	Sofia, Bulgarie	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL ESPANA SA	Madrid, Espagne	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL UKRAINE LLC	Odessa, Ukraine	Dragage	100 %
MORDRAGA LLC	Saint-Petersbourg, Russie	Dragage	100 %
SOCIETA ITALIANA DRAGAGGI SPA	Rome, Italie	Dragage	100 %
AFRIQUE			
Angola			
DRAGAGEM ANGOLA SERVICOS LDA	Luanda	Dragage	100 %
SOYO DRAGAGEM LTDA	Luanda	Dragage	100 %
Nigeria			
DREDGING INTERNATIONAL SERVICES NIGERIA LTD	Lagos	Dragage	100 %
TIDEWAY INTERNATIONAL SERVICES NIGERIA LTD	Lagos	Dragage	70 %
Tchad			
CFE TCHAD SA	Ndjamena	Contracting	100 %
Tunisie			
CONSTRUCTION MANAGEMENT TUNISIE SA	Tunis	Contracting	99,96 %
Autres pays d'Afrique			
SAMAMEDI SPA	Dely Ibrahim, Algerie	Dragage	100 %
DRAGAMOZ LIMITADA	Maputo, Mozambique	Dragage	100 %
ASIE			
Inde			
DREDGING INTERNATIONAL INDIA PVT LTD	New Dehli	Dragage	99,78 %
INTERNATIONAL SEAPORT DREDGING PTY LTD	Chennai	Dragage	86,00 %

Noms	Siège	Pôle d'activité	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Autres pays d'Asie			
DREDGING INTERNATIONAL MALAYSIA SDN BHD	Kuala Lumpur, Malaisie	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL MANAGEMENT CONSULTING SHANGHAI LTD	Shanghai, Chine	Dragage	100 %
FAR EAST DREDGING LTD	Hong Kong	Dragage	100 %
MASCARENES DREDGING & MANAGEMENT LTD	Ebene, Mauriti	Dragage	100 %
OFFSHORE MANPOWER SINGAPORE PTE LTD	Singapour	Dragage	100 %
AMÉRIQUE			
Brésil			
DEC DO BRASIL ENGENHARIA AMBIENTAL LTDA	Santos	Dragage	74,90 %
DRAGABRAS SERVICOS DE DRAGAGEM LTDA	Rio de Janeiro	Dragage	100 %
Canada			
TIDEWAY CANADA LTD	Nouvelle Ecosse	Dragage	100 %
Autres pays d'Amérique			
DREDGING INTERNATIONAL MEXICO SA	Mexique	Dragage	100 %
DREDGING INTERNATIONAL DE PANAMA SA	Panama	Dragage	100 %
LOGIMARINE SA DE CV	Mexique	Dragage	100 %
OFFSHORE MANPOWER SUPPLY PANAMA LTD	Panama	Dragage	100 %
SERVIMAR SA	Caracas, Vénézuela	Dragage	100 %
OCÉANIE			
Australie			
DREDGING INTERNATIONAL AUSTRALIA PTY LTD	Queensland	Dragage	100 %
GEOSEA AUSTRALIA PTY LTD	Brisbane	Dragage	100 %

À l'exception d'Aannemingen Van Wellen NV qui clôture au 30 novembre, toutes les filiales ont le 31 décembre comme date d'établissement des comptes.

Liste des entreprises associées et partenariats

Noms	Siege	Pôle d'activité	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
EUROPE			
Belgique			
PPP BETRIEB SCHULEN EUPEN SA	Eupen	Concessions	25,00 %
PPP SCHULEN EUPEN SA	Eupen	Concessions	19,00 %
RENT-A-PORT NV et ses filiales	Anvers	Concessions	45 %
BLUEPOWER NV	Zwijndrecht	Dragage	35,00 %
C-POWER HOLDCO NV	Zwijndrecht	Dragage	19,67 %
C-POWER NV	Ostende	Dragage	11,67 %
FLIDAR NV	Ostende	Dragage	50 %
HIGH WIND NV	Zwijndrecht	Dragage	50,40 %
OTARY RS NV	Ostende	Dragage	18,89 %
POWER@SEA NV	Zwijndrecht	Dragage	51,10 %
POWER@SEA THORNTON NV	Zwijndrecht	Dragage	51,10 %
RENEWABLE ENERGY BASE OSTEND NV	Ostende	Dragage	25,50 %
RENTEL NV	Ostende	Dragage	18,89 %
SEASTAR NV	Ostende	Dragage	18,89 %
SEDISOL SA	Farciennes	Dragage	37,45 %
SILVAMO NV	Roeselare	Dragage	37,45 %
TERRANOVA NV	Evergem	Dragage	43,73 %
TERRANOVA SOLAR NV	Stabroek	Dragage	18,85 %
BARBARAHOF NV	Louvain	Immobilier	40 %
BATAVES 1521 SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
BAVIERE DEVELOPPEMENT SA	Liège	Immobilier	30 %
ERASMUS GARDENS SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
ESPACE MIDI SA	Bruxelles	Immobilier	20 %
ESPACE ROLIN SA	Bruxelles	Immobilier	33,33 %
EUROPEA HOUSING SA	Bruxelles	Immobilier	33,00 %
FONCIERE DE BAVIERE A SA	Liège	Immobilier	30 %
FONCIERE DE BAVIERE C SA	Liège	Immobilier	30 %
FONCIERE DE BAVIERE SA	Liège	Immobilier	30 %
FONCIERE STERPENICH SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
GRAND POSTE SA	Liège	Immobilier	24,97 %
IMMO KEYENVELD I SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMO KEYENVELD II SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMO PA 33 1 SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMO PA 33 2 SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMO PA 44 1 SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMO PA 44 2 SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMOANGE SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
IMMOBILIERE DU BERREVELD SA	Bruxelles	Immobilier	50 %

Noms	Siege	Pôle d'activite	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
IMMOMAX II S.P. z.o.o.	Bruxelles	Immobilier	47 %
IMMOMAX S.P. z.o.o.	Bruxelles	Immobilier	47 %
INVESTISSEMENT LEOPOLD SA	Bruxelles	Immobilier	24,14 %
LA RESERVE PROMOTION NV	Kapellen	Immobilier	33,00 %
LES 2 PRINCES DEVELOPMENT SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
LES JARDINS DE OISQUERCQ SPRL	Bruxelles	Immobilier	50 %
LOCORAIL NV	Wilrijk	Concessions	25,00 %
LRP DEVELOPMENT BVBA	Gent	Immobilier	33,00 %
OOSTEROEVER NV	Ostende	Immobilier	50 %
PROMOTION LEOPOLD SA	Bruxelles	Immobilier	24,14 %
REDERIJ ISHTAR BVBA	Ostende	Immobilier	50 %
REDERIJ MARLEEN BVBA	Ostende	Immobilier	50 %
SOUTH CITY HOTEL SA	Bruxelles	Immobilier	20 %
VAN MAERLANT RESIDENTIAL SA	Bruxelles	Immobilier	40,00 %
VICTORESTATE SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
VICTORPROPERTIES SA	Bruxelles	Immobilier	50 %
VM PROPERTY I SA	Bruxelles	Immobilier	40,00 %
VM PROPERTY II SPRL	Bruxelles	Immobilier	40,00 %
Grand-Duché de Luxembourg			
NORMALUX MARITIME SA	Windhof	Dragage	37,50 %
BAYSIDE FINANCE SRL	Luxembourg	Immobilier	40,00 %
BEDFORD FINANCE SRL	Luxembourg	Immobilier	40,00 %
CHATEAU DE BEGGEN SA	Strassen	Immobilier	50 %
ELINVEST SA	Strassen	Immobilier	50 %
PEF KONS INVESTMENT SA	Luxembourg	Immobilier	33,33 %
Grande Bretagne			
FAIR HEAD TIDEL ENERGY PARK LTD	Irlande du Nord	Dragage	17,50 %
TERRAMUNDO LTD	West Yorkshire, Grande Bretagne	Dragage	37,45 %
WEST ISLAY TIDEL ENERGY PARK LTD	Ecosse	Dragage	17,50 %
Hongrie			
BETON PLATFORM KFT	Budapest	Contracting	50 %
Pays-Bas			
COENTUNNEL COMPANY BV	Amsterdam	Concessions	23,00 %
Pologne			
B-WIND POLSKA SP z.o.o.	Gdynia	Dragage	51,10 %
C-WIND POLSKA SP z.o.o.	Gdynia	Dragage	51,10 %

Noms	Siege	Pôle d'activite	Intérêts du groupe en % (intérêt économique)
Autres pays d'Europe			
LIVEWAY LTD	Larnaca, Chypre	Contracting	50 %
LOCKSIDE LTD	Larnaca, Chypre	Contracting	50 %
CBD SAS	Ferques, France	Dragage	50 %
EXTRACT ECOTERRES SA	Villeneuve-le-Roi, France	Dragage	37,45 %
HGO INFRASEA SOLUTIONS GMBH & CO	Bremen, Allemagne	Dragage	50 %
OCEANFLORE BV	Kinderdijk, Pays-Bas	Dragage	50 %
AFRIQUE			
Nigeria			
COBEL CONTRACTING NIGERIA LTD	Lagos	Contracting	50 %
COBEL CONSTRUCTION SERVICES NIGERIA LTD	Lagos	Contracting	50 %
Tunisie			
COMPAGNIE TUNISIENNE D'ENTREPRISES SA	Tunis	Contracting	49,90 %
BIZERTE CAP 3000 SA et sa filiale	Tunis	Immobilier	25 %
AMÉRIQUE			
Brésil			
DEME BRASIL SERVICOS DE DRAGAGEM LTDA	Rio de Janeiro	Dragage	50,00 %
MINERACOES SUSTENTAVEIS DO BRASIL SA	Sao Paulo	Dragage	51,00 %
ASIE			
DIAP DAELIM JOINT VENTURE PTE LTD	Singapour	Dragage	51 %
DREDGING INTERNATIONAL ASIA PACIFIC SHAP JOINT VENTURE PTE LTD	Singapour	Dragage	51,00 %
DREDGING INTERNATIONAL SAUDI ARABIA LTD	Arabie Saoudite	Dragage	49,00 %
MIDDLE EAST DREDGING COMPANY QSC	Abu Dhabi	Dragage	44,10 %

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers et sur l'exposé fidèle contenu dans le rapport de gestion

(Article 12, par 2, 3° de l'Arrêté royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé)

Nous attestons, au nom et pour le compte de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et sous la responsabilité de celle-ci, que, à notre connaissance,

1. les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation ;
2. le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Signatures

Nom :	Fabien De Jonge	Renaud Bentégeat	Piet Dejonghe
Fonction :	Directeur financier et administratif	Administrateur délégué	Administrateur délégué

Date : 26 février 2015

Renseignements généraux sur la société

Identité de la société	Compagnie d'Entreprises CFE
Siège	avenue Herrmann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles
Téléphone	+ 32 2 661 12 11
Forme juridique	société anonyme
Législation	belge
Constitution	21 juin 1880
Durée	indéfinie
Exercice social	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Registre de commerce	RPM Bruxelles 0400 464 795 – TVA 400.464.795
Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	au siège social de la société

Objet social (article 2 des statuts)

« La société a pour objet d'étudier et exécuter, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour son compte ou pour le compte de tiers publics ou privés, toute entreprise de travaux et de constructions quelconques dans tous et chacun de ses métiers, notamment l'électricité et l'environnement.

Elle peut également prêter les services annexes à ces activités, en assurer la promotion, les exploiter, directement ou indirectement, ou les mettre en concession, ainsi que réaliser toute opération quelconque d'achat, de vente, de location, de leasing se rapportant à ces entreprises.

Elle peut prendre, détenir et céder des participations, directement ou indirectement, dans toute société ou entreprise existante ou à créer, par voie d'acquisition, fusion, scission ou autrement.

Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, administratives, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation, tant pour elle-même que pour ses filiales.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article cinq cent cinquante-neuf du Code des sociétés. »

Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2014 présentés à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les états financiers consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 4.215 million EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 160 million EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement

d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les états financiers consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés :

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 27 février 2015

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy

États financiers statutaires

États de la situation financière et du résultat global statutaires

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014	2013
Actifs immobilisés	1.408.686	1.403.091
Frais d'établissement	178	178
Immobilisations incorporelles	974	1.858
Immobilisations corporelles	7.044	9.366
Immobilisations financières	1.400.490	1.391.689
Entreprises liées	1.393.639	1.385.032
Autres	6.851	6.657
Actifs circulants	330.754	289.147
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks & commandes en cours d'exécution	126.857	127.339
Créances à un an au plus	184.335	140.424
- Créances commerciales	128.963	96.718
- Autres créances	55.372	43.706
Placements de trésorerie	1.932	92
Valeurs disponibles	11.263	16.016
Comptes de régularisation	6.367	5.276
Total de l'actif	1.739.439	1.692.238
Capitaux propres	1.129.891	1.148.532
Capital	41.330	41.330
Primes d'émission	592.651	592.651
Plus-values de réévaluation	487.399	492.464
Réserves	8.511	21.477
Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (-)	0	610
Provisions et impôts différés	61.553	54.738
Dettes	547.995	488.968
Dettes à plus d'un an	113.439	308
Dettes à un an au plus	434.078	487.550
- Dettes financières	7.854	108.762
- Dettes commerciales	110.266	124.491
- Dettes fiscales et acomptes sur commandes	118.329	102.776
- Autres dettes	197.629	151.521
Compte de régularisation	478	1.110
Total du passif	1.739.439	1.692.238

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2014	2013
Résultat		
Ventes et prestations	376.996	381.040
Coût des ventes et prestations	(376.491)	(413.429)
- Marchandises	(260.656)	(291.027)
- Services et biens divers	(61.701)	(50.593)
- Rémunérations et charges sociales	(41.402)	(58.765)
- Amortissements, réduction valeur et provisions	(9.322)	(11.733)
- Autres	(3.410)	(1.311)
Bénéfice d'exploitation	505	(32.389)
Produits financiers	57.807	26.536
Charges financières	(10.246)	(9.562)
Bénéfice courant avant impôts	48.066	(15.415)
Produits exceptionnels	4	124
Charges exceptionnelles	(11.131)	(9.376)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	36.939	(24.667)
Impôts (prélèvements et régularisation)	113	(33)
Bénéfice de l'exercice	37.052	(24.700)
Affectation		
Bénéfice de l'exercice	37.052	(24.700)
Bénéfice reporté	610	54.422
Rémunération du capital	(50.629)	(29.112)
Réserves disponibles	14.820	0
Réserves légales	(1.853)	0
Bénéfice à reporter	0	610

Analyse de l'état du résultat global et de l'état de la situation financière

Le chiffre d'affaires de CFE SA est en baisse. Celle-ci s'explique par la diminution de l'activité en génie civil et une réduction de l'activité « bâtiment » à Bruxelles et en Wallonie.

Le résultat d'exploitation est légèrement positif à 505 milliers d'euros.

Le produit des immobilisations financières est en forte augmentation suite à la hausse des dividendes payés par les filiales.

Les charges exceptionnelles sont quant à elles la contrepartie des mesures prises face aux difficultés connues par certaines filiales.

Le résultat net est de 37,1 millions d'euros.

